



Complément d'information sur le document de référence déposé le 4 mai 2005 sous le numéro D.05-624.

RAPPORT SEMESTRIEL

ÉDITION 2005

Membre d'**Allianz Group**



SOMMAIRE

2	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES
3	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU 1ER SEMESTRE 2005
7	COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2005
174	ÉVÉNEMENTS RÉCENTS
175	TABLEAU DE CONCORDANCE

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Responsable du document de référence

Monsieur Jean-Philippe Thierry
Président du Conseil d'administration

Attestation du responsable

À notre connaissance, les données de l'actualisation au document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société Assurances Générales de France et du Groupe des AGF ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

La société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation du document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation du document de référence. Le document de référence lui-même a fait l'objet d'un avis des contrôleurs légaux des comptes, reproduit p. II-243 du document de référence, dans lequel ils attestent avoir procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques contenus dans le document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Enfin, les comptes sociaux/consolidés 2004 et semestriels 2005 inclus dans le document de référence et la présente actualisation font l'objet de rapports des commissaires aux comptes respectivement aux pages II-228 (rapport général) et II-207 du document de référence ainsi qu'à la page 173 de l'actualisation qui contiennent des observations. Monsieur Jean-Philippe Thierry.

Noms des contrôleurs légaux

Titulaires	Dates de première et de dernière nominations	Fin de mandat
KPMG SA représenté par Mme Francine Morelli 2 bis rue de Villiers 92300 Levallois-Perret	AGM 05.06.2001 AGM 25.05.2004	AG statuant sur comptes 2009
Ernst & Young Audit représenté par M. Dominique Duret-Ferrari Tour Ernst & Young 92037 Paris-La Défense cedex	AGM 26.06.1992 AGM 25.05.2004	AG statuant sur comptes 2009

Suppléants

M. Gérard Rivière 1 cours Valmy 92923 Paris-La Défense cedex	AGM 05.06.2001 AGM 25.05.2004	AG statuant sur comptes 2009
M. Christian de Chastellux Tour Ernst & Young 92037 Paris-La Défense cedex	AGM 26.06.1992 AGM 25.05.2004	AG statuant sur comptes 2009

Conformément aux dispositions légales et statutaires les Commissaires aux comptes sont nommés pour un mandat d'une durée de six ans.

Politique d'information

Responsable de l'information : Monsieur Jean-Michel Mangeot
Secrétaire général du Groupe des AGF
87, rue de Richelieu – 75002 Paris – Tél. : 01 44 86 20 16.

Le chiffre d'affaires des AGF est publié trimestriellement (1er trimestre, 1er semestre, 3e trimestre et annuel), et les résultats sont publiés semestriellement (1er semestre, annuel). Les AGF publient également, au fil des mois, de nombreux communiqués de presse relatifs à l'actualité financière et stratégique du Groupe et de ses filiales. Partenariats, lancements de nouveaux produits, acquisitions, nominations, orientations stratégiques, créations de nouvelles sociétés, informations conjoncturelles, etc., plus d'une trentaine de communiqués de presse ont été publiés au premier semestre 2005.

L'ensemble de ces communiqués ainsi que de nombreuses autres informations institutionnelles, financières et stratégiques sont disponibles sur le site internet

<http://www.agf.fr>

rubriques "les AGF aujourd'hui" (en français et en anglais)

– l'**espace Actionnaires*** (Club des actionnaires individuels AGF, Agenda réunions actionnaires et formations École de la Bourse, Assemblée Générale...);

– l'**espace Finance** (Actualité financière, Présentations stratégiques et financières des AGF aux Analystes et Investisseurs, Documents et vidéos, Rendez-vous financiers...);

– une rubrique **rapports annuels**,

– une rubrique **l'Action AGF**,

– ainsi que de **nombreux espaces d'informations** à caractère institutionnel.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DU PREMIER SEMESTRE 2005

Au premier semestre 2005, le résultat net consolidé part du groupe s'établit en nette hausse à 738 millions d'euros, soit une progression de 8,4 % par rapport au résultat net du premier semestre 2004 qui s'établissait à 681 millions d'euros. Le ROE^[1] annualisé du Groupe s'établit par conséquent à un niveau de 24,82 %. L'actif net réévalué du groupe s'élève à 8,40 milliards d'euros, soit 46,82 euros par action, en progression de 8,91 % par rapport au 31 décembre 2004.

RÉSULTATS

Le volume total des activités du Groupe est de 9 257 millions d'euros en hausse de 2,1 % à données comparables par rapport au 30 juin 2004.

Le résultat opérationnel courant^[2] des sociétés d'assurance, de banque et des autres activités hors holdings s'élève à 1 075 millions d'euros en hausse de 20,3 % par rapport au premier semestre 2004.

La contribution des holdings au résultat opérationnel courant est stable et s'élève à -98 millions d'euros contre -97 millions d'euros au 30 juin 2004.

La charge d'impôt sur le résultat opérationnel^[3] courant s'élève à -268 millions d'euros contre -144 millions d'euros au premier semestre 2004. En normes IFRS, il n'y a plus d'amortissement des écarts d'acquisition, les incorporels font l'objet de tests de dépréciation.

Le montant des autres produits et charges opérationnels^[4] s'élève à 29 millions d'euros contre 36 millions d'euros au 30 juin 2004. Il comprend notamment le produit de la cession de Gecina réalisé par Banque AGF et AGF Holding (51 millions d'euros) et la dotation à une provision pour départ en retraite de -39 millions d'euros.

[1] Il s'agit du rapport entre le résultat de la période et les capitaux propres moyens hors réserves de réévaluations.

[2] Il s'agit du résultat opérationnel courant en part Groupe (y compris la charge de financement et la quote-part dans le résultat des entreprises associées consolidées par mise en équivalence, hors impôts et hors autres produits et charges opérationnels).

[3] Il s'agit de l'impôt sur le résultat opérationnel courant en part Groupe.

[4] Il s'agit des autres produits et charges opérationnels nets d'impôt en part Groupe, qui comprennent : les provisions de départ en pré-retraite, les résultats de cession des filiales, les dépréciations des écarts d'acquisition. Ils correspondent à des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

1 ASSURANCE VIE

L'assurance vie représente un chiffre d'affaires consolidé de 3 106 millions d'euros au premier semestre 2005, y compris les autres prestations de services qui s'élèvent à 8 millions d'euros, en croissance de 4 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma (tenant compte de l'impact des IFRS) et à taux de change constant au 30 juin 2004. Il représente près de 34 % du total de l'activité d'assurance.

La contribution au résultat opérationnel courant total d'AGF s'établit, quant à elle, à 265 millions d'euros, en augmentation de près de +4,3 % par rapport au premier semestre 2004. Elle représente 27,1 % du résultat opérationnel courant.

1.1 ASSURANCE VIE EN FRANCE

Le chiffre d'affaires consolidé en assurance vie en France s'élève à 2 398 millions d'euros au premier semestre 2005, en croissance de 9,1 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma tenant compte de l'impact des IFRS au 30 juin 2004.

La contribution au résultat opérationnel courant de l'assurance vie en France s'établit à 169 millions d'euros en augmentation de 33 % par rapport au premier semestre 2004 (127 millions d'euros).

Cette évolution est le résultat du dynamisme commercial mais également du produit de la cession de Gecina.

1.2 ASSURANCE VIE HORS DE FRANCE

Le chiffre d'affaires d'assurance vie hors de France atteint 708 millions d'euros au premier semestre 2005 y compris les autres prestations de services qui s'élèvent à 8 millions d'euros, en baisse de 10,4 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma tenant compte de l'impact des IFRS au 30 juin 2004 et des variations de change.

La contribution au résultat opérationnel courant de l'assurance vie hors de France s'élève à 96 millions d'euros alors qu'elle s'élevait à 127 millions d'euros au premier semestre 2004.

En Belgique, le chiffre d'affaires en assurance vie au premier semestre 2005 s'établit à 296 millions d'euros soit une hausse de 31,6 % par rapport au chiffre d'affaires du premier semestre 2004, tenant compte de l'impact de l'IFRS, ce qui s'explique notamment par le succès des produits de capitalisation. La contribution au résultat opérationnel courant de l'assurance vie s'établit à 44 millions d'euros, en baisse par rapport au 30 juin 2004 où elle s'établissait à 81 millions d'euros compte tenu de la restructuration du portefeuille actions.

Aux Pays-Bas, le chiffre d'affaires au premier semestre 2005 des filiales est en baisse de 30,2 %, par rapport au chiffre d'affaires pro forma tenant compte de l'impact des IFRS au 30 juin 2004, à 201 millions d'euros (y compris les autres prestations de services pour 8 millions d'euros) et la contribution au résultat opérationnel courant s'élève à 28 millions d'euros contre 22 millions d'euros au 30 juin 2004. L'activité a été marquée par la fermeture à la souscription d'un contrat insuffisamment rentable.

En Espagne, le volume d'activité de l'assurance vie s'élève à 142 millions d'euros au premier semestre 2005, soit une baisse de 32,4 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma tenant compte de l'impact des IFRS au 30 juin 2004. La contribution au résultat opérationnel courant de cette activité s'élève à 21 millions d'euros contre 14 millions d'euros au 30 juin 2004.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires total en assurance vie atteint 18 millions d'euros au premier semestre 2005 en baisse de 19 % par rapport au chiffre d'affaires au 30 juin 2004 pro forma et à taux de change constant tenant compte de l'impact des IFRS. La contribution au résultat opérationnel courant s'élève à -1 million d'euros contre 5 millions d'euros au premier semestre 2004.

La contribution au résultat opérationnel courant des autres pays s'élève à 4 millions d'euros.

2 ASSURANCE SANTÉ

L'assurance santé correspond aux contrats individuels et collectifs de dommages corporels.

L'assurance santé représente un chiffre d'affaires consolidé de 830 millions d'euros au premier semestre 2005, en croissance de 1,7 % par rapport au chiffre d'affaires au 30 juin 2004 pro forma tenant compte de l'impact des IFRS et des variations de change. Le poids relatif de l'assurance santé est de 9 % du chiffre d'affaires d'assurance.

Leur contribution au résultat opérationnel courant d'AGF s'établit, quant à elle, à 73 millions d'euros, en hausse de 37,7 % par rapport au 30 juin 2004. Elle représente 7,5 % du résultat opérationnel courant.

2.1 ASSURANCE SANTÉ EN FRANCE

Le chiffre d'affaires consolidé en assurance santé en France s'élève à 686 millions d'euros au premier semestre 2005, en croissance de 0,7 % par rapport au premier semestre 2004.

Les mesures techniques et les hausses tarifaires qui ont été mises en place en assurance santé en France ont permis de maintenir un niveau de contribution élevé à 59 millions d'euros en hausse par rapport au premier semestre 2004 (40 millions d'euros).

2.2 ASSURANCE SANTÉ HORS DE FRANCE

Le chiffre d'affaires santé hors de France s'élève à 144 millions d'euros au premier semestre 2005, en croissance de 6,9 % par rapport au chiffre d'affaires IFRS du premier semestre 2004 à pro forma et à taux de change constants.

La contribution au résultat opérationnel courant de l'assurance santé hors de France s'élève à 14 millions d'euros alors qu'elle s'élevait à 13 millions d'euros au 30 juin 2004.

En Belgique, le chiffre d'affaires reste relativement stable à 25 millions d'euros au premier semestre 2005. La contribution au résultat opérationnel courant est un résultat nul comme au premier semestre 2004.

Aux Pays-Bas, le chiffre d'affaires au premier semestre 2005 s'établit à 11 millions d'euros soit une variation de -8,3 % par rapport au chiffre d'affaires IFRS du premier semestre 2004 pro forma. La contribution au résultat opérationnel courant s'établit à 2 millions d'euros, résultat identique à celui du 30 juin 2004.

En Espagne, le chiffre d'affaires s'élève à 18 millions d'euros au premier semestre 2005 soit une progression de 12,5 % par rapport au chiffre d'affaires IFRS du premier semestre 2004 pro forma. La contribution au résultat opérationnel courant s'élève à 2 millions d'euros contre 3 millions d'euros au premier semestre 2004.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires santé atteint 60 millions d'euros au premier semestre 2005 (+9,8 % à pro forma et taux de change constants). La contribution au résultat opérationnel courant s'établit à 8 millions d'euros contre 5 millions d'euros au premier semestre 2004.

La contribution au résultat opérationnel courant des autres pays s'élève à 2 millions d'euros.

3 ASSURANCE NON VIE

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité d'assurance non vie est en léger recul à 3 850 millions d'euros au premier semestre 2005 (-1,9 % à pro forma et taux de change constants et en tenant compte de l'impact de l'IFRS au 30 juin 2004). Il représente près de 42 % du chiffre d'affaires d'assurance.

La contribution de l'assurance non vie au résultat opérationnel courant d'AGF s'établit à 535 millions d'euros contre 432 millions d'euros au 30 juin 2004 en raison des efforts de redressement de la rentabilité opérationnelle. Elle représente 54,8 % du résultat opérationnel courant.

3.1 ASSURANCE NON VIE EN FRANCE

La poursuite des efforts entrepris pour redresser le résultat technique de l'assurance non vie continue à porter ses fruits. Le chiffre d'affaires s'établit à 2 244 millions d'euros au premier semestre 2005 (-4,3 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma IFRS du premier semestre 2004). La rentabilité reste forte avec un ratio combiné^[1] de 99,08 %, niveau comparable à celui atteint au 30 juin 2004.

La contribution de l'assurance non vie en France au résultat opérationnel courant est en hausse à 341 millions d'euros contre 232 millions d'euros au premier semestre 2004 soit une augmentation de 47 %.

3.2 ASSURANCE NON VIE HORS DE FRANCE

Les activités d'assurance non vie hors de France au premier semestre 2005 continuent à profiter de l'application des hausses tarifaires et des mesures d'amélioration de la qualité des portefeuilles. Le chiffre d'affaires du 1er semestre 2005 est en croissance de 1,7 % par rapport au premier semestre 2004 à pro forma et taux de change constants à 1 606 millions d'euros. Le ratio combiné international continue de s'améliorer pour atteindre 95,21 % contre 97,50 % au 31 décembre 2004.

La contribution au résultat opérationnel courant s'élève à 194 millions d'euros contre 200 millions d'euros au premier semestre 2004 en légère baisse de 3 %.

En Belgique, le chiffre d'affaires enregistre une légère baisse de 3,8 % à 177 millions d'euros. Hors grands risques, l'activité est en développement. La contribution au résultat opérationnel courant s'élève à 22 millions d'euros contre 36 millions d'euros au premier semestre 2004. Le ratio combiné s'établit à 99,81 % en nette amélioration depuis le 31 décembre 2004 (102,63 %), marquant ainsi le succès de la politique de maintien de rentabilité.

Aux Pays-Bas, le chiffre d'affaires s'élève à 544 millions d'euros soit une variation par rapport au premier semestre 2004 pro forma de -4,2 % en raison de la contraction de l'activité d'incendie. La contribution au résultat opérationnel courant, en très forte hausse, s'élève à 81 millions

d'euros (contre 57 millions d'euros au premier semestre 2004). Le ratio combiné s'améliore encore par rapport à l'excellent niveau atteint au 31 décembre 2004 de 95,02 % pour atteindre 90,49 %.

En Espagne, l'activité d'assurance non vie enregistre une croissance de 5,6 % à 510 millions d'euros. Les mesures techniques ont permis de maintenir la rentabilité à un excellent niveau : le ratio combiné est de 91,76 % au 31 décembre 2004 et 92,11 % à la fin du 1er semestre 2005. La contribution au résultat opérationnel courant de cette activité est de 56 millions d'euros contre 81 millions d'euros au premier semestre 2004.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires total en assurance non vie atteint 256 millions d'euros (+10,7 % à pro forma et taux de change constants). La contribution au résultat opérationnel courant s'établit à 28 millions d'euros contre 19 millions d'euros au premier semestre 2004. Le ratio combiné se dégrade légèrement de 99,42 % au 31 décembre 2004 à 100,84 % au 30 juin 2005.

La contribution au résultat opérationnel courant des autres pays s'élève à 7 millions d'euros.

4 ASSURANCE CRÉDIT

Le chiffre d'affaires d'assurance crédit du Groupe AGF réalisé par les filiales d'Euler Hermes s'établit à 1 034 millions d'euros au premier semestre 2005, y compris les autres prestations de services qui s'élèvent à 137 millions d'euros, en hausse de 8,2 % par rapport au premier semestre 2004 pro forma (tenant compte des impacts IFRS) et à taux de change constants. Cette croissance résulte principalement d'une progression du chiffre d'affaires en Europe et en Amérique du Nord, mais également d'une croissance très dynamique sur les nouveaux marchés.

La contribution au résultat opérationnel courant (part AGF) d'Euler Hermes s'élève à 133 millions d'euros, en hausse de 30,4 % par rapport au premier semestre 2004. Elle représente 13,6 % du résultat opérationnel courant. Cette forte progression est le résultat d'une part du rapprochement réussi des sociétés Euler Hermes et d'autre part des mesures techniques rigoureuses qui ont permis d'atteindre le niveau bas du ratio combiné de 69 % au 30 juin 2005.

5 ASSISTANCE

Le chiffre d'affaires de l'assistance au premier semestre 2005 s'élève à 295 millions d'euros (dont 52 millions d'euros au titre des autres prestations de services), en hausse de 7,7 % par rapport au premier semestre 2004 pro forma (tenant compte des impacts IFRS) et à taux de change constants.

La contribution de cette activité au résultat opérationnel courant s'élève à 15 millions d'euros contre 7 millions d'euros au premier semestre 2004.

[1] Les ratios combinés sont calculés sur la base du rapport sinistres nets de réassurance et frais d'acquisition et de gestions nets/primes acquises nettes de réassurance (données consolidées).

6 BANQUE

Le résultat opérationnel courant des activités bancaires du Groupe s'établit à 44 millions d'euros contre 39 millions d'euros au 30 juin 2004. Cette évolution est alimentée par la contribution en forte hausse de Banque AGF et par la bonne tenue des activités de gestion d'actifs. Elle représente 4,5% du résultat opérationnel courant.

7 AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités comprennent principalement les holdings, les sociétés de trésorerie et les sociétés de courtage.

La contribution au résultat opérationnel courant de cette activité s'établit à -88 millions d'euros au premier semestre 2005 contre -90 millions d'euros au premier semestre 2004.

Le résultat opérationnel courant des holdings est en baisse (-98 millions d'euros au premier semestre 2005 contre -97 millions d'euros au premier semestre 2004).

Les activités diverses en France et hors de France représentent une contribution au résultat opérationnel courant de 10 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 7 millions d'euros au premier semestre 2004.

Le résultat social d'AGF SA avant impôts s'élève à 1 512 millions d'euros pour le premier semestre 2005 contre 147 millions d'euros pour le premier semestre 2004.

– Avis n°2005-B du 2 mars 2005 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a publié le 16 mars 2005 l'avis n°2005-B relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société mère bénéficiant du régime de l'intégration fiscale. Cet avis précise que dans un groupe d'intégration fiscale, si la société mère comptabilise en résultat l'économie d'impôt résultant de l'utilisation au niveau du Groupe intégré des déficits fiscaux des filiales, elle doit constater dans ses propres comptes une provision à concurrence du passif correspondant à la consommation des déficits par les filiales qu'elle devra leur restituer, quelle que soit la situation fiscale des filiales et du Groupe. En l'état actuel, ce texte pourrait aboutir à la constitution d'une provision dans les comptes sociaux d'AGF SA. Sur la base d'une approche préliminaire, et sous réserve d'explicitations ultérieures du texte du CNC, le montant de la provision pourrait s'élever à 585 millions d'euros en prenant en compte l'ensemble des déficits non utilisés des filiales ou à 204 millions d'euros en excluant les déficits des sociétés structurellement déficitaires dont l'utilisation des déficits reportables apparaît peu probable. Cette provision sera dans tous les cas éliminée dans les comptes consolidés.

AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Rapporté au nombre moyen d'actions en circulation au premier semestre 2005, déduction faite des titres d'autocontrôle (10 524 744 actions), soit 178 107 800 actions, le bénéfice net par action (BNA) atteint 4,14 euros contre 3,87 euros au premier semestre 2004. Le ROE annualisé s'établit à 24,82%.

PLUS-VALUES RÉALISÉES

Le montant des plus-values réalisées nettes de dépréciations et variation juste valeur par résultat est en hausse au 30 juin 2005. Il atteint 910 millions d'euros vs 635 millions d'euros au 30 juin 2004 (en part Groupe).

Le montant des plus-values réalisées nettes de provisions pour dépréciations durables revenant aux actionnaires, y compris holdings, s'établit à 348 millions d'euros vs 288 millions d'euros au 30 juin 2004.

Au 1er semestre 2005, la cession de la participation que le Groupe détenait dans Gecina a généré une plus-value de 514 millions d'euros (avant impôt exigible et avant participation aux bénéfices exigibles). En raison de l'historique de cette détention, la partie de cette plus-value relevant des activités bancaires et des autres activités est classée en autres produits et charges opérationnels (51 millions d'euros), le solde étant enregistré en résultat opérationnel courant de l'assurance vie (397 millions d'euros), en résultat opérationnel courant de l'assurance non vie (76 millions d'euros) et en impôt sur le résultat opérationnel (-10 millions d'euros).

ACTIFS GÉRÉS, PLUS-VALUES LATENTES

Les actifs gérés en valeur de marché s'établissent à 94,3 milliards d'euros au 30 juin 2005.

Les plus-values latentes part du groupe y compris réserves de réévaluation sur les actifs disponibles à la vente ont augmenté de 25% passant de 7,9 milliards d'euros au 31 décembre 2004 à 10 milliards d'euros au 30 juin 2005. Dans un contexte de faibles taux d'intérêts, les plus-values latentes sur obligations se sont appréciées de 40,1% et s'établissent à 5,4 milliards d'euros. Les plus-values latentes sur actions sont en forte hausse grâce à la bonne performance de la gestion d'actifs du Groupe et s'établissent à 2,5 milliards d'euros alors que les plus-values immobilières sont stables à 2 milliards d'euros.

ACTIF NET RÉÉVALUÉ

Les fonds propres comptables consolidés du Groupe AGF s'établissent à 8,20 milliards d'euros contre 7,37 milliards d'euros au 31 décembre 2004. L'actif net réévalué s'élève à 8,40 milliards d'euros soit 46,82 euros par action contre 42,99 euros au 31 décembre 2004.

Cette évolution traduit l'impact positif du résultat ainsi que la forte hausse des plus-values latentes dans un contexte de faibles taux d'intérêts.

COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

8	COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS	90	23 Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire
8	Bilan consolidé au 30 juin 2005	91	24 Autres dettes
10	Compte de résultat consolidé au 1er semestre 2005	92	25 Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés
11	Récapitulatif des engagements donnés et reçus	92	26 Instruments dérivés passifs
12	Tableau de variation des capitaux propres du Groupe	92	27 Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés
15	Intérêts minoritaires		
16	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	93	Notes sur le compte de résultat consolidé
16	1 Faits marquants du 1er semestre 2005	93	28 Chiffre d'affaires du Groupe AGF
17	2 Principes et modalités de consolidation	94	28.1 Chiffre d'affaires d'assurance
21	3 Principes comptables et méthodes d'évaluation	97	28.2 Produit net bancaire
32	4 Comparabilité des comptes	98	29 Compte de résultat consolidé par activité
41	Notes sur le bilan consolidé	102	29.1 Résultat consolidé de l'assurance non vie
41	5 Actifs incorporels	108	29.2 Résultat consolidé de l'assurance vie
42	6 Écarts d'acquisition	112	29.3 Résultat consolidé du secteur bancaire
44	7 Investissements dans les entreprises associées	113	29.4 Résultat consolidé des holdings
46	8 Récapitulatif des placements	114	29.5 Résultat consolidé des autres activités
70	9 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	115	30 Récapitulatif des produits des placements
71	10 Emplois des activités du secteur bancaire	120	31 Autres produits et charges opérationnels
73	11 Trésorerie et équivalent de trésorerie	121	32 Impôts sur les bénéfices
74	12 Autres créances	123	33 Personnel
75	13 Autres actifs	132	Autres analyses
76	14 Frais d'acquisition reportés	132	34 Engagements hors-bilan donnés et reçus
77	15 Provisions pour autres risques et charges	135	35 Instruments financiers
78	16 Impôts différés actif et passif	139	36 Litiges
81	17 Passifs relatifs aux contrats	141	37 Liens avec les entreprises liées
85	18 Récapitulatifs de la dette de financement	143	38 Événements postérieurs à la clôture
86	19 Dettes subordonnées	144	39 Périmètre de consolidation
88	20 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance		
88	21 Ressources des activités du secteur bancaire	173	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
89	22 Dettes de financement représentées par des titres		

BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2005

ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Écarts d'acquisition	6	1 055	1 043
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	5	107	112
Autres immobilisations incorporelles	5	90	90
Actifs incorporels		1 252	1 245
Immobilier de placement		1 746	1 758
Immobilier de placement en UC		148	122
Placements financiers		74 298	68 422
Placements financiers en UC		11 812	10 617
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés		185	185
Placements des activités d'assurance	8	88 189	81 104
Emplois des activités du secteur bancaire	10	631	612
Placements bancaires	8	1 691	1 651
Placements des autres activités	8	1 294	1 520
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités		3 616	3 783
Investissements dans les entreprises associées	7	282	1 612
Part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	17	3 421	3 165
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	9	2 982	2 729
Créances nées des opérations de cession en réassurance	9	127	194
Créances d'impôts exigibles	12	50	87
Autres créances – comptes courants débiteurs	12	163	112
Autres créances	12	2 138	2 096
Créances d'exploitation		5 460	5 218
Immeubles d'exploitation	8	672	746
Autres immobilisations corporelles	13	251	243
Autres actifs d'exploitation à long terme yc Stocks	13	311	282
Frais d'acquisitions reportés	14	1 787	1 771
Participation aux bénéfices différée active		–	–
Impôts différés actifs	16	7	366
Autres actifs		3 028	3 408
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	2 785	2 456
Total de l'actif		108 033	101 991

PASSIF DU BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Capital		868	867
Primes d'émission, de fusion et d'apport		2 597	2 720
Réserve de réévaluation		1 810	1 410
Autres réserves		2 139	1 053
Résultat consolidé		738	1 331
Écarts de conversion		53	(13)
Capitaux propres du groupe		8 205	7 368
Intérêts minoritaires		589	524
Capitaux propres totaux		8 794	7 892
Provisions pour risques et charges	15	1 055	1 052
Dettes subordonnées	19	1 680	1 267
Dettes de financement représentées par des titres	22	1 446	1 895
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	23	683	855
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	25	2 432	2 030
Instruments dérivés passifs	26	269	207
Autres dettes de financement	24	53	349
Dettes de financement	18	6 563	6 603
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance	17	40 347	38 603
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	17	8 797	7 630
Passifs relatifs à des contrats d'assurance		49 144	46 233
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	17	27 839	27 460
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	17	329	587
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	17	3 526	2 513
Passifs relatifs à des contrats financiers		31 694	30 560
Instruments dérivés séparés sur contrats		–	–
Participation au bénéfice différée passive	17	4 155	2 963
Passifs relatifs aux contrats		84 993	79 756
Ressources des activités du secteur bancaire	21	1 140	1 034
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	20	924	893
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	20	934	833
Dettes d'impôts exigibles	24	250	157
Autres dettes	24	1 791	2 085
Comptes courants créditeurs	24	104	25
Dettes d'exploitation		4 003	3 993
Impôts différés passifs	16	1 485	1 661
Autres passifs		1 485	1 661
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		–	–
Total du passif		108 033	101 991

RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 1ER SEMESTRE 2005

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma	Exercice 2004 pro forma
Primes émises		8 918	8 678	16 342
Variation des primes non acquises		(615)	(607)	(80)
Primes acquises	28.1	8 303	8 071	16 262
Produits d'exploitation bancaire	28.2	206	296	485
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	29.4	16	15	32
Autres produits d'exploitation		262	239	532
Produits des placements nets de charges de gestion		2 163	1 645	3 241
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement		794	492	1 090
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat [1]		180	184	141
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)		(59)	(37)	(105)
Produits des placements hors coût de l'endettement [2]	30	3 078	2 284	4 367
Total produits d'activités ordinaires		11 865	10 905	21 678
Charges des prestations des contrats		(8 358)	(7 501)	(14 434)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		(259)	(301)	(876)
Charges d'exploitation bancaire [3]	29.3	(146)	(239)	(344)
Charges des autres activités		(27)	(68)	(173)
Frais d'acquisition des contrats		(1 120)	(1 074)	(2 259)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		-	-	-
Frais d'administration		(546)	(521)	(1 081)
Autres produits et charges opérationnels courants		(335)	(332)	(709)
Total autres produits et charges courants		(10 791)	(10 036)	(19 876)
Résultat opérationnel courant		1 074	869	1 802
Transferts intersectoriels		-	-	-
Résultat opérationnel courant corrigé		1 074	869	1 802
Autres produits et charges opérationnels	31	1	38	55
Résultat opérationnel		1 075	907	1 857
Charges de financement		(59)	(58)	(105)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées [4]	7	32	44	132
Impôts sur les résultats	32	(266)	(175)	(463)
Résultat après impôts des activités discontinues		-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		782	718	1 421
Intérêts minoritaires		(44)	(37)	(90)
Résultat net (part du groupe)		738	681	1 331
Résultat par action		4,14	3,87	7,53
Résultat dilué par action		4,08	3,85	7,47

[1] Hors variation de juste valeur des placements en unité de compte (ACAV).

[2] Le détail des produits de placements hors coût de l'endettement figure dans la note 30.

[3] La charge d'exploitation bancaire comporte notamment les charges d'intérêts et de commissions, le coût du risque et les charges de gestion.

[4] Ce poste inclut la quote-part de résultat des OPCVM et sociétés immobilières mise en équivalence détenus par des sociétés d'assurance, qui économiquement doit être considérée comme faisant partie du résultat opérationnel courant.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(CF. ANNEXE 34)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Engagements donnés		
Entreprises d'assurance	1 132	1 037
Entreprises du secteur bancaire	1 141	1 067
Autres activités	115	139
Engagements reçus		
Entreprises d'assurance	3 996	3 821
Entreprises du secteur bancaire	1 294	1 226
Autres activités	840	944
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires		
Entreprises d'assurance	874	833
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
Entreprises d'assurance	-	-

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

1 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE DU 30 JUIN 2005

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées (y compris résultat)	Réserves de réévaluation	Écart de conversion [3]	Autres Actions propres [1]	Total autres	Capitaux propres en part Groupe	Intérêts des mino-ritaires	Total ensemble consolidé
Capitaux propres au 1er janvier 2004	861	2 677	2 101	1 065	-	(751)	(751)	5 953	615	6 568
Paiement en actions et assimilées	-	-	25	-	-	-	-	25	-	25
Comptabilité reflet	-	-	-	(1 140)	-	-	-	(1 140)	-	(1 140)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	1 661	-	-	-	1 661	11	1 672
Impôts différés	-	-	-	(176)	(3)	-	(3)	(179)	-	(179)
Augmentation de capital	6	43	1	-	-	-	-	50	-	50
Imputation des actions propres sur fonds propres [1]	-	-	(3)	-	-	85	85	82	-	82
Reprise de l'écart d'acquisition d'Athéna imputé sur capitaux propres	-	-	2	-	-	-	-	2	-	2
Effet de la variation des taux de conversion	-	-	-	-	(10)	-	(10)	(10)	(4)	(14)
Réévaluation	-	-	(4)	-	-	-	-	(4)	-	(4)
Dividendes versés [2]	-	-	(421)	-	-	-	-	(421)	(32)	(453)
Affectation du résultat 2003 aux réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	18	-	-	-	-	18	-	18
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	(163)	(163)
Résultat de l'exercice	-	-	1 331	-	-	-	-	1 331	97	1 428
Capitaux propres au 31 décembre 2004	867	2 720	3 050	1 410	(13)	(666)	(679)	7 368	524	7 892
Augmentation de capital	1	15	-	-	-	-	-	16	-	16
Imputation des actions propres sur fonds propres [1]	-	-	8	-	-	68	68	76	-	76
Effet de la variation des taux de conversion	-	-	-	-	66	-	66	66	15	81
Réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés [2]	-	(138)	(326)	-	-	-	-	(464)	(39)	(503)
Affectation du résultat 2004 aux réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions et assimilées	-	-	5	-	-	-	-	5	-	5
Comptabilité reflet	-	-	-	(1 723)	-	-	-	(1 723)	-	(1 723)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	2 295	-	-	-	2 295	18	2 313
Impôts différés	-	-	-	(172)	-	-	-	(172)	-	(172)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	27	27
Résultat du semestre	-	-	738	-	-	-	-	738	44	782
Capitaux propres au 30 juin 2005	868	2 597	3 475	1 810	53	(598)	(545)	8 205	589	8 794

Le montant total des produits et pertes reconnus, du premier semestre 2005, s'élève à 1 204 millions d'euros (dont : résultat de la période 738 millions d'euros, mouvement réserves de réévaluation 400 millions d'euros et mouvement écart de conversion 66 millions d'euros), contre 1 663 millions d'euros en 2004 (dont : résultat de la période 1 331 millions d'euros, mouvement réserves de réévaluation 345 millions d'euros et mouvement écart de conversion -13 millions d'euros).

Analyse de l'augmentation de capital

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capital	Prime d'émission	Réserves	Total
Situation au 1er janvier 2005	189 486 162					
Levée d'options (attributions 1997)	7 193	31,53	33	192	3	228
Levée d'options (attributions 1998)	314 254	42,07	1 437	11 787	144	13 368
Levée d'options (attributions 2002)	45 530	33,25	208	1 303	21	1 532
Levée d'options (attributions 2003)	24 800	42,12	114	933	11	1 058
Total des augmentations de capital	391 777		1 792	14 215	179	16 186
Situation au 30 juin 2005	189 877 939					

[1] Imputation des actions propres sur les fonds propres

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10% du capital AGF.

Conformément aux normes IFRS, les actions propres ont été portées en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2003, 13 624 919 titres, soit 7,2% du capital, d'une valeur comptable de 751 millions d'euros sont ainsi portés en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2004, AGF a acheté 906 870 titres pour un montant de 44 millions d'euros et cédé 2 586 178 titres d'une valeur comptable de 129 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, 11 945 611 titres, soit 6,3% du capital, d'une valeur comptable de 666 millions d'euros sont ainsi portés en diminution des capitaux propres.

Au cours du premier semestre 2005, AGF a acheté 568 338 titres pour un montant de 36 millions d'euros et cédé 1 989 205 titres d'une valeur comptable de 104 millions d'euros.

Au 30 juin 2005, 10 524 744 titres, soit 5,5% du capital, d'une valeur comptable de 597 millions d'euros sont ainsi portés en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2004, la cession des 2 586 178 titres a généré une moins-value d'un montant de 5,1 millions d'euros. L'impôt correspondant s'établit à 1,8 million d'euros. La moins-value nette de l'impôt, soit 3,3 millions d'euros, a été reclassée dans les réserves consolidées.

Au 30 juin 2005, la cession des 1 989 205 titres a généré une plus-value d'un montant de 12,6 millions d'euros. L'impôt correspondant s'établit à 4,4 millions d'euros. La moins-value nette de l'impôt, soit 8,2 millions d'euros, a été reclassée dans les réserves consolidées.

En novembre 2003, AGF a signé un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) et approuvée par l'AMF (instruction COB du 10 avril 2001). Il a donné les moyens suivants au contrat : 1 870 000 titres (titres en autodétention) et 20 millions d'euros.

Au 31 décembre 2003, après prise en compte des mouvements liés au contrat de liquidité, AGF disposait de 13 624 919 titres en autodétention, y compris 1 539 728 titres inscrits au porteur dans le cadre du contrat de liquidité, pour un capital de 188 172 639 actions.

Au 31 décembre 2004, le nombre de titres en autodétention s'élève à 11 945 611 titres pour un capital de 189 486 162 actions. La totalité des titres en autodétention est détenue au nominatif, le contrat de liquidité étant arrivé à échéance.

Un nouveau contrat de liquidité, conforme aux normes de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) a été conclu avec un opérateur de marché indépendant Rothschild & Cie Banque le 18 février 2005.

Ce nouveau contrat a été alimenté le 2 mars 2005 par 300 000 titres AGF et par un montant en numéraire de 18 millions d'euros. Les premiers mouvements ont eu lieu dès le 4 mars 2005. Un apport complémentaire de 500 000 titres supplémentaires a été effectué le 26 mai 2005.

Au 30 juin 2005, après prise en compte des mouvements liés à ce contrat de liquidité, AGF disposait de 10 524 744 titres en autodétention, y compris 5 000 titres inscrits au porteur dans le cadre du contrat de liquidité, pour un capital de 189 877 939 actions.

(en millions d'euros)	Quantité	Valeur comptable
Situation au 1er janvier 2003	15 415 774	841,6
Acquisitions de l'exercice	29 389	1,0
Cessions de l'exercice	(1 820 244)	(91,6)
<i>Mouvements de l'exercice</i>	<i>(1 790 855)</i>	<i>(90,6)</i>
Situation au 31 décembre 2003	13 624 919	751,0
Acquisitions de l'exercice	906 870	43,8
Cessions de l'exercice	(2 586 178)	(129,3)
<i>Mouvements de l'exercice</i>	<i>(1 679 308)</i>	<i>(85,5)</i>
Situation au 31 décembre 2004	11 945 611	665,5
Acquisitions de l'exercice	568 338	35,8
Cessions de l'exercice	(1 989 205)	(103,9)
<i>Mouvements de l'exercice</i>	<i>(1 420 867)</i>	<i>(68,1)</i>
Situation au 30 juin 2005	10 524 744	597,4

[2] Dividendes

L'Assemblée Générale du 23 mai 2005 a décidé de verser un dividende de 464 millions d'euros, dont 138 millions d'euros prélevés sur le poste "Prime d'apport". Compte tenu de la suppression de l'avoir fiscal par la Loi de Finances pour 2004 et des 11 233 437 actions détenues en propre par la société au 23 mai 2005, le dividende net par action revenant aux 178 610 023 actions à rémunérer, s'élève à 2,60 euros.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2004 a décidé de verser un dividende de 421 millions d'euros. Compte tenu du précompte à acquitter sur ce dividende, s'élevant à 104 millions d'euros, et des 12 300 271 actions détenues en propre par la société au 25 mai 2004, le dividende global revenant aux 176 123 750 actions à rémunérer s'élève à 317 millions d'euros, soit un dividende net par action de 1,80 euro, assorti d'un avoir fiscal ou d'un crédit d'impôt.

[3] Écart de conversion

Le stock des écarts de conversion au 30 juin 2005 est un gain latent de 53 millions d'euros contre une perte latente de 13 millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'écart de conversion provenant des monnaies de la zone Amérique du Sud s'élève à 28 millions d'euros contre -2 millions d'euros au 31 décembre 2004.

2 RÉSERVE DE CAPITALISATION

La réserve de capitalisation est un poste spécifique, compris dans les capitaux propres.

La réserve de capitalisation est neutralisée dans les comptes consolidés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat et à constater, le cas échéant, les participations différées correspondantes.

Le montant total de la réserve de capitalisation en part Groupe s'élève à 1 312 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 1 285 millions d'euros au 31 décembre 2004. Compte tenu de l'impôt différé passif, des participations différées nettes d'impôt, l'incidence nette de la réserve de capitalisation sur les réserves consolidées est de 712 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 679 millions d'euros au 31 décembre 2004.

3 INSTRUMENTS DILUTIFS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capitaux propres
Options de souscription 1997	19 096	31,53	1
Options de souscription 1998	213 569	42,07	9
Options de souscription 2002	803 038	33,25	27
Options de souscription 2003	1 106 988	42,12	47
Options de souscription 2004	1 130 656	50,86	58
Total	3 273 347		142

Par ailleurs, 2 213 341 actions d'une valeur de 111 millions d'euros servant de support à un plan d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés sur les exercices 1999, 2000 et 2001 sont déduites des capitaux propres.

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capitaux propres
Options d'achat d'actions 1999	425 870	46,50	20
Options d'achat d'actions 2000	841 541	55,11	46
Options d'achat d'actions 2001	945 930	46,97	45
Total	2 213 341		111

4 NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION

	30.06.2005	30.06.2004
Nombre total d'actions	189 877 939	188 430 153
Nombre d'actions en circulation	179 353 195	176 129 882
Nombre pondéré d'actions en circulation	178 107 800	175 735 560

5 BÉNÉFICE PAR ACTION

	30.06.2005	30.06.2004
Résultat net consolidé part du Groupe (en millions d'euros)	738	681
Nombre pondéré d'actions en circulation	178 107 800	175 735 560
Bénéfice net par action non dilué (en euros)	4,14	3,87
Résultat net consolidé, dilué, part du Groupe (en millions d'euros)	737	680
Nombre d'actions y compris instruments dilutifs [1]	180 696 789	176 769 833
Bénéfice net par action dilué (en euros)	4,08	3,85

[1] Au 30 juin 2005, le nombre d'actions comprend 387 782 actions propres destinées à servir de gisement aux options d'achat accordées aux salariés (contre 18 577 actions au 30 juin 2004).

6 INTÉRÊTS MINORITAIRES

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)

	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Intérêts minoritaires au 1er janvier	524	615
Effet de la variation des taux de conversion	15	(4)
Résultat de la période revenant aux intérêts minoritaires	44	97
Dividendes reçus/versés par les intérêts minoritaires	(39)	(32)
Mouvements sur la réserve de réévaluation	18	11
Effet des variations du périmètre de consolidation et des augmentations de capital	27	(163)
Total	589	524

Les effets de variation de périmètre proviennent essentiellement :

(en millions d'euros)

	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Euler Hermes	7	11
AGF Benelux Group	-	(6)
Entenial	-	(167)
Assurances Fédérales	22	-
Autres	(2)	(1)
Total	27	(163)

Les intérêts minoritaires proviennent principalement des sociétés suivantes :

(en millions d'euros)

	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Euler Hermes	470	438
AGF Brésil	20	17
SNA Group (Liban)	18	15
AGF RAS Group (Espagne)	25	24
Mondial Assistance Group (Suisse)	3	2
Autres	53	28
Total	589	524

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2005

SITUATION FINANCIÈRE

Le 10 février 2005, AGF a émis des titres super subordonnés à durée illimitée pour un montant de 400 millions d'euros au taux fixe de 4,625 % au titre des 10 ans et 4 premiers mois, puis au taux variable Euribor 3 mois + 198 points de base. Après 10 ans et 4 mois, AGF pourra rembourser les titres à chaque date trimestrielle de paiement d'intérêt. L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé l'assimilation de cette dette à des quasi-fonds propres et l'agence de notation Moody's son traitement Basket D.

SITUATION SOCIALE

Le Groupe AGF a décidé de mettre en place de manière volontaire et unilatérale un dispositif de préretraite basée sur le volontariat. Il permet aux collaborateurs qui le souhaitent et qui remplissent l'ensemble des conditions requises de cesser totalement leur activité dans des conditions financières favorables garantissant le maintien de leurs droits à protection sociale. L'ensemble des collaborateurs potentiellement concernés par ce dispositif devait faire part de leur décision d'entrer ou non dans le dispositif avant le 22 juillet 2005. Au final, ce sont 420 collaborateurs qui quitteront ainsi le Groupe d'ici au 30 juin 2006.

Une provision de 60 millions d'euros a été constatée dans le bilan au 30 juin 2005 dans le poste "autres produits et charges opérationnels".

INTERNATIONAL

AGF a cédé, sur la bourse de Tunis, sa participation dans la société d'assurance tunisienne Astrée, dont le Groupe détenait 42,08%. La cession de cette participation à une entité non-consolidée porte sur un montant de 20,536 millions de Dinars tunisiens (soit environ 12,7 millions d'euros), dégage une plus-value de 1,6 millions d'euros nette d'impôt, et s'inscrit dans la stratégie de simplification de la structure du Groupe.

BANQUE ET SERVICES FINANCIERS

Euler Hermes a finalisé le 6 avril dernier le rachat de la totalité du capital de sa filiale Euler Hermes Credit Insurance en Belgique. La transaction a été réalisée sur la base d'une valorisation de la société de 50 millions d'euros. Cette filiale était détenue à 25% par l'Office National du Ducroire (Belgique) et à 5% par l'Office du Ducroire Luxembourgeois.

OPÉRATION FINANCIÈRE

AGF a cédé le 15 mars 2005 par transaction de bloc sa participation de 22,3% dans Gecina à la société immobilière espagnole Metrovacesa, au prix de 89,75 euros par titre payable le 30 décembre 2005. Cette opération, dont le montant s'élève à 1 240 millions d'euros, dégagera un résultat de cession de 514 millions d'euros (avant impôts exigibles et participation aux bénéfices exigible) ; la participation dans Gecina était détenue à environ 78 % par AGF Vie.

Suite à l'accord signé le 23 décembre 2004, AGF a cédé, début 2005, 35 % des titres AGF Iard au Groupe Crédit Agricole. Cette opération a dégagé une plus-value consolidée de 14,1 millions d'euros avant impôt dans les comptes au 30 juin 2005.

2 PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le Groupe AGF établira ses comptes consolidés 2005 selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Conformément aux recommandations du CESR et de l'AMF, les comptes consolidés au 30 juin 2005 sont établis en appliquant les principes et méthodes qui seront utilisés lors de l'élaboration des comptes consolidés 2005.

Le comparatif au titre de l'exercice 2004 est établi selon le même référentiel, y compris les normes IAS 32/IAS 39 et IFRS 4 que le Groupe a choisi d'appliquer dès le 1er janvier 2004.

Le Groupe AGF n'a pas appliqué la norme IAS 34 relative aux comptes intermédiaires pour les comptes consolidés au 30 juin 2005 qui sont établis conformément à la recommandation n°2001-01.R.01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux comptes intermédiaires des entreprises régies par le code des assurances.

Les principes et méthodes comptables appliqués résultent notamment :

- des normes et interprétations IAS/IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 et adoptées par l'Union Européenne,
- des normes et interprétations IAS/IFRS d'application obligatoire postérieure à 2005 pour lesquelles le Groupe a décidé une application anticipée : l'amendement d'IAS 39 sur l'option juste valeur,
- des options retenues et des exemptions utilisées pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005,
- des orientations présentées dans la recommandation n°2005-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international,
- des orientations présentées dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en oeuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les interprétations émises par l'IFRIC en juin 2005 sur les dépréciations sur les instruments financiers n'ont pas pu être prises en compte, notamment en raison du délai nécessaire pour effectuer les calculs d'impact. Par ailleurs, la norme IAS 19 révisée qui a reçu un avis favorable de l'ARC mais n'est pas encore adoptée par l'Union Européenne à ce jour, pourrait être appliquée de façon anticipée par le Groupe AGF au 31 décembre 2005 comme le recommande le Board de l'IAS.

En conséquence, l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes semestriels au 30 juin 2006, pourrait être différente de celle présentée dans les comptes ci-joints.

Une information relative à l'incidence du passage aux normes IFRS sur les bilans au 1er janvier et au 31 décembre 2004 et sur le résultat de l'exer-

cice 2004 a été publié le 23 mai 2005 après avoir fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration et de diligences d'audit par les Commissaires aux Comptes qui ont émis une assurance positive sur les informations contenues dans cette publication, dans leur rapport spécifique.

Un résumé de cette information ainsi que les incidences du passage au IFRS sur le résultat du 1er semestre 2004 sont présentés en note 4.

2.2 PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS (IFRS 1)

Les comptes consolidés au 30 juin 2005 sont les premiers comptes intermédiaires consolidés du Groupe AGF établis en normes IAS/IFRS. La norme IFRS 1 « première adoption des normes internationales d'information financière » a été appliquée et le Groupe AGF a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS.

2.2.1 Première application des normes IFRS à une date différente de celle retenue par le Groupe Allianz

AGF est consolidé par le Groupe Allianz qui établit ses comptes consolidés en normes IAS/IFRS depuis 1998. AGF a retenu l'option du paragraphe 24a de la norme IFRS 1 relative à la première application des normes IFRS et en conséquence : « Les actifs et les passifs sont évalués à la valeur qui est comptabilisée dans les comptes consolidés de la maison mère sur la base de la date de conversion aux normes IFRS de celle-ci (hors ajustement effectué du fait de la consolidation ou en conséquence du regroupement d'entreprise par lequel la maison mère a acquis la filiale) ». Ces ajustements de consolidation comprennent les retraitements des actifs et des passifs pour les rendre conformes aux normes IFRS d'Allianz.

2.2.2 Regroupements d'entreprises Acquisitions antérieures au 31 mars 1998

Les acquisitions antérieures au 31 mars 1998, date d'acquisition d'AGF par le Groupe Allianz, ne sont pas retraitées en application de l'option de la norme IFRS 1 permettant de déterminer la date de retraitement rétroactif des acquisitions. Les écarts d'acquisition calculés lors de l'acquisition sont maintenus à l'actif sous réserve des tests de dépréciation décrits au paragraphe 2.7. Les actifs et passifs des entités concernées sont éventuellement retraités afin de les rendre conformes aux normes IFRS d'AGF. Les valeurs de réseau sont reclassées dans le poste écarts d'acquisition et amorties rétrospectivement jusqu'au 31 décembre 2003.

Acquisitions postérieures au 31 mars 1998 effectuées auprès du Groupe Allianz

AGF a remplacé la valeur des actifs et passifs (y compris les écarts d'acquisition) comptabilisés dans les comptes en normes françaises selon la méthode de la comptabilisation au prix d'acquisition (méthode « P GAAP ») par la valeur des actifs et passifs figurant dans les comptes consolidés Allianz en normes IFRS (y compris les écarts d'acquisition). L'écart en résultant est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier 2004. Les actifs et passifs des entités concernées sont ensuite retraités si nécessaire afin de les rendre conformes aux normes IFRS d'AGF. Les principales sociétés concernées sont Allianz France, le Groupe Hermes (Allemagne), Allianz RAS Seguros (Espagne) et le Groupe Elvia Assistance.

Acquisitions postérieures au 31 mars 1998 hors du Groupe Allianz

Ces acquisitions sont intégralement retraitées en normes IFRS. Les principales sociétés concernées sont Royal Nederland et Zwolsche (Pays-Bas), Colseguros (Colombie) et SNA (Liban).

2.2.3 Écarts de conversion

Les écarts de conversion qui figuraient dans une rubrique distincte des capitaux propres consolidés en normes françaises au 31 décembre 2003 sont reclassés dans les réserves consolidées sans impact sur le montant global des capitaux propres en application de l'exemption prévue au paragraphe 22 de la norme IFRS 1. En cas de cession ultérieure des filiales concernées, ils ne seront donc plus repris en contrepartie du résultat.

2.2.4 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 est appliquée rétroactivement à l'ensemble des dispositifs concernés quelle que soit leur date d'attribution.

2.2.5 Application de la norme IFRS 4 concernant les contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont évalués selon les normes françaises (méthodes préférentielles du règlement CRC 2000-05).

2.2.6 Coût historique des immeubles

Les immeubles sont comptabilisés en valeur historique. La valeur historique des immeubles a donc été recalculée rétroactivement depuis la date d'acquisition.

2.2.7 Avantages du personnel

La méthode du corridor est appliquée pour la comptabilisation des engagements.

2.3 MÉTHODE DE CONSOLIDATION

2.3.1 Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par la société mère. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée.

Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du groupe à la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle de la filiale jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'avoir.

2.3.2 Entités sous contrôle conjoint

Les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Les comptes d'une entreprise sous contrôle conjoint sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration

proportionnelle à la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle conjoint de la filiale et jusqu'à la date à laquelle elle cesse de le détenir.

2.3.3 Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date où elle cesse de la détenir.

2.3.4 Périmètre de consolidation : consolidation des OPCVM et des sociétés civiles immobilières

Selon la norme IAS 27, toutes les entreprises contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières détenus à plus de 50 % sont consolidés par intégration globale. Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier.

En application de la norme IAS 28 qui définit les critères d'influence notable, les OPCVM et les sociétés civiles immobilières détenus à plus de 20 % sont mis en équivalence.

2.3.5 Harmonisation des principes comptables

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Des ajustements en consolidation sont éventuellement pratiqués pour harmoniser l'ensemble des méthodes et principes comptables du Groupe.

2.4 DATES DE CLÔTURE ET D'APPROBATION

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont consolidés sur la base d'un arrêté au 30 juin. La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 19 septembre 2005.

2.5 CONVERSION MONÉTAIRE (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe AGF est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au million le plus proche.

2.5.1 Transaction en monnaies étrangères

Les transactions effectuées en monnaies étrangères (monnaies autres que la monnaie de fonctionnement) sont converties en monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction (pour des raisons pratiques, un cours moyen est utilisé).

À chaque clôture, l'entité doit convertir les éléments en devises figurant à son bilan dans la monnaie de fonctionnement, en utilisant les procédures suivantes :

- les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les provisions techniques d'assurance) sont convertis au cours de clôture et les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice,
- les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique (notamment les placements immobiliers) au cours de change à la date de la transaction et,
- les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions) au cours de change à la date d'évaluation de la juste valeur.

Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres (ex. : actions disponibles à la vente), l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat (ex. : actions désignées à la juste valeur par résultat), l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

2.5.2 Conversion des états financiers des entreprises hors zone euro

Chaque entité consolidée a une monnaie de fonctionnement dans laquelle elle prépare ses états financiers pour la consolidation du Groupe AGF.

À chaque clôture, le résultat et la situation financière de chacune des entités sont convertis en euros de manière à permettre la présentation des états financiers consolidés, selon la procédure suivante :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans,
- les produits et les charges de chaque compte de résultat (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transaction (en pratique on retient un cours de change moyen pour la période, sauf en cas de fluctuations importantes du cours de change),
- tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.6 ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de regroupements d'entreprises, les actifs, les passifs et les passifs éventuels des sociétés acquises sont comptabilisés en juste valeur.

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

AGF applique la norme IFRS 3 à compter du 1er janvier 2004. Les écarts d'acquisition ne sont donc plus amortis à compter du 1er janvier 2004 mais sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des dépréciations.

Acquisitions antérieures au 31 mars 1998

Les acquisitions antérieures au 31 mars 1998 n'ont pas été retraitées dans le cadre de la première application des IFRS au 1er janvier 2004. Les écarts d'acquisitions constatés en application du référentiel comptable antérieur à la date de transition aux normes IFRS ont été maintenus au bilan.

Les valeurs de réseau comptabilisées en application de l'ancien référentiel ont été incorporées aux écarts d'acquisition et amortis rétrospectivement à partir du 31 mars 1998 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Acquisitions postérieures au 31 mars 1998 auprès du Groupe Allianz

AGF comptabilise au bilan la valeur des actifs et passifs figurant dans les comptes consolidés d'Allianz en normes IFRS (y compris les écarts d'acquisition). L'écart en résultant est imputé sur les capitaux propres. Les actifs et passifs des entités concernées sont ensuite retraités si nécessaire afin de les rendre conformes aux normes IFRS d'AGF.

Acquisitions postérieures au 31 mars 1998 hors du Groupe Allianz

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Acquisition d'intérêts minoritaires intervenant postérieurement à la prise de contrôle

Aucune norme IFRS n'étant actuellement applicable, le Groupe AGF a choisi de comptabiliser l'écart de consolidation complémentaire en écart d'acquisition.

Par ailleurs, en application d'IAS 32, lorsqu'une entité a accordé un put à un minoritaire d'une de ses filiales, elle doit obligatoirement comptabiliser une dette pour la valeur estimée du prix d'exercice du put.

En conséquence, le Groupe AGF comptabilise cette dette en contrepartie des minoritaires pour leur valeur comptable et en contrepartie de l'écart d'acquisition pour la différence. Toute variation ultérieure du prix d'exercice du put est comptabilisée par ajustement de l'écart d'acquisition.

Affectation des écarts d'acquisition par Unité Génératrice de Trésorerie

Les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrice de Trésorerie qui correspondent aux secteurs d'activité présentés dans les analyses sectorielles.

Écarts d'acquisition négatifs

Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (écarts d'acquisition négatifs), il est procédé à une nouvelle appréciation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables et de l'évaluation du coût du regroupement. Tout excédent subsistant après cette réévaluation est comptabilisé immédiatement en compte de résultat.

Écarts d'acquisition des filiales étrangères

Les écarts d'acquisition, y compris les valeurs de réseau, des filiales étrangères sont comptabilisés dans la devise de la filiale.

2.7 MÉTHODOLOGIE RELATIVE À LA DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation par Unité Génératrice de Trésorerie annuel ou plus fréquent si des événements ou changements de circonstance conduisent à considérer une dépréciation comme possible.

Si la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie est inférieure à sa valeur comptable (quote-part d'actif net et écart d'acquisition), une perte de valeur est comptabilisée pour la ramener à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur estimée correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie actualisés au taux après impôt qui reflète l'appréciation du marché à la date d'arrêt, du taux sans risque et des risques propres à l'actif considéré. En pratique, les flux de trésorerie sont actualisés au coût du capital. Le coût du capital utilisé est fonction de la prime de risque propre à chaque pays et à chaque secteur d'activité, (en Europe, le taux retenu est de 8,15 % pour les sociétés d'assurance).

Les flux nets de trésorerie sont définis à partir des éléments suivants :

- les prévisions, généralement à 3 ans, issues des budgets prévisionnels disponibles,
- des hypothèses de rendement normalisé des actifs financiers,
- un taux de croissance terminal fonction des perspectives à long terme de l'activité et de l'inflation,
- le capital alloué à l'entité pour couvrir ses risques techniques et financiers,
- l'excédent de capital de l'entité représenté par l'écart entre son actif net réévalué sur la base des derniers comptes disponibles et le capital alloué.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, l'estimation portera alors sur l'ensemble d'actifs générateurs de trésorerie auquel il appartient. Cet ensemble d'actifs peut, dans certains cas, être l'entreprise elle-même.

Les pertes de valeur constatées au titre d'une UGT sont comptabilisées en résultat de l'exercice prioritairement en déduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattaché à cette UGT puis en déduction des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable.

Une perte de valeur imputée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

En outre, pour les sociétés cotées, lorsque le cours de bourse à la clôture s'écarte significativement de la valeur dans les comptes consolidés incluant les incorporels, cette approche est complétée par une analyse multi-critères comprenant, outre le cours de bourse, l'actif net réévalué et l'estimation des avantages économiques futurs attendus.

2.8 OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les effets des opérations intragroupe sont éliminés dans le bilan consolidé et dans le compte de résultat consolidé.

2.8.1 Cessions d'actifs entre sociétés consolidées

Les plus-values résultant de cessions intra groupe sont éliminées à hauteur de la quote-part du groupe dans l'entreprise considérée.

Les moins-values résultant de cessions intra groupe sont éliminées à hauteur de la quote-part du groupe dans l'entreprise considérée dans la limite de l'absence d'indice de dépréciation.

2.8.2 Autres opérations entre sociétés consolidées

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance et les opérations de financement interne sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

2.9 PRINCIPES DE SEGMENTATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité et par zone géographique.

Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur d'activité et le second est le secteur géographique.

Les segments d'analyse de l'activité sont les suivants :

- assurance vie,
- assurance dommages,
- assurance santé (assurance de dommages corporels),
- assurance crédit,
- assistance,
- banques et activités financières,
- holdings,
- autres activités.

L'activité « assurance crédit » correspond à l'activité du Groupe Euler Hermes. Ce segment d'activité n'inclut pas SFAC Crédit et Eurofactor qui sont inclus dans l'activité bancaire.

L'activité « assistance » comprend exclusivement l'activité du Groupe Mondial Assistance.

Les secteurs géographiques sont les suivants :

- France,
- Belgique,
- Pays-Bas,
- Espagne,
- Amérique du Sud,
- Autres.

Le résultat sectoriel est égal aux produits sectoriels après déduction des charges sectorielles. Il est établi hors charge d'impôt sur le résultat.

Les produits des placements sont répartis au prorata des provisions techniques nettes pour la quote-part représentative de provisions techniques ou au prorata des capitaux alloués pour la quote-part relative représentative des capitaux propres.

Les éliminations des opérations réciproques de réassurance interne entre deux segments sont comptabilisées dans chacun des comptes concernés en contrepartie du compte « transfert intersectoriel », ce qui permet un rapprochement avec les comptes consolidés.

Les éliminations de prestations de service entre deux segments sont comptabilisées dans chacun des comptes concernés en contrepartie du compte « transfert intersectoriel ».

Les éliminations d'opérations réciproques affectant les produits financiers (endettement interne par exemple) sont comptabilisées dans chacun des comptes concernés en contrepartie des comptes « transfert intersectoriel d'élimination de produits financiers ».

Les éliminations de dividendes, de plus-values internes et autres retraitements ou éliminations affectant le revenu des placements sont répartis au prorata des produits financiers et des charges des dettes.

Les prix de transfert entre les secteurs sont déterminés sur la base de conditions de concurrence normale.

L'activité des sociétés d'assurance mixtes vie et non vie est ventilée entre les trois segments assurance vie, assurance non vie et assurance santé selon les modalités suivantes :

- les postes techniques d'assurance (primes, sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, provisions techniques) sont affectés à l'activité vie, santé ou non vie selon la catégorie de risque concerné,
- les charges non techniques sont réparties entre les activités vie et non vie au prorata des charges techniques.

Présentation des sociétés immobilières consolidées et des OPCVM consolidés :

Le résultat et le bilan des sociétés immobilières et des OPCVM fait l'objet d'une affectation ligne à ligne dans les autres segments en fonction du pourcentage d'intérêt détenu par ces derniers dans chacune des sociétés.

3 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique sauf pour :

- les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, évalués selon les normes françaises (voir note 2.2.5),
- les instruments financiers évalués à la juste valeur (instruments dérivés, instruments financiers détenus à fins de transaction, instruments financiers désignés comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur, instruments financiers disponibles à la vente et instruments dérivés séparés sur contrats),
- les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente, évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

3.1 CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS FINANCIERS

Les contrats considérés comme des contrats d'assurance en normes françaises sont ventilés en normes IFRS entre les catégories de contrats suivantes :

- contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4,
- contrat d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4,
- contrat d'investissement sans participation discrétionnaire relevant de la norme IAS 39.

3.1.1 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

3.1.1.1 Définitions

Les contrats d'assurance sont des contrats en vertu desquels la compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le détenteur du contrat à l'émetteur du contrat.

Un risque financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de cours d'une valeur mobilière, de taux de change ou d'une autre variable similaire.

Les risques de rachat, de prorogation ou de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance.

3.1.1.2 Principaux contrats classés en contrats d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance non vie, hormis un nombre non significatif de contrats, comportent un risque d'assurance significatif et sont donc classés comme des contrats d'assurance.

Les contrats d'assurance vie comportant un risque d'assurance significatif (temporaires décès, contrats mixtes, contrats de rente en service...) sont classés comme des contrats d'assurance.

Les contrats avec sortie en rente, optionnelle ou obligatoire, sont des contrats d'assurance si l'assureur est engagé dès l'origine et n'a pas de liberté de tarification à la date de sortie en rente. Dans le cas contraire, ces contrats sont des contrats d'investissement pendant la phase de constitution (i.e. jusqu'à la fixation de la tarification du risque d'assurance) puis des contrats d'assurance pendant la phase de service de la rente.

Les contrats en Unités de Compte avec garanties plancher en cas de décès sont classés comme des contrats d'assurance si l'assuré a initialement souscrit la garantie plancher ou s'il existe une probabilité significative qu'il la souscrive ultérieurement.

3.1.1.3 Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte (dans le cas d'un contrat d'assurance, cette condition est réputée non remplie si le dérivé incorporé et le contrat d'assurance hôte sont si inter-dépendants qu'AGF ne peut pas évaluer séparément le dérivé incorporé),
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et,
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Cependant, et conformément à la norme IFRS 4, les dérivés incorporés répondant à la définition d'un contrat d'assurance et les options de rachat à un montant fixe, ou basées sur un montant fixe et un taux d'intérêt, incorporées dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ne sont pas séparés.

Les dérivés incorporés séparés sur contrats sont classés dans la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont donc évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

3.1.1.4 Comptabilisation des contrats d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance IFRS 4 restent comptabilisés en normes françaises à partir du 1^{er} janvier 2004, à l'exception de quelques retraitements limités imposés par IFRS 4 ; notamment les retraitements au titre des provisions d'égalisation réglementaires (qui sont éliminées), des effets de la comptabilité reflet (voir ci-après le paragraphe relatif à la Comptabilité reflet) et de la mise en œuvre d'un test de suffisance du passif (voir paragraphe 3.1.1.5).

Ils sont donc comptabilisés conformément aux méthodes préférentielles du règlement CRC n°2000-05 appliquées par AGF.

Contrats d'assurance non vie

Primes

Les primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation.

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

Provisions pour primes non acquises

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans les créances d'exploitation.

La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

Sinistres

Les sinistres se composent des éléments suivants :

- sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés,
- frais de règlement des sinistres notamment les frais des services règlements et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette de recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Elles incluent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. Les provisions pour sinistres à payer ne sont escomptées.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées sur la base du coût ultime à partir d'un faisceau de méthodes (évaluation dossier par dossier pour les sinistres survenus, méthode de la cadence des règlements, méthode Bornhütter-Ferguson).

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement.

Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé ou à un risque macro-économique sont éliminées dans les comptes consolidés. Toutefois, les provisions d'éga-

lisation constituées au titre de certains contrats collectifs, dont les dispositions prévoient qu'elles reviennent au souscripteur en cas de résiliation ou de transfert, constituent un engagement au titre de contrats en vigueur et ne sont donc pas éliminées dans les comptes consolidés mais seulement reclassées selon la nature du contrat en provisions pour participation aux bénéfices et ristournes ou en provisions de sinistres.

Autres provisions techniques

Une provision pour risques en cours est constituée par catégorie de risques en complément de la provision pour primes non acquises lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date et les frais d'acquisition et d'administration y afférant ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, comptabilisée au bilan des comptes individuels des sociétés françaises d'assurance est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé.

Contrats d'assurance vie

Les contrats classés sous la rubrique « assurance vie » sont les contrats définis comme des contrats vie par les différentes législations applicables aux sociétés consolidées. Au sens des normes IFRS, il peut s'agir de contrats d'assurance ou de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire (cf. 3.1.2.2).

Primes

Les primes sont comptabilisées hors taxes et brutes de réassurance lors de leur émission.

Les autres prélèvements sur les assurés (chargements et prélèvements contractuels) sont comptabilisés en déduction des charges techniques des contrats.

Provisions d'assurance vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital. Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer augmentées le cas échéant des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigées de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques ne sont pas zillmétrisées.

Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Les tables de risque de mortalité utilisées sont des tables reconnues comme adéquates localement.

Néanmoins, lorsqu'un changement de table aurait pour conséquence de ramener les provisions mathématiques en dessous de leur valeur de rachat, les tables d'origine utilisées pour la détermination du tarif ont été maintenues.

Provisions des contrats libellés en unités de compte

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la valeur vénale des unités de compte à la clôture de l'exercice. Les provisions pour garantie plancher sont évaluées selon un faisceau de méthodes.

Provision globale de gestion

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures des contrats (regroupés par ensembles homogènes) non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers.

Les modalités de calcul de cette provision ont été précisées par un arrêté du 29 décembre 1998.

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé sont éliminées dans les comptes consolidés. Toutefois, les provisions d'égalisation constituées au titre de certains contrats collectifs, dont les dispositions prévoient qu'elles reviennent aux souscripteurs en cas de résiliation, de revalorisation ou de transfert constituent un engagement au titre de contrats en vigueur et ne sont donc pas éliminées dans les comptes consolidés mais seulement reclassées selon la nature du contrat en provision d'assurance vie, provisions pour participation aux bénéfices ou en provisions de sinistres.

Participation des bénéficiaires de contrats aux résultats

Voir paragraphe 3.1.4. relatif aux contrats participatifs.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats vie sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures réévaluées à la clôture de chaque exercice (la durée maximum d'amortissement est de 20 ans), la valeur nette activée n'étant pas inférieure à la valeur qui serait recouvrée en cas de sortie du contrat (par exemple l'écart de zillmétrisation pour les contrats français).

Les frais d'acquisition reportés sont présentés nets des chargements commerciaux reportés dans la mesure où cette présentation nette est sans incidence sur le résultat consolidé et sur la situation nette.

Les lois de maintien des contrats en portefeuille ont été construites en combinant les lois de rachat, de sorties par décès et de sorties par échéance de contrat.

Les frais d'acquisition ne sont activés que dans la mesure où leur amortissement ultérieur est couvert par la marge attendue sur chacune des familles de produits.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, comptabilisée au bilan des comptes individuels des sociétés françaises d'assurance est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé.

Une participation différée est comptabilisée, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles cantonnés

3.1.1.5 Test de suffisance du passif

IFRS 4 requiert que les passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) soient suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Les insuffisances éventuelles sont provisionnées en contrepartie du résultat.

Tous les flux de trésorerie futurs contractuels sont pris en compte, y compris ceux relatifs aux coûts de gestion associés et aux options et garanties implicites des contrats.

3.1.1.6 Comptabilité reflet ou shadow accounting

Voir 3.1.5.

3.1.2 Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4

3.1.2.1 Définition de la participation discrétionnaire

La participation aux bénéfices discrétionnaire est définie comme le droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative des bénéfices contractuels,
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur,
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, du fonds ou de l'entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation aux bénéfices, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

Son rythme d'émergence est notamment considéré comme à la discrétion de l'entreprise :

- lorsque cette dernière détermine le rythme d'incorporation de la participation aux bénéfices aux engagements individuels envers les assurés par le recours à la provision pour participation aux bénéfices,
- lorsque la clause de participation aux bénéfices est basée sur les résultats financiers réalisés et que la compagnie dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur le rythme de réalisation.

L'élément de participation discrétionnaire, tel que défini par IFRS 4, est comptabilisé comme un passif et non comme une composante de capitaux propres séparée.

3.1.2.2 Principaux contrats classés en contrat d'investissement avec participation discrétionnaire

Les contrats multi-supports avec option d'arbitrage vers un compartiment avec participation aux bénéfices discrétionnaire (par exemple un fonds en euros) sont classés comme des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire si une partie de l'épargne est investie sur ce compartiment ou s'il existe une probabilité significative que l'assuré arbitre ultérieurement vers ce compartiment.

Les autres contrats multi-supports sont classés comme des contrats financiers sans participation discrétionnaire (voir 3.1.3).

3.1.2.3 Comptabilisation des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance (voir 3.1.1).

3.1.2.4 Comptabilité reflet ou shadow accounting

Voir paragraphe 3.1.5.

3.1.3 Contrats d'investissement relevant de la norme IAS 39

3.1.3.1 Définition des contrats d'investissement IAS 39

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont des contrats d'investissement relevant de la norme IAS 39.

3.1.3.2 Principaux contrats d'investissement IAS 39

Les contrats en unités de compte sans garantie plancher autres que les contrats multi-supports incluant une possibilité d'arbitrage vers les fonds en euro avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

Les contrats multi-supports sans option d'arbitrage vers un compartiment avec participation aux bénéfices discrétionnaire (par exemple un fond en euro) sont classés comme des contrats financiers IAS 39 sans participation discrétionnaire.

3.1.3.3 Comptabilisation des contrats d'investissement IAS 39

Ces contrats sont comptabilisés au coût amorti.

Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrecouvrabilité. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul du coût amorti inclut l'intégralité des commissions et points payés ou reçus entre les parties au contrat et des coûts de transaction. Ces derniers sont définis comme les coûts marginaux directement imputables à l'émission ou à la sortie d'un actif ou d'un passif financier.

Pour les contrats en unités de compte, la méthode du coût amorti est appliquée au nombre d'unités de compte, ce nombre étant converti en unités monétaires à chaque arrêté de comptes en le multipliant par le cours de l'unité de compte à la date d'arrêté.

3.1.4 Participation des bénéficiaires de contrats aux résultats

Les contrats participatifs sont les contrats d'assurance (au sens IFRS) qui comportent un élément de participation, discrétionnaire ou non, ainsi que les contrats financiers comportant un élément de participation discrétionnaire.

Les participations des bénéficiaires de contrats aux résultats se composent de participations exigibles et de participations différées.

3.1.4.1 Participations exigibles

Les participations exigibles sont des dettes identifiables, issues d'obligations réglementaires ou contractuelles, basées sur les opérations réalisées dans l'exercice ou dans le passé et comptabilisées en charge dans les comptes individuels des entreprises, même si le règlement des participations est étalé sur plusieurs exercices.

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux bénéficiaires de contrats, lorsque ces participations ne sont pas payables immédiatement.

Des dotations ou reprises au fonds général de participation des assurés non alloué peuvent être effectuées.

Les participations exigibles sont maintenues dans les comptes consolidés.

3.1.4.2 Participations différées

En application des normes françaises, les participations différées sont de deux sortes : les participations différées inconditionnelles et les participations différées conditionnelles.

a) Les participations différées inconditionnelles doivent être enregistrées sur toute différence constatée, sur la base de calcul des droits futurs, entre les comptes individuels et les comptes consolidés. Il s'agit notamment des écarts d'évaluation et des retraitements des comptes individuels

b) Les participations différées conditionnelles, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement. Elles ne sont constatées que s'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion. Il s'agit par exemple :

- des droits des bénéficiaires de contrats attachés au retraitement de la réserve de capitalisation,
- des différences entre la valeur comptable des titres de sociétés consolidés dans les comptes individuels de détentrices et la valeur de ces sociétés dans les comptes consolidés.

La participation aux bénéfices différée prévue par les normes françaises correspond à des droits des assurés au titre de contrats d'assurance ou de contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. Ces droits relèvent de la norme IFRS 4 et sont comptabilisés dans les comptes consolidés IFRS selon les principes existants en normes françaises.

Taux retenu pour le calcul des participations différées :

Les taux de participation utilisés pour le calcul des participations différées sont déterminés sur la base des obligations attachées à chaque portefeuille (taux contractuel pour les portefeuilles cantonnés et taux moyen estimé pour le portefeuille général). Les participations différées du portefeuille général sont estimées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture, du taux de participation futur des bénéficiaires de contrats sur le long terme. L'estimation de ce taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-value et politique de distribution de l'assureur.

3.1.5 Comptabilité reflet ou « shadow accounting »

La « comptabilité reflet » ou « shadow accounting » prévu par la norme IFRS 4 consiste à ajuster les passifs d'assurance et les frais d'acquisition reportés pour tenir compte de la comptabilisation des plus ou moins-values latentes enregistrées dans le bilan aux normes IAS/IFRS comme si ces plus ou moins-values étaient réalisées.

Elle s'applique aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire sous réserve qu'il existe un lien entre la mesure des passifs et la valorisation des actifs.

La comptabilisation des participations aux bénéfices différées selon les normes françaises (règlement CRC 2000-05) décrite au paragraphe 3.1.1.3 répond à ces exigences. Des participations aux bénéfices différées sont donc comptabilisées en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation des plus ou moins-value latentes dans le bilan en normes IAS/IFRS. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la « comptabilité reflet » sont identiques aux taux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées (voir paragraphe 3.1.4).

L'application du règlement CRC 2000-05 conduit le cas échéant à ajuster les frais d'acquisition reportés et les provisions mathématiques pour tenir compte de façon prospective de l'incidence de la comptabilisation des placements en juste valeur sur les taux de rendement financiers futurs et sur l'émergence des marges futures.

Participations différées actives :

Les participations différées actives donnent lieu à un test de recouvrabilité et seules les participations considérées comme recouvrables sont constatées à l'actif du bilan.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires et dans les limites de la mutualisation des résultats financiers imposées par les contrats, notamment l'existence d'actifs cantonnés.

3.1.6 Ventilation des frais des sociétés d'assurance par destination

Les frais des sociétés d'assurance françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Les frais de règlement des sinistres sont compris dans la charge de sinistres.

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au compte de résultat.

Les frais d'acquisition des contrats incluent notamment les commissions d'acquisition, les frais des réseaux commerciaux, et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing ou exposés à leur profit.

Les frais de gestion des placements sont inclus dans la charge des placements.

3.1.7 Contrats de réassurance

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance transférant un risque d'assurance significatif sont comptabilisés comme des contrats d'assurance. Les autres contrats sont considérés comme des traités de réassurance financière et comptabilisés d'une manière cohérente avec leur substance économique suivant la norme IAS 39, ce qui conduit d'une part à ne plus reconnaître les primes comme du chiffre d'affaires, et d'autre part, à reclasser les provisions techniques et les frais d'acquisition reportés associés figurant au passif ou à l'actif du bilan, en passif ou actif financier par assimilation à un dépôt.

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés.

Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

Cessions

Les traités transférant un risque d'assurance significatif relèvent de la norme IFRS 4 en tant que contrats de réassurance détenus. Ils restent comptabilisés en normes françaises. Les autres traités sont considérés comme des traités de réassurance financière et comptabilisés d'une manière cohérente avec leur substance économique suivant la norme IAS 39.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « hors bilan » et évalués au cours de bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

3.2 INSTRUMENTS FINANCIERS

3.2.1 Principes généraux et définitions

3.2.1.1 Comptabilisation et décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe AGF comptabilise les actifs et passifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans le cas des achats et vente normalisés (encadrés par une réglementation ou convention de marché), les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas des actifs et des passifs qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif financier a fait l'objet d'un transfert par lequel le groupe a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

3.2.1.2 Définition du coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances, les placements disponibles à la vente à revenus fixes et les passifs financiers autres que les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées et reçues, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

3.2.1.3 Définition de la juste valeur

Pour un instrument coté sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur à la date d'évaluation pour un actif détenu et le cours vendeur pour un actif destiné à être acheté.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

3.2.1.4 Dépréciation

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe une indication objective de dépréciation, une perte de valeur est comptabilisée par résultat. Les pertes attendues par suite d'événements non encore survenus à la date d'arrêté ne sont pas prises en compte.

Parmi les critères constituant une indication de dépréciation, on peut citer :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur,
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal,
- une probabilité de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur croissante,
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières.

Pour un instrument de capitaux propres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation.

3.2.2 Classification et comptabilisation des actifs financiers (IAS 39)

Les instruments financiers sont répartis entre les catégories suivantes :

- actifs financiers disponibles à la vente (AFS),
- actifs détenus à des fins de transaction (Trading),
- placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM),
- instruments financiers désignés comme à la juste valeur par résultat (Fair Value Option),
- prêts et créances.

3.2.2.1 Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans l'une des autres catégories d'instruments financiers. Les placements financiers du Groupe AGF sont classés en principe en actifs

disponibles à la vente à l'exception des catégories d'actifs mentionnés ci-après aux paragraphes 3.2.2.2 et suivants.

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (ci-après prix d'achat). Les titres à revenus fixes font l'objet d'un amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif (voir paragraphe 3.2.1.2). La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement des titres à revenus fixes est donc constatée au compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle des titres.

La différence entre la juste valeur des titres à la date de clôture et leur prix d'achat diminué, le cas échéant, de l'amortissement actuariel est comptabilisée dans le poste « actifs disponibles à la vente » en contrepartie de la réserve de réévaluation sans effet sur le résultat.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée comptabilisée directement en capitaux propres est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat dans les conditions suivantes :

a) Instruments de capitaux propres :

Le groupe AGF considère qu'il y a une indication objective de dépréciation lorsque la valeur de marché de l'actif à la date de clôture est inférieure de plus de 20 % à la valeur nette comptable depuis plus de 6 mois, ou que la valeur de marché est inférieure de plus de 80 % à la valeur nette comptable ou que la valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable depuis plus d'un an.

Le montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat. Toute perte ultérieure constatée sur un titre déprécié, en application des critères mentionnés ci-dessus, est constatée directement par résultat, qu'elle soit ou non significative ou prolongée. Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

b) Instruments de dettes :

La perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par résultat.

Dans le bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004, les provisions pour dépréciation des titres disponibles à la vente ont été calculées rétroactivement depuis la date d'acquisition des titres.

3.2.2.2 Actifs détenus à des fins de transaction (Trading)

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est :

- a) acquis ou encouru principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme,
- b) une partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ou,
- c) un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un instrument de couverture désigné comme tel et efficace).

Le Groupe AGF ne classe quasiment aucun actif dans cette catégorie à l'exception des instruments dérivés isolés (« freestanding derivatives »).

Les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur des titres à la date de clôture. La variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction durant la période est constatée dans le compte de résultat de la période.

3.2.2.3 Actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM)

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, autres que les prêts et créances, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti (voir paragraphe 3.2.1.2). Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

S'il existe une indication objective de dépréciation, la perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par résultat.

3.2.2.4 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des instruments classés comme à la juste valeur par résultat ou comme disponibles à la vente.

AGF ne classe que des prêts portant intérêt dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

S'il existe une indication objective de dépréciation, la perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par résultat.

3.2.2.5 Instruments financiers désignés comme à la juste valeur par résultat (en application de l'option juste valeur)

À la date de transition aux IFRS et par la suite lors de la comptabilisation initiale, la désignation d'un instrument financier comme à la juste valeur par résultat est possible dans les cas suivants :

- cette désignation élimine ou réduit l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait sinon de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation de produits et de charges selon des bases d'évaluation différentes (situation de « mismatch ») ou,
- il fait partie d'un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers géré et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en application d'une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée et qu'il s'agit de la base sur laquelle repose l'information fournie en interne à la direction ou,
- il s'agit d'un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés substantiels.

Les modalités de comptabilisation des actifs désignés comme à la juste valeur par résultat sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transaction (voir paragraphe 3.2.2.2).

AGF a désigné les actifs suivants comme relevant de l'option de juste valeur par résultat :

- des instruments financiers contenant des dérivés incorporés difficiles à isoler du contrat hôte (obligations convertibles, titres à taux variable de maturité constante...),
- les actifs détenus par des OPCVM consolidés dont la détention est inférieure à 100 % notamment afin d'éviter une incohérence de comptabilisation entre la part des intérêts minoritaires dans la variation des actifs et la variation des intérêts minoritaires correspondants comptabilisés en dettes financières,
- certains OPCVM dont la gestion repose sur des critères de juste valeur,
- les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unité de comptes dont les passifs sont évalués sur la base de la valeur de marché des unités de compte.

3.2.3 Traitement des actifs détenus par les OPCVM consolidés ou mis en équivalence

Les actifs détenus par les OPCVM sont classés en fonction des différents profils de fonds existants :

- a)** sont classés en actifs disponibles à la vente, les actifs de fonds détenus dans le cadre d'une gestion à moyen ou long terme telle que :
 - les fonds détenus à 100 % dédiés à la gestion de contrats d'assurance collective,
 - les fonds détenus à 100 % spécialisés dans certains types de gestion (exemple : Mid Cap),
 - les fonds servant aux investissements dans le « *Private Equity* ».
- b)** sont classés en option juste valeur par résultat les actifs des autres fonds tels que :
 - les fonds servant principalement de véhicule aux investissements des contrats libellés en Unités de Compte,
 - les fonds investis en obligations convertibles,
 - les fonds de gestion alternative,
 - les fonds servant à la diversification géographique dans le cadre des règles d'allocation d'actifs,
 - les fonds dit « *Seed Money* » destinés à être cédés dans un horizon court terme.

3.2.4 Instruments dérivés (IAS 39)

3.2.4.1 Définition

Un instrument dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- a)** sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (« le sous-jacent »),
- b)** il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrat dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché,
- c)** il est réglé à une date future.

3.2.4.2 Comptabilisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en tant que dérivés isolés (« freestanding derivatives ») dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction. La juste valeur des dérivés isolés est donc comptabilisée à l'actif ou au passif du bilan, sa variation étant comptabilisée au compte de résultat.

3.2.4.3 Comptabilisation des dérivés éligibles à la comptabilité de couverture

Les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont les suivantes :

- le groupe a mis en place, à l'origine de la couverture, une documentation formalisée décrivant la relation de couverture et l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture,
- la couverture doit être hautement efficace,
- l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable,
- la couverture est évaluée de façon continue et a été hautement efficace depuis la désignation de l'actif à la comptabilité de couverture.

On distingue deux types de couverture :

a) Couverture de juste valeur

Les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur (c'est à dire utilisés pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif) sont comptabilisés comme suit :

- l'instrument de couverture est comptabilisé à la juste valeur et les variations sont constatées au compte de résultat,
- le gain ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert est porté en ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert, la variation étant constatée au compte de résultat.

b) Couverture de flux de trésorerie futurs

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie, attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé (par exemple : à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

Les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés à la juste valeur et la part de la variation de juste valeur sur l'instrument de couverture qui est considérée constituer une couverture efficace est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. L'excédent de variation de valeur de l'instrument de couverture par rapport à l'instrument couvert est enregistré en résultat.

3.2.4.4 Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un instrument financier hôte sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte,
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

S'il est matériellement impossible d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, l'intégralité de l'instrument financier est comptabilisé dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par résultat.

3.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le Groupe AGF comptabilise les immeubles de placement en coût amorti, y compris les immeubles de placement détenus par des sociétés immobilières consolidées servant de support à des contrats en unités de compte.

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeuble et de la durée d'utilisation.

Les principaux composants sont les suivants :

- structures et façades porteuses (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 100 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- fenêtres et façades non porteuses, toitures et terrasses, constructions intérieures (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 40 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- génie climatique, plomberie et réseaux, génie électrique, gestion technique centralisée, sécurité incendie, sûreté, appareils de levage (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- gros entretien (durée d'amortissement : 10 ans),
- terrains.

Des valeurs résiduelles sont calculées pour certains composants « structures et façades porteuses » (taux de valeur résiduelle compris entre 25 % et 70 % selon la nature de l'immeuble considéré).

Les coûts d'acquisition des immeubles sont rattachés aux composants et amortis sur la même durée.

La valeur d'utilité des immeubles est calculée à chaque clôture en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

La juste valeur des immeubles est déterminée sur la base d'expertises quinquennales qui font l'objet de mises à jour annuelles. Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes qui figurent dans la note 8.

Une provision pour dépréciation des immeubles est comptabilisée, si nécessaire, pour ramener la valeur de l'immeuble à sa valeur d'utilité ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. Cette provision est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES D'EXPLOITATION

Les principes de comptabilisation des immeubles d'exploitation (composants, amortissement, dépréciation) sont identiques à ceux décrits au paragraphe 3.3 pour les immeubles de placement. Les autres immobilisations corporelles sont des actifs corporels détenus par le groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Chaque composant significatif est amorti sur sa durée d'utilité.

3.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, sans substance physique, identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée si et seulement si :

a) il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité,

b) le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Une immobilisation incorporelle doit être évaluée initialement au coût. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie sont amorties sur cette durée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties.

Si une immobilisation incorporelle distincte du goodwill est acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût de cette immobilisation incorporelle est la juste valeur à la date d'acquisition.

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire,

- la valeur de portefeuille des contrats définis comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Les dépenses relatives à la phase recherche d'un projet interne (projet informatique ou création de site web par exemple) ne peuvent pas être immobilisées et sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses relatives à la phase de développement sont immobilisées sous réserve que l'entité puisse démontrer la faisabilité technique du projet, son intention d'achever et d'utiliser l'immobilisation incorporelle, sa capacité à l'utiliser, la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs, la disponibilité des ressources pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement activées sont évaluées en utilisant le modèle du coût amorti. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour que l'immobilisation puisse être exploitée. Toute dépense activée est amortie sur sa durée d'utilité.

Tous les actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur. Les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée font de plus l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Le test de dépréciation est effectué pour chaque actif pris individuellement ou, lorsque l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées générées par d'autres actifs, pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle ces actifs appartiennent.

La perte de valeur constatée pour un actif est reprise si l'estimation de la valeur recouvrable a augmenté depuis la comptabilisation de la dernière dépréciation. La reprise ne peut toutefois avoir pour effet de porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur à son montant initial net d'amortissements.

3.6 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat sauf si l'impôt concerne des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres auquel cas l'impôt différé est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération ou imputation est probable.

Un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des titres des filiales consolidé sauf si la société mère est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. En pratique, un impôt différé passif n'est constaté que sur les dividendes dont la distribution a été décidée.

Un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des titres des entreprises associées mis en équivalence.

Un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des titres d'entités consolidées en cours de cession. Les impôts différés relatifs à la mise en valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en contrepartie de la réserve de réévaluation.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur le retraitement de la réserve de capitalisation, même si la faible probabilité de cession en moins-values des titres passibles de cette réserve rend peu probable la taxation du stock existant.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

3.7 ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Ces actifs (ou groupes destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente, à l'exception des actifs d'impôts différés, des actifs financiers et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

Les activités abandonnées ou destinées à être cédées sont reclassées comme détenues en vue de la vente et évaluées au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

3.8 ACTIONS PROPRES

Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres ceux-ci (« les actions propres ») sont déduits des capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

3.9 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

Les avantages accordés aux salariés du Groupe, se traduisant par la remise d'instruments de capitaux propres de sociétés du groupe à des conditions préférentielles, sont considérés comme un complément de rémunération comptabilisé en charge à sa juste valeur à la date d'attribution en contrepartie des capitaux propres.

La constatation de cette charge est étalée le cas échéant sur la période d'acquisition des droits.

Ces avantages incluent notamment les rabais accordés sur le prix d'émission des actions dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés, la juste valeur des options d'achat ou de souscription d'actions accordées à des salariés du Groupe.

La juste valeur des options d'achat ou de souscription d'actions est calculé en utilisant le modèle Black Scholes qui prend en compte les facteurs suivants : prix d'exercice de l'option, durée de vie de l'option, prix actuel des actions sous-jacentes, volatilité attendue des actions sous-jacentes, dividendes attendus sur les actions, taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Options de souscriptions d'actions

Les actions émises lors de levées des options de souscriptions sont comptabilisées en augmentation de capital au prix d'exercice des options.

Options d'achats d'actions

Les actions propres affectées au plan de stock options sont déduites des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, les capitaux propres sont augmentés du prix d'exercice de ces options.

3.10 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel sont toutes les formes de contrepartie versées par une entreprise en échange des services rendus par son personnel.

Les avantages du personnel sont regroupés dans les catégories suivantes :

- les avantages à court terme payables dans les 12 mois qui ne sont pas actualisés et sont comptabilisés immédiatement en charge,
- les indemnités de fin de contrat de travail pour lesquels une provision doit être comptabilisée si l'entreprise s'est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés. Il doit exister un plan formalisé. La provision est actualisée si les paiements doivent intervenir plus de douze mois après la clôture,
- les avantages à long terme (payables au delà de douze mois) et les avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies qui ne donnent pas lieu à constatation d'une provision si le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque,
- les avantages à long terme et les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : l'entreprise doit comptabiliser au bilan la valeur actuelle nette de l'engagement. Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de rendement d'obligations de première catégorie à la date de clôture de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'engagement sous-jacent,
- AGF applique la méthode dite « du corridor » qui permet de limiter la volatilité des provisions en autorisant un étalement de la reconnaissance des effets de l'évolution des paramètres actuariels.

Les engagements sociaux liés aux prestations de santé au profit des salariés ou anciens salariés du Groupe sont pris en compte.

Le Groupe AGF participe selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des retraites de son personnel (voir note 15 de l'annexe des comptes consolidés).

Dans certains pays, les sociétés du Groupe versent des cotisations assises sur les salaires à des organismes responsables du service de ces allocations. Il n'existe alors aucun passif actuariel au titre de ces régimes de retraite.

3.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs.

3.12 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

L'agrégat résultat opérationnel courant du compte de résultat n'inclut pas les autres produits et charges opérationnels. Sont classés dans cette catégorie, les charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif.

Il s'agit principalement des provisions de restructuration et des résultats de cession des filiales.

3.13 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action non dilué correspond au rapport entre le résultat consolidé part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Les actions ordinaires sont les actions qui ne participent au résultat de la période qu'après tous les autres instruments de capitaux propres. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et après déduction des actions propres. La pondération du nombre d'actions en circulation consiste à prendre en compte prorata temporis les mouvements de la période sur les actions en circulation.

Le résultat dilué par action correspond à la quote-part dans la performance du groupe qui reviendrait à chaque action ordinaire si toutes les actions ordinaires potentielles dilutives avaient été converties au début de la période ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour l'examen de l'effet dilutif ou antidilutif des actions ordinaires potentielles, chaque émission ou série d'actions ordinaires potentielles est considérée séparément depuis la plus dilutive jusqu'à la moins dilutive.

3.14 UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et donner des informations sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et des produits et des charges présentés pendant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement. Les effets des modifications d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la modification est apportée si cette dernière ne concerne que l'exercice en cours, ou sur l'exercice au cours duquel la modification est apportée et les exercices suivants si la modification porte à la fois sur l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

La mise en oeuvre de ces jugements et estimations, pour lesquels une information détaillée est donnée dans l'annexe des comptes, concerne principalement l'évaluation des provisions techniques et des frais d'acquisition reportés, l'évaluation des participations aux bénéfices différées, la méthode de suivi de la valeur des écarts d'acquisition, les modalités d'évaluation des actifs d'impôts différés et les modalités d'évaluation des provisions pour dépréciation.

3.15 PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU 1^{ER} SEMESTRE 2005

Le tableau de flux de trésorerie non requis par les normes françaises applicables aux sociétés d'assurance (CRC 2000-05), n'est pas présenté au titre du 1^{er} semestre 2005.

Le bilan, le compte de résultat et l'état de variation des capitaux propres au 30 juin 2005 sont présentés selon un format établi à partir de la recommandation n° 2005-R.01 du CNC relative au format des états financiers des organismes d'assurances sous référentiel comptable international. La norme IAS 34 relative aux comptes intermédiaires n'est pas appliquée pour les comptes du 1^{er} semestre 2005.

L'annexe aux comptes est établie conformément aux principes de présentation de la recommandation n°2001-01.R.01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux comptes intermédiaires des entreprises régies par le code des assurances.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels sous réserve des aménagements prévus par la recommandation n° 2001-01.R.01 du CNC relative aux comptes intermédiaires des entreprises d'assurance.

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les comptes de banque et de caisse et sera complété des éléments équivalents de trésorerie actuellement inclus dans d'autres postes lors de la publication des états financiers IFRS 2005.

Les dettes subordonnées et les dettes représentées par des titres incluses dans le poste « Dette de financement » comprennent une quote-part relative à l'activité bancaire.

La quote-part des résultats relatifs aux OPCVM et aux sociétés immobilières consolidées par mise en équivalence détenue par des sociétés d'assurance est incluse dans le résultat des sociétés mises en équivalence, mais doit être considérée comme faisant économiquement partie du résultat opérationnel courant.

4 COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels sous réserve des aménagements prévus par la recommandation n° 2001-01.R.01 du CNC relative aux comptes intermédiaires des entreprises d'assurance (les engagements techniques d'assurance restent valorisés pour l'essentiel selon les principes compatibles français conformément à la norme IFRS 4).

Dans ce cadre, la provision pour participation des assurés d'AGF Vie a fait l'objet d'une dotation supplémentaire de 460 millions d'euros au premier semestre 2005.

Les comptes du premier semestre concernant les assurances collectives d'AGF Iart font l'objet d'estimations basées sur une prévision annuelle.

La charge d'impôt semestrielle est calculée sur la base des résultats semestriels comme s'il s'agissait des résultats annuels.

4.1 APPLICATION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS

À l'occasion de la publication des comptes consolidés du premier semestre 2005, les résultats semestriels du Groupe AGF sont présentés pour la première fois selon les normes comptables IFRS. Les comptes, semestriels ou annuels, de l'année 2004 auxquels il est fait référence sont des comptes retraités selon le référentiel IFRS.

Les détails de la transition des comptes publiés en normes françaises vers des comptes en IFRS au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 ont été publiés. Le tableau de rapprochement des capitaux propres français aux capitaux propres IFRS est rappelé ci-dessous.

4.1.1 Tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004

	Capitaux propres en part groupe									
	01.01 2004	Résultat de l'exercice	Augmen- tation de capital	Distribution de dividendes	Écarts de conversion	Rééva- luation	Autres	31.12 2004	Intérêts mino- ritaires	Total ensemble consolidé
Capitaux propres en principes comptables français	6 526	1 104	50	(421)	(10)	–	88	7 337	473	7 810
Paiements en actions et assimilés	2	(23)	–	–	–	–	25	4	–	4
Regroupements d'entreprises	(1 134)	116	–	–	–	–	13	(1 005)	(75)	(1 080)
Contrats d'assurance	209	22	–	–	–	–	5	236	100	336
Impôts sur le résultat	(359)	(15)	–	–	–	–	(3)	(377)	–	(377)
Immobilisations corporelles	35	(1)	–	–	–	–	–	34	(1)	33
Avantages du personnel	2	(3)	–	–	–	–	–	(1)	10	9
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	–	4	–	–	(3)	–	–	1	–	1
Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	10	(3)	–	–	–	–	–	7	3	10
Immobilisations incorporelles	3	–	–	–	–	–	–	3	1	4
Instruments financiers, consolidation des OPCVM et des ACAVI	(406)	130	–	–	–	–	(5)	(281)	(20)	(301)
Total des ajustements IAS/IFRS	(1 638)	227	–	–	(3)	–	35	(1 379)	19	(1 360)
Effet des ajustements sur réserves de réévaluation	1 065	–	–	–	–	345	–	1 410	32	1 442
Capitaux propres en normes IFRS	5 953	1 331	50	(421)	(13)	345	123	7 368	524	7 892

4.1.2 Tableau de passage du compte de résultat en principes comptables français au compte de résultat en normes IFRS du premier semestre 2004 [1]

	1er sem 2004 publié	Retraitements IFRS							Total	1er sem 2004 IFRS
		AGF Iart	AGF Vie	AGF SA	Filiales hors de France	Euler Hermes	Banque AGF	Autres		
Primes émises	8 741	(2)	(1)	–	(59)	–	–	–	(62)	8 679
Variations de primes non acquises	(597)	(8)	–	–	–	(3)	–	–	(11)	(608)
Primes acquises	8 144	(10)	(1)	–	(59)	(3)	–	–	(73)	8 071
Produits d'exploitation bancaire	280	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)	278
Chiffre d'affaires des autres activités	15	–	–	–	–	–	–	–	–	15
Autres produits d'exploitation	243	–	2	–	–	1	–	–	3	246
Produits financiers nets de charge	1 948	39	194	5	73	2	(16)	–	297	2 245
Produits d'exploitation courants	10 630	29	195	5	14	–	(18)	–	225	10 855
Prestations d'assurance hors PB vie	(6 206)	11	(2)	–	70	(1)	–	–	78	(6 128)
Variation prov. égalisation non vie	(19)	2	–	–	1	15	–	–	18	(1)
Participation aux bénéfices ass vie	(1 224)	(2)	(125)	–	–	–	–	–	(127)	(1 351)
Résultat cessions en réassurance	(322)	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(2)	(324)
Charges d'exploitation bancaires	(161)	–	–	–	–	–	5	–	5	(156)
Charges des autres activités	(68)	–	–	(9)	–	–	–	–	(9)	(77)
Charges de gestion	(1 920)	–	–	–	(2)	–	–	–	(2)	(1 922)
Charges d'exploitation courantes	(9 920)	11	(127)	(9)	68	13	5	–	(39)	(9 959)
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat de l'exploitation courant	710	40	68	(4)	82	13	(13)	–	186	896
Autres produits nets	(15)	(11)	(40)	–	(1)	(2)	–	–	(54)	(69)
Résultat exceptionnel	53	–	–	–	1	–	–	–	1	54
Impôt sur les résultats	(164)	(9)	(1)	(7)	(2)	(1)	6	3	(11)	(175)
Résultat net des entreprises intégrées	584	20	27	(11)	80	10	(7)	3	122	706
Résultat des sociétés cédées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat des mises en équivalence	27	–	–	–	–	–	–	1	1	28
Amortissements des écarts d'acquisition [2]	(44)	6	5	–	26	5	–	(12)	30	(14)
Résultat de l'ensemble consolidé	567	26	32	(11)	106	15	(7)	(8)	153	720
Intérêts minoritaires	(35)	–	–	–	–	(4)	–	–	(4)	(39)
Résultat net (part groupe)	532	26	32	(11)	106	11	(7)	(8)	149	681

[1] Hors reclassements IFRS.

[2] Le solde (14 millions d'euros) inclut des impairments sur Euler UK (8,9 millions d'euros) et sur AGF Belgium (2,9 millions d'euros) et des amortissements d'écarts de faible montant.

Les retraitements IFRS du compte de résultat proviennent principalement des entités suivantes :

AGF Iart

RECLASSEMENT SUR CONTRATS FINANCIERS IAS 39

Primes émises	(2,3)
Variation des primes non acquises	(8,3)
Prestations d'assurance : annulation provision pour participation aux excédents	10,4
Total	(0,2)

Annulation provision d'égalisation (pool Assurpol et Assuratome) : +2,2 millions d'euros.
Annulation provision pour insuffisance de prime : -1,8 million d'euros.

RETRAITEMENTS DES PRODUITS FINANCIERS RÉSULTAT

Impairments	23,6
Instruments dérivés	6,0
OPCVM FVO	5,5
Autres	4,3
Total	39,4

Autres produits nets : annulation de la reprise de provision sur achat de put (classification différente des comptes annuels).

AGF Vie

RECLASSEMENT SUR CONTRATS FINANCIERS IAS 39

Primes émises	(0,6)
Autres produits d'exploitation	2,2
Charge de prestation hors PB	11,0
Participation des assurés	0,6
Total	13,2

Les retraitements de produits financiers concernent principalement :

AGF SA

COMPTABILISATION EN CHARGE DES AVANTAGES LIÉS AU PAIEMENT EN ACTIONS

Actionnariat salariés et stock options	(9) Le plan 2004 a été émis au second semestre donc pas de charge. Étalement fair value des options (plans 1998, 2002, 2003) sur la durée d'acquisition des droits. Le plan actionnariat salarié a été émis au deuxième trimestre.
--	--

Charge des autres activités (9)

La charge d'impôt différé de 7 millions d'euros correspond pour 5 millions d'euros à la reprise de l'impôt différé actif sur les cessions en cours (Sophia) et pour 2 millions d'euros la comptabilisation d'un impôt différé passif sur les instruments dérivés.

Banque AGF

Annulation des mouvements de provisions sur titres de placement	(1)
Retraitement résultat cessions titres en impairment	1
Annulation des mouvements de provisions sur instruments financiers à terme	4
Variation des résultats latents sur instruments financiers à terme trading	(17)
Imposition différée sur retraitements	6
Retraitements résultat normes IFRS	(7)

Filiales hors de France

Les retraitements IFRS en part totale des filiales hors de France se décomposent comme suit [1] :

	Belgique	Espagne	Pays-Bas	Royaume-Uni	Autres	Total
Primes émises	(51)	–	–	–	(8)	(59)
Variations de primes non acquises	–	–	–	–	–	–
Primes acquises	(51)	–	–	–	(8)	(59)
Produits d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–
Chiffre d'affaires des autres activités	–	–	–	–	–	–
Autres produits d'exploitation	(1)	–	–	–	1	–
Produits financiers nets de charge	82	–	(10)	1	–	73
Produits d'exploitation courants	30	–	(10)	1	(7)	14
Prestations d'assurance hors PB vie	52	–	7	–	11	70
Variation prov. égalisation non vie	1	–	–	–	–	1
Participation aux bénéfices ass vie	–	–	–	–	–	–
Résultat cessions en réassurance	–	–	–	–	(1)	(1)
Charges d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–
Charges des autres activités	–	–	–	–	–	–
Charges de gestion	–	–	2	(2)	(2)	(2)
Charges d'exploitation courantes	53	–	9	(2)	8	68
Résultat de l'exploitation courant	83	–	(1)	(1)	1	82
Autres produits nets	–	–	–	–	–	–
Résultat exceptionnel	–	–	–	–	–	–
Impôt sur les résultats	(2)	–	–	–	–	(2)
Résultat net entreprises intégrées	81	–	(1)	(1)	1	80
Résultat des sociétés cédées	–	–	–	–	–	–
Résultat des mises en équivalence	–	–	–	–	–	–
Amortissement écarts d'acquisition	5	8	12	–	1	26
Résultat de l'ensemble consolidé	86	8	11	(1)	2	106
Intérêts minoritaires	–	–	–	–	–	–
Résultat net (part groupe)	86	8	11	(1)	2	106

[1] Hors reclassements IFRS.

Belgique

Les retraitements sur produits financiers se décomposent comme suit :

Plus-value sur titres AFS (suite au recalcul des « <i>impairments</i> »)	82,7
Autres	(1,1)
Total	81,6

Le retraitements des contrats financiers IAS 39 est le suivant :

Primes émises	(50,9)
Autres produits d'exploitation	(0,8)
Charge de prestation hors PB	51,7
Total	-

Pays-Bas

Les retraitements sur produits financiers se décomposent comme suit :

Dotation impairments sur AFS	(6,7)
Autres	(2,8)
Total	(9,5)

Royaume-Uni

Le produit de 1,4 million d'euros dans les charges de gestion correspond à une reprise de la provision pour pensions.

4.2 VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION INTERVENUES AU 1ER SEMESTRE 2005

4.2.1 Cession de la société Astrée en Tunisie

Les titres Astrée ont été cédés à effet du 1er janvier 2005. La contribution de cette société mise en équivalence au résultat du 1er semestre 2004 était de -0,7 million d'euros.

Cette cession a dégagé un résultat net d'impôts d'un montant de 1,6 million d'euros.

4.2.2 Cession de la société AGF Indonesia

Les titres AGF Indonesia ont été cédés à effet du 1er janvier 2005. Cette cession a dégagé un résultat net d'impôts d'un montant de 0,3 million d'euros.

Les placements d'AGF Indonesia s'élevaient à 0,7 million d'euros au 31 décembre 2004.

4.2.3 Cession des titres Gecina

Le Groupe AGF a cédé le 15 mars 2005 par transaction de bloc sa participation dans Gecina à la société immobilière espagnole Metrovacesa au prix de 89,75 euros par titre, coupon attaché. Le montant du profit de cession consolidé s'élève à 514 millions d'euros (avant impôts exigibles et participation aux bénéfices exigible).

4.2.4 Cession partielle des titres Assurances Fédérales Iard

Le Groupe AGF a cédé à Crédit Agricole S.A. 35 % du capital des Assurances Fédérales Iard. Le montant de la plus-value consolidée s'élève à 14,1 millions d'euros (avant impôts exigibles).

4.3 VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION INTERVENUES EN 2004

4.3.1 Cession de la société AGF Brasil Vida et du portefeuille vie de la société AGF Brasil Seguros et de la banque Banco AGF

L'essentiel du portefeuille vie de la société AGF Brasil Seguros a été cédé à la fin de 2003. La banque Banco AGF et la société vie AGF Brasil Vida ont été cédées fin janvier 2004.

Ces cessions ont dégagé un résultat net de frais liés à la cession et net d'impôts de 8,2 millions d'euros en part groupe.

4.3.2 Cession du Groupe MBA en Malaisie

Les titres MBA détenus par AGF International et AGF Asia avaient été déconsolidés au 31 décembre 2001 et figés dans les comptes AGF à leur valeur de mise en équivalence à cette date.

Les titres ont été vendus à Allianz fin mars 2004. Cette cession a dégagé un résultat net de 15,4 millions d'euros.

4.3.3 Cession du portefeuille santé de la société Zwolsche

Le portefeuille santé de la société hollandaise Zwolsche a été cédé au cours du deuxième trimestre 2004.

Cette cession a dégagé un résultat net d'impôts d'un montant de -10,3 millions d'euros.

4.3.4 Cession du Groupe AGF Chile à l'extérieur du Groupe

AGF Chile, holding du groupe chilien ainsi que sa participation dans la société d'assurance AGF Az Chile Generales ont été cédées au Groupe Américain Liberty Mutual en août 2004. Le Groupe AGF Chile a contribué au compte de résultat du Groupe AGF uniquement pour le premier semestre 2004. Par ailleurs, les titres de Casas del Toqui ont été transférés à LT Chile SA avant la cession. L'impact sur le chiffre d'affaires au 30 juin 2004 s'élève à -27,6 millions d'euros.

4.3.5 Cession de la société ZA Verzekeringen à l'extérieur du Groupe

La société d'assurance vie ZA Verzekeringen, filiale de Allianz Nederland Group, a été cédée à l'extérieur du Groupe à la fin du mois d'octobre 2004. La société a contribué au compte de résultat du Groupe AGF jusqu'à sa date de cession. L'impact sur le chiffre d'affaires au 30 juin 2004 s'élève à -10,3 millions d'euros.

4.3.6 Cession des titres Sophia

Les titres Sophia détenus par le Groupe AGF ont été cédés au cours du 1er semestre 2004, le montant de la plus-value consolidée s'élève à 131 millions d'euros (avant impôts exigibles).

4.3.7 Cession d'Eurofactor

Les titres d'Eurofactor détenus par le Groupe Euler Hermes ont été cédés au cours du 2e semestre 2004, le montant de la plus-value consolidée s'élève à 10,5 millions d'euros (avant impôts exigibles).

4.3.8 Acquisition d'AVIP

AGF a acquis le 16 décembre 2004 100% du capital d'AVIP.

Le montant et les affectations de l'écart de première consolidation résultant de l'acquisition d'AVIP au cours de l'exercice 2004 sont provisoires et seront arrêtés définitivement dans un délai d'un an comme autorisé par l'avis 97-B du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité.

4.4 COURS DE CHANGE

Les cours de change des devises d'établissement des comptes des principales sociétés consolidées ont évolué comme suit :

1 euro =	30.06.2005	31.12.2004	31.12.2003
USD	1,209200	1,362100	1,263000
GBP	0,674200	0,705050	0,704800
CHF	1,549900	1,542900	1,557900
BRL	2,821100	3,613700	3,626300
CLP	700,6400	758,9300	741,3200
VEB	2 585,560	2 594,130	1 994,780
ARS	3,495600	4,001700	3,687600
COP	2 822,400	3 214,000	3 468,220

Au 31 décembre 2004, le taux de change utilisé pour la conversion monétaire à la clôture de l'exercice des états financiers des filiales implantées en Argentine est de 1 euro pour 4,0017 Pesos argentins.

Au 31 décembre 2003, le taux de change utilisé était de 1 euro pour 3,6876 Pesos argentins.

4.5 CHIFFRE D'AFFAIRES PRO FORMA CONSOLIDÉ DU 1^{ER} SEMESTRE 2005

Le chiffre d'affaires pro forma consiste à calculer le chiffre d'affaires de l'exercice précédent en fonction du périmètre de l'exercice d'inventaire. Le chiffre d'affaires publié de la période précédente, est donc diminué du chiffre d'affaires des sociétés sorties du périmètre et augmenté du chiffre d'affaires des sociétés entrées dans le périmètre au cours de la période.

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2005	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2004 pro forma	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2005 à taux de change constants
Primes émises assurance vie en France	2 398,6	2 197,3	2 398,6
Primes émises assurance biens et responsabilités en France	2 243,8	2 344,0	2 243,8
Primes émises assurance santé en France	685,7	681,4	685,7
Primes émises assurance vie hors de France	700,2	781,1	698,6
Primes émises assurance biens et responsabilités hors de France	1 606,3	1 561,8	1 589,1
Primes émises assurance santé hors de France	143,5	130,2	140,2
Primes émises assurance crédit	897,2	832,0	900,0
Primes émises assistance	242,9	223,3	241,5
Total primes émises (1)	8 918,2	8 751,1	8 897,5
Autres prestations de services des sociétés d'assurance crédit	137,4	126,1	137,2
Autres prestations de services des sociétés d'assistance	51,8	50,1	52,5
Autres prestations d'assurance vie à l'étranger	7,6	8,6	7,6
Autres prestations de services d'assurance (2)	196,8	184,8	197,3
Chiffre d'affaires total assurance du semestre (3) = (1) + (2)	9 115,0	8 935,9	9 094,8
Chiffre d'affaires des autres activités du semestre (4)	15,6	15,4	15,4
Chiffre d'affaires total du semestre (5) = (3) + (4)	9 130,6	8 951,3	9 110,2
<i>Pour information :</i>			
Produit net bancaire du semestre	127,2	97,0	127,3

NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

5 ACTIFS INCORPORELS

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Portefeuilles de contrats	107	112
Autres actifs incorporels	90	90
Total	197	202

5.1 VENTILATION DES VALEURS DE PORTEFEUILLES ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

	Valeur brute 30.06.2005	Amortissements et provision pour dépréciation 30.06.2005	Valeur nette comptable 30.06.2005	Valeur nette comptable 31.12.2004 pro forma
Valeurs de portefeuille				
Portefeuilles sociétés AGF International :				
contrats non vie	-	-	-	-
contrats vie	170	(63)	107	112
Total des valeurs de portefeuille	170	(63)	107	112
Logiciels	247	(177)	70	70
Autres actifs incorporels	66	(46)	20	20
Total	483	(286)	197	202

La valeur de portefeuille concerne le Groupe Allianz Nederland.

6 ÉCARTS D'ACQUISITION

6.1 ÉCARTS D'ACQUISITION ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Écarts d'acquisition positifs :		
Écarts d'acquisition au 1er janvier	1 043	1 084
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice (cf. 6.1.1)	4	18
Diminutions des écarts suite à des sorties ou révisions de l'exercice	-	(41)
Effets de change sur les écarts d'acquisition en devises	8	1
Dépréciations de l'exercice (cf. 6.3)	-	(19)
Écarts d'acquisition nets	1 055	1 043

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Part du Groupe AGF dans les écarts d'acquisition	1 055	1 043

6.1.1 Principaux mouvements (hors dépréciations)

Les nouveaux écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice 2005 et au cours de l'exercice 2004 proviennent principalement des acquisitions des sociétés suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Groupe AGF Belgium (Belgique)	-	12
Groupe Euler Hermes	2	6
Groupe Mondial Assistance	-	-
Arab International Insurance (Égypte)	-	-
Colseguros Generales (Colombie)	-	-
SNA Group (Liban)	-	-
AGF Brasil Seguros Generales	2	-
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice	4	18

6.1.2 Dépréciations de l'exercice 2005

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2004. Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture des comptes.

6.1.3 Analyse par activité

(en millions d'euros)	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Assurance vie	181	83
Assurance non vie : assurance crédit	212	203
Assurance non vie : assistance	18	18
Assurance non vie : autres	621	716
Activité bancaire	17	17
Autres activités	6	6
Total	1 055	1 043

6.1.4 Analyse par pays et filiales

(en millions d'euros)			30.06.2005	31.12.2004 pro forma
	Valeur brute	Dépréciation	Net	Net
AGF Iart	104	–	104	104
AGF Vie	45	–	45	45
AGF La Lilloise	14	–	14	14
Groupe Euler Hermes	120	–	120	118
Banque AGF (Oddo)	4	–	4	4
Autres sociétés françaises	16	–	16	16
Total France	303	–	303	301
Hors de France :				
Groupe Royal Nederland et Zwolsche (Pays-Bas)	419	–	419	418
Groupe AGF Belgium (Belgique)	179	–	179	179
Groupe Allianz Seguros (Espagne)	38	–	38	38
Trade Indemnity (Euler Hermes – Grande-Bretagne)	64	–	64	61
Groupe Mondial Assistance (Suisse)	18	–	18	18
ACI (Groupe Euler Hermes – États-Unis)	28	–	28	24
Total Europe	1 049	–	1 049	1 039
Autres pays	6	–	6	4
Total Hors Europe	6	–	6	4
Total	1 055	–	1 055	1 043

6.2 ÉCARTS D'ACQUISITION PASSIF

Il n'y a plus d'écart d'acquisition passif à compter du 1er janvier 2004.

6.3 TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Dépréciation des écarts d'acquisition positifs	-	19
Reprise des écarts d'acquisition négatifs	-	-
Total des dépréciations	-	19
Déduction de la part des minoritaires	-	(3)
Dépréciation des écarts d'acquisition part groupe	-	16

7 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

7.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Investissements dans les entreprises associées au 1er janvier	1 612	1 345
Mouvements résultant des variations du périmètre de consolidation	(750)	78
Autres mouvements [1]	(598)	101
Quote-part dans le résultat de l'exercice des entreprises associées	32	132
Dividendes versés par les entreprises associées	(14)	(43)
Écart de conversion	-	(1)
Investissements dans les entreprises associées	282	1 612

MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Gecina	(739)	151
Sophia	-	(249)
Cofitem	-	(2)
PHRV	-	2
Arab International Life	(11)	(1)
Sociétés du Groupe Euler	-	4
Autres	-	173
Total des mouvements de périmètre de l'exercice	(750)	78

[1] Concerne la variation d'intérêt dans les OPCVM détenus par le Groupe AGF.

7.2 QUOTE-PART DE RÉSULTAT DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en millions d'euros)		30.06.2005					31.12.2004 pro forma		
		Assurance vie	Assurance non vie	Banque	Autres	Total % d'intérêt	Total résultat	% d'intérêt	résultat
DÉTENTRICES	DÉTENUES								
Activité assurance :									
	Astree	-	-	-	-	-	-	42,08 %	1
	Participations du groupe Euler Hermes [1]	-	4	-	-	71,25 %	4	71,07 %	5
	OPCVM	12	-	-	-	99,00 %	12	99,00 %	25
Activité bancaire :									
	Oddo	-	-	6	-	26,98 %	6	26,98 %	8
Autres activités :									
	Gecina	-	-	-	-	-	-	23,47 %	88
	Cofitem	1	1	-	-	20,00 %	2	20,01 %	3
	PHRV	2	3	-	-	37,14 %	5	37,66 %	(3)
	Europensiones	-	-	-	3	24,50 %	3	24,50 %	4
	Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		15	8	6	3		32		131

[1] Les résultats proviennent des entreprises associées détenues par Euler Hermes.

7.3 DÉCOMPOSITION DES TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en millions d'euros)		30.06.2005					31.12.2004 pro forma
		Assurance vie	Assurance non vie	Banque	Autres	Total	Total
DÉTENTRICES	DÉTENUES						
Activité assurance :							
	Participations du groupe Euler Hermes	-	40	-	-	40	35
	Autres (dont Astree)	-	3	-	-	3	-
	OPCVM	85	5	-	-	90	755
Activité bancaire :							
	Oddo	-	-	65	-	65	59
	OPCVM	-	-	-	-	-	3
Autres activités :							
	Gecina	-	-	-	-	-	700
	Cofitem	7	10	-	11	28	21
	PHRV	12	12	-	2	26	22
	Europensiones	-	-	-	9	9	9
	OPCVM	21	-	-	-	21	-
	Autres	-	-	-	-	-	8
Total		125	70	65	22	282	1 612

8.1 RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 30 JUIN 2005 (HORS UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	7 457	27	(39)	7 445	2 400	1	119	2 520
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	2 761	–	–	2 761				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3	6	–	9				
Sous-total	10 221	33	(39)	10 215	2 400	1	119	2 520
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	46 627	1 507	76	48 210	5 418	31	1	5 450
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	603	107	–	710				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	5 097	–	10	5 107				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	157	–	–	157				
Sous-total	52 484	1 614	86	54 184	5 418	31	1	5 450
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	15	1	–	16	5	–	–	5
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	165	11	72	248				
Sous-total	180	12	72	264	5	–	–	5
Autres								
Prêts et Créances	3 775	–	818	4 593				
Sous-total	3 775	–	818	4 593				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	66 660	1 659	937	69 256	7 823	32	120	7 975
Titres mis en équivalence	194	66	22	282	–	–	–	–
Immeuble de placement	1 746	–	237	1 983				
Immeuble d'exploitation	628	–	44	672				
Total des placements	69 228	1 725	1 240	72 193	7 823	32	120	7 975
Actifs disponibles à la vente	54 099	1 535	37	55 671	7 823	32	120	7 975
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	603	107	–	710				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	7 858	–	10	7 868				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	325	17	72	414				
Prêts et créances	3 775	–	818	4 593				
Total des actifs financiers	66 660	1 659	937	69 256	7 823	32	120	7 975

La réalisation de plus-values latentes peut donner naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats d'assurance et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions. La réévaluation des titres évalués à la juste valeur a donné lieu à la comptabilisation de participations aux bénéfices par le mécanisme de la comptabilité reflet et d'impôts différés.

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
9 857	28	80	9 965	9 857	28	80	9 965				
2 761	–	–	2 761	2 761	–	–	2 761				
3	6	–	9	3	6	–	9				
12 621	34	80	12 735	12 621	34	80	12 735				
52 045	1 538	77	53 660	52 045	1 538	77	53 660				
603	107	–	710	603	110	–	713	–	3	–	3
5 097	–	10	5 107	5 097	–	10	5 107				
157	–	–	157	157	–	–	157				
57 902	1 645	87	59 634	57 902	1 648	87	59 637	–	3	–	3
20	1	–	21	20	1	–	21				
165	11	72	248	165	11	72	248				
185	12	72	269	185	12	72	269				
3 775	–	818	4 593	3 860	–	818	4 678	85	–	–	85
3 775	–	818	4 593	3 860	–	818	4 678	85	–	–	85
74 483	1 691	1 057	77 231	74 568	1 694	1 057	77 319	85	3	–	88
194	66	22	282	194	66	22	282	–	–	–	–
1 746	–	237	1 983	3 258	–	302	3 560	1 512	–	65	1 577
628	–	44	672	1 078	–	55	1 133	450	–	11	461
77 051	1 757	1 360	80 168	79 098	1 760	1 436	82 294	2 047	3	76	2 126
61 922	1 567	157	63 646	61 922	1 567	157	63 646				
603	107	–	710	603	110	–	713	–	3	–	3
7 858	–	10	7 868	7 858	–	10	7 868				
325	17	72	414	325	17	72	414				
3 775	–	818	4 593	3 860	–	818	4 678	85	–	–	85
74 483	1 691	1 057	77 231	74 568	1 694	1 057	77 319	85	3	–	88

8.1.1 Récapitulatif des placements par zone géographique au 30 juin 2005 – France

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	6 478	22	(44)	6 456	2 138	–	119	2 257
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	1 944	–	–	1 944				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1	–	–	1				
<i>Sous-total</i>	8 423	22	(44)	8 401	2 138	–	119	2 257
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	37 410	1 204	61	38 675	4 290	22	1	4 313
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	35	107	–	142				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	4 580	–	1	4 581				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	125	–	–	125				
<i>Sous-total</i>	42 150	1 311	62	43 523	4 290	22	1	4 313
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	–	1	–	1				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	111	11	71	193				
<i>Sous-total</i>	111	12	71	194				
Autres								
Prêts et Créances	2 669	–	704	3 373				
<i>Sous-total</i>	2 669	–	704	3 373				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	53 353	1 345	793	55 491	6 428	22	120	6 570
Titres mis en équivalence	194	66	13	273	–	–	–	–
Immeuble de placement	1 478	–	227	1 705				
Immeuble d'exploitation	542	–	20	562				
Total des placements	55 567	1 411	1 053	58 031	6 428	22	120	6 570
Actifs disponibles à la vente	43 888	1 227	17	45 132	6 428	22	120	6 570
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	35	107	–	142				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	6 524	–	1	6 525				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	237	11	71	319				
Prêts et créances	2 669	–	704	3 373				
Total des actifs financiers	53 353	1 345	793	55 491	6 428	22	120	6 570

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
8 616	22	75	8 713	8 616	22	75	8 713				
1 944	-	-	1 944	1 944	-	-	1 944				
1	-	-	1	1	-	-	1				
10 561	22	75	10 658	10 561	22	75	10 658				
41 700	1 226	62	42 988	41 700	1 226	62	42 988				
35	107	-	142	35	110	-	145	-	3	-	3
4 580	-	1	4 581	4 580	-	1	4 581				
125	-	-	125	125	-	-	125				
46 440	1 333	63	47 836	46 440	1 336	63	47 839	-	3	-	3
-	1	-	1	-	1	-	1				
111	11	71	193	111	11	71	193				
111	12	71	194	111	12	71	194				
2 669	-	704	3 373	2 669	-	704	3 373	-	-	-	-
2 669	-	704	3 373	2 669	-	704	3 373	-	-	-	-
59 781	1 367	913	62 061	59 781	1 370	913	62 064	-	3	-	3
194	66	13	273	194	66	13	273	-	-	-	-
1 478	-	227	1 705	2 835	-	289	3 124	1 357	-	62	1 419
542	-	20	562	945	-	23	968	403	-	3	406
61 995	1 433	1 173	64 601	63 755	1 436	1 238	66 429	1 760	3	65	1 828
50 316	1 249	137	51 702	50 316	1 249	137	51 702				
35	107	-	142	35	110	-	145	-	3	-	3
6 524	-	1	6 525	6 524	-	1	6 525				
237	11	71	319	237	11	71	319				
2 669	-	704	3 373	2 669	-	704	3 373	-	-	-	-
59 781	1 367	913	62 061	59 781	1 370	913	62 064	-	3	-	3

8.1.2 Récapitulatif des placements par zone géographique au 30 juin 2005 – Belgique (hors UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	492	–	–	492	104	–	–	104
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	12	–	–	12				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1	–	–	1				
<i>Sous-total</i>	505	–	–	505	104	–	–	104
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	4 190	–	–	4 190	487	–	–	487
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	8	–	–	8				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	29	–	–	29				
<i>Sous-total</i>	4 227	–	–	4 227	487	–	–	487
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	15	–	–	15	5	–	–	5
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	–	–	14				
<i>Sous-total</i>	29	–	–	29	5	–	–	5
Autres								
Prêts et Créances	919	–	5	924				
<i>Sous-total</i>	919	–	5	924				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	5 680	–	5	5 685	596	–	–	596
Titres mis en équivalence	–	–	1	1	–	–	–	–
Immeuble de placement	183	–	3	186				
Immeuble d'exploitation	40	–	–	40				
Total des placements	5 903	–	9	5 912	596	–	–	596
Actifs disponibles à la vente	4 697	–	–	4 697	596	–	–	596
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	20	–	–	20				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	44	–	–	44				
Prêts et créances	919	–	5	924				
Total des actifs financiers	5 680	–	5	5 685	596	–	–	596

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
596	-	-	596	596	-	-	596				
12	-	-	12	12	-	-	12				
1	-	-	1	1	-	-	1				
609	-	-	609	609	-	-	609				
4 677	-	-	4 677	4 677	-	-	4 677				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	-	-	8	8	-	-	8				
29	-	-	29	29	-	-	29				
4 714	-	-	4 714	4 714	-	-	4 714	-	-	-	-
20	-	-	20	20	-	-	20				
14	-	-	14	14	-	-	14				
34	-	-	34	34	-	-	34				
919	-	5	924	1 004	-	5	1 009	85	-	-	85
919	-	5	924	1 004	-	5	1 009	85	-	-	85
6 276	-	5	6 281	6 361	-	5	6 366	85	-	-	85
-	-	1	1	-	-	1	1	-	-	-	-
183	-	3	186	219	-	5	224	36	-	2	38
40	-	-	40	62	-	-	62	22	-	-	22
6 499	-	9	6 508	6 642	-	11	6 653	143	-	2	145
5 293	-	-	5 293	5 293	-	-	5 293				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	-	-	20	20	-	-	20				
44	-	-	44	44	-	-	44				
919	-	5	924	1 004	-	5	1 009	85	-	-	85
6 276	-	5	6 281	6 361	-	5	6 366	85	-	-	85

8.1.3 Récapitulatif des placements par zone géographique au 30 juin 2005 – Pays-Bas (hors UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	368	5	–	373	89	1	–	90
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	788	–	–	788				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	6	–	6				
Sous-total	1 156	11	–	1 167	89	1	–	90
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	1 483	303	–	1 786	110	9	–	119
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	568	–	–	568				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	–	–				
Sous-total	2 051	303	–	2 354	110	9	–	119
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	1	1				
Sous-total	–	–	1	1				
Autres								
Prêts et Créances	8	–	–	8				
Sous-total	8	–	–	8				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	3 215	314	1	3 530	199	10	–	209
Titres mis en équivalence	–	–	–	–	–	–	–	–
Immeuble de placement	–	–	–	–				
Immeuble d'exploitation	5	–	24	29				
Total des placements	3 220	314	25	3 559	199	10	–	209
Actifs disponibles à la vente	1 851	308	–	2 159	199	10	–	209
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	568	–	–	568				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	788	–	–	788				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	6	1	7				
Prêts et créances	8	–	–	8				
Total des actifs financiers	3 215	314	1	3 530	199	10	–	209

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
457	6	-	463	457	6	-	463				
788	-	-	788	788	-	-	788				
-	6	-	6	-	6	-	6				
1 245	12	-	1 257	1 245	12	-	1 257				
1 593	312	-	1 905	1 593	312	-	1 905				
568	-	-	568	568	-	-	568	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	-	-	-	-	-	-				
2 161	312	-	2 473	2 161	312	-	2 473	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	1	1	-	-	1	1				
-	-	1	1	-	-	1	1				
8	-	-	8	8	-	-	8	-	-	-	-
8	-	-	8	8	-	-	8	-	-	-	-
3 414	324	1	3 739	3 414	324	1	3 739	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	-	24	29	5	-	24	29	-	-	-	-
3 419	324	25	3 768	3 419	324	25	3 768	-	-	-	-
2 050	318	-	2 368	2 050	318	-	2 368				
568	-	-	568	568	-	-	568	-	-	-	-
788	-	-	788	788	-	-	788				
-	6	1	7	-	6	1	7				
8	-	-	8	8	-	-	8	-	-	-	-
3 414	324	1	3 739	3 414	324	1	3 739	-	-	-	-

8.1.4 Récapitulatif des placements par zone géographique au 30 juin 2005 – Espagne (hors UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	78	–	–	78	51	–	–	51
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	17	–	–	17				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1	–	–	1				
<i>Sous-total</i>	96	–	–	96	51	–	–	51
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	2 900	–	–	2 900	511	–	–	511
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	210	–	–	210				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	–	–				
<i>Sous-total</i>	3 110	–	–	3 110	511	–	–	511
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	40	–	–	40				
<i>Sous-total</i>	40	–	–	40				
Autres								
Prêts et Créances	44	–	98	142				
<i>Sous-total</i>	44	–	98	142				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	3 290	–	98	3 388	562	–	–	562
Titres mis en équivalence	–	–	8	8	–	–	–	–
Immeuble de placement	72	–	–	72				
Immeuble d'exploitation	21	–	–	21				
Total des placements	3 383	–	106	3 489	562	–	–	562
Actifs disponibles à la vente	2 978	–	–	2 978	562	–	–	562
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	227	–	–	227				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41	–	–	41				
Prêts et créances	44	–	98	142				
Total des actifs financiers	3 290	–	98	3 388	562	–	–	562

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
129	-	-	129	129	-	-	129				
17	-	-	17	17	-	-	17				
1	-	-	1	1	-	-	1				
147	-	-	147	147	-	-	147				
3 411	-	-	3 411	3 411	-	-	3 411				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
210	-	-	210	210	-	-	210				
-	-	-	-	-	-	-	-				
3 621	-	-	3 621	3 621	-	-	3 621	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
40	-	-	40	40	-	-	40				
40	-	-	40	40	-	-	40				
44	-	98	142	44	-	98	142	-	-	-	-
44	-	98	142	44	-	98	142	-	-	-	-
3 852	-	98	3 950	3 852	-	98	3 950	-	-	-	-
-	-	8	8	-	-	8	8	-	-	-	-
72	-	-	72	184	-	-	184	112	-	-	112
21	-	-	21	43	-	-	43	22	-	-	22
3 945	-	106	4 051	4 079	-	106	4 185	134	-	-	134
3 540	-	-	3 540	3 540	-	-	3 540				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
227	-	-	227	227	-	-	227				
41	-	-	41	41	-	-	41				
44	-	98	142	44	-	98	142	-	-	-	-
3 852	-	98	3 950	3 852	-	98	3 950	-	-	-	-

8.1.5 Récapitulatif des placements par zone géographique au 30 juin 2005 – Autres étranger (hors UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	41	–	5	46	18	–	–	18
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	–	–				
<i>Sous-total</i>	41	–	5	46	18	–	–	18
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	644	–	15	659	20	–	–	20
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	299	–	9	308				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3	–	–	3				
<i>Sous-total</i>	946	–	24	970	20	–	–	20
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	–	–				
<i>Sous-total</i>	–	–	–	–				
Autres								
Prêts et Créances	135	–	11	146				
<i>Sous-total</i>	135	–	11	146				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	1 122	–	40	1 162	38	–	–	38
Titres mis en équivalence	–	–	–	–	–	–	–	–
Immeuble de placement	13	–	7	20				
Immeuble d'exploitation	20	–	–	20				
Total des placements	1 155	–	47	1 202	38	–	–	38
Actifs disponibles à la vente	685	–	20	705	38	–	–	38
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	299	–	9	308				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3	–	–	3				
Prêts et créances	135	–	11	146				
Total des actifs financiers	1 122	–	40	1 162	38	–	–	38

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
59	-	5	64	59	-	5	64				
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	-	-	-	-	-	-				
59	-	5	64	59	-	5	64				
664	-	15	679	664	-	15	679				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
299	-	9	308	299	-	9	308				
3	-	-	3	3	-	-	3				
966	-	24	990	966	-	24	990	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	-	-	-	-	-	-				
135	-	11	146	135	-	11	146	-	-	-	-
135	-	11	146	135	-	11	146	-	-	-	-
1 160	-	40	1 200	1 160	-	40	1 200	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	-	7	20	20	-	8	28	7	-	1	8
20	-	-	20	23	-	8	31	3	-	8	11
1 193	-	47	1 240	1 203	-	56	1 259	10	-	9	19
723	-	20	743	723	-	20	743				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
299	-	9	308	299	-	9	308				
3	-	-	3	3	-	-	3				
135	-	11	146	135	-	11	146	-	-	-	-
1 160	-	40	1 200	1 160	-	40	1 200	-	-	-	-

8.2 RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2004 PRO FORMA (HORS UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	7 469	16	(44)	7 441	1 660	–	116	1 776
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	2 887	–	–	2 887				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	26	–	–	26				
<i>Sous-total</i>	10 382	16	(44)	10 354	1 660	–	116	1 776
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	44 168	1 497	35	45 700	3 835	29	(1)	3 863
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	675	103	–	778				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	3 310	–	1	3 311				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	357	–	–	357				
<i>Sous-total</i>	48 510	1 600	36	50 146	3 835	29	(1)	3 863
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	6	–	–	6				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	179	6	64	249				
<i>Sous-total</i>	185	6	64	255				
Autres								
Prêts et Créances	4 035	–	1 088	5 123				
<i>Sous-total</i>	4 035	–	1 088	5 123				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	63 112	1 622	1 144	65 878	5 495	29	115	5 639
Titres mis en équivalence	1 522	63	26	1 611	1	–	–	1
Immeuble de placement	1 758	–	261	2 019				
Immeuble d'exploitation	725	–	21	746				
Total des placements	67 117	1 685	1 452	70 254	5 496	29	115	5 640
Actifs disponibles à la vente	51 643	1 513	(9)	53 147	5 495	29	115	5 639
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	675	103	–	778				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	6 197	–	1	6 198				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	562	6	64	632				
Prêts et créances	4 035	–	1 088	5 123				
Total des actifs financiers	63 112	1 622	1 144	65 878	5 495	29	115	5 639

La réalisation de plus-values latentes peut donner naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats d'assurance et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions. La réévaluation des titres évalués à la juste valeur a donné lieu à la comptabilisation de participations aux bénéfices par le mécanisme de la comptabilité reflet et d'impôts différés.

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
9 129	16	72	9 217	9 129	16	72	9 217				
2 887	-	-	2 887	2 887	-	-	2 887				
26	-	-	26	26	-	-	26				
12 042	16	72	12 130	12 042	16	72	12 130				
48 003	1 526	34	49 563	48 003	1 526	34	49 563				
675	103	-	778	675	109	-	784	-	6	-	6
3 310	-	1	3 311	3 310	-	1	3 311				
357	-	-	357	357	-	-	357				
52 345	1 629	35	54 009	52 345	1 635	35	54 015	-	6	-	6
6	-	-	6	6	-	-	6				
179	6	64	249	179	6	64	249				
185	6	64	255	185	6	64	255				
4 035	-	1 088	5 123	4 110	-	1 088	5 198	75	-	-	75
4 035	-	1 088	5 123	4 110	-	1 088	5 198	75	-	-	75
68 607	1 651	1 259	71 517	68 682	1 657	1 259	71 598	75	6	-	81
1 523	63	26	1 612	1 800	63	26	1 889	277	-	-	277
1 758	-	261	2 019	3 232	-	340	3 572	1 474	-	79	1 553
725	-	21	746	1 192	-	31	1 223	467	-	10	477
72 613	1 714	1 567	75 894	74 906	1 720	1 656	78 282	2 293	6	89	2 388
57 138	1 542	106	58 786	57 138	1 542	106	58 786				
675	103	-	778	675	109	-	784	-	6	-	6
6 197	-	1	6 198	6 197	-	1	6 198				
562	6	64	632	562	6	64	632				
4 035	-	1 088	5 123	4 110	-	1 088	5 198	75	-	-	75
68 607	1 651	1 259	71 517	68 682	1 657	1 259	71 598	75	6	-	81

8.2.1 Récapitulatif des placements par zone géographique au 31 décembre 2004 pro forma – France (hors UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	6 457	5	(48)	6 414	1 492	–	116	1 608
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	2 094	–	–	2 094				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5	–	–	5				
Sous-total	8 556	5	(48)	8 513	1 492	–	116	1 608
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	35 204	1 187	8	36 399	3 106	21	(1)	3 126
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	45	103	–	148				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	3 309	–	1	3 310				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	244	–	–	244				
Sous-total	38 802	1 290	9	40 101	3 106	21	(1)	3 126
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	153	6	63	222				
Sous-total	153	6	63	222				
Autres								
Prêts et Créances	2 765	–	1 038	3 803				
Sous-total	2 765	–	1 038	3 803				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	50 276	1 301	1 062	52 639	4 598	21	115	4 734
Titres mis en équivalence	1 514	63	14	1 591	–	–	–	–
Immeuble de placement	1 480	–	229	1 709				
Immeuble d'exploitation	648	–	21	669				
Total des placements	53 918	1 364	1 326	56 608	4 598	21	115	4 734
Actifs disponibles à la vente	41 661	1 192	(40)	42 813	4 598	21	115	4 734
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	45	103	–	148				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	5 403	–	1	5 404				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	402	6	63	471				
Prêts et créances	2 765	–	1 038	3 803				
Total des actifs financiers	50 276	1 301	1 062	52 639	4 598	21	115	4 734

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
7 949	5	68	8 022	7 949	5	68	8 022				
2 094	-	-	2 094	2 094	-	-	2 094				
5	-	-	5	5	-	-	5				
10 048	5	68	10 121	10 048	5	68	10 121				
38 310	1 208	7	39 525	38 310	1 208	7	39 525				
45	103	-	148	45	109	-	154	-	6	-	6
3 309	-	1	3 310	3 309	-	1	3 310				
244	-	-	244	244	-	-	244				
41 908	1 311	8	43 227	41 908	1 317	8	43 233	-	6	-	6
-	-	-	-	-	-	-	-				
153	6	63	222	153	6	63	222				
153	6	63	222	153	6	63	222				
2 765	-	1 038	3 803	2 765	-	1 038	3 803	-	-	-	-
2 765	-	1 038	3 803	2 765	-	1 038	3 803	-	-	-	-
54 874	1 322	1 177	57 373	54 874	1 328	1 177	57 379	-	6	-	6
1 514	63	14	1 591	1 791	63	14	1 868	277	-	-	277
1 480	-	229	1 709	2 805	-	295	3 100	1 325	-	66	1 391
648	-	21	669	1 060	-	31	1 091	412	-	10	422
58 516	1 385	1 441	61 342	60 530	1 391	1 517	63 438	2 014	6	76	2 096
46 259	1 213	75	47 547	46 259	1 213	75	47 547				
45	103	-	148	45	109	-	154	-	6	-	6
5 403	-	1	5 404	5 403	-	1	5 404				
402	6	63	471	402	6	63	471				
2 765	-	1 038	3 803	2 765	-	1 038	3 803	-	-	-	-
54 874	1 322	1 177	57 373	54 874	1 328	1 177	57 379	-	6	-	6

8.2.2 Récapitulatif des placements par zone géographique au 31 décembre 2004 pro forma – Belgique (hors UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	487	–	–	487	77	–	–	77
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	1	–	–	1				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20	–	–	20				
<i>Sous-total</i>	508	–	–	508	77	–	–	77
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	4 115	–	–	4 115	349	–	–	349
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	45	–	–	45				
<i>Sous-total</i>	4 160	–	–	4 160	349	–	–	349
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	6	–	–	6				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	19	–	–	19				
<i>Sous-total</i>	25	–	–	25				
Autres								
Prêts et Créances	885	–	6	891				
<i>Sous-total</i>	885	–	6	891				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	5 578	–	6	5 584	426	–	–	426
Titres mis en équivalence	–	–	1	1	–	–	–	–
Immeuble de placement	186	–	2	188				
Immeuble d'exploitation	39	–	–	39				
Total des placements	5 803	–	9	5 812	426	–	–	426
Actifs disponibles à la vente	4 608	–	–	4 608	426	–	–	426
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	1	–	–	1				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	84	–	–	84				
Prêts et créances	885	–	6	891				
Total des actifs financiers	5 578	–	6	5 584	426	–	–	426

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
564	-	-	564	564	-	-	564				
1	-	-	1	1	-	-	1				
20	-	-	20	20	-	-	20				
585	-	-	585	585	-	-	585				
4 464	-	-	4 464	4 464	-	-	4 464				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
45	-	-	45	45	-	-	45				
4 509	-	-	4 509	4 509	-	-	4 509	-	-	-	-
6	-	-	6	6	-	-	6				
19	-	-	19	19	-	-	19				
25	-	-	25	25	-	-	25				
885	-	6	891	960	-	6	966	75	-	-	75
885	-	6	891	960	-	6	966	75	-	-	75
6 004	-	6	6 010	6 079	-	6	6 085	75	-	-	75
-	-	1	1	-	-	1	1	-	-	-	-
186	-	2	188	216	-	5	221	30	-	3	33
39	-	-	39	65	-	-	65	26	-	-	26
6 229	-	9	6 238	6 360	-	12	6 372	131	-	3	134
5 034	-	-	5 034	5 034	-	-	5 034				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1	-	-	1	1	-	-	1				
84	-	-	84	84	-	-	84				
885	-	6	891	960	-	6	966	75	-	-	75
6 004	-	6	6 010	6 079	-	6	6 085	75	-	-	75

8.2.3 Récapitulatif des placements par zone géographique au 31 décembre 2004 pro forma – Pays-Bas (hors UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	391	11	–	402	49	–	–	49
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	774	–	–	774				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	–	–				
<i>Sous-total</i>	1 165	11	–	1 176	49	–	–	49
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	1 430	310	–	1 740	89	8	–	97
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	630	–	–	630				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	–	–				
<i>Sous-total</i>	2 060	310	–	2 370	89	8	–	97
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	1	1				
<i>Sous-total</i>	–	–	1	1				
Autres								
Prêts et Créances	4	–	–	4				
<i>Sous-total</i>	4	–	–	4				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	3 229	321	1	3 551	138	8	–	146
Titres mis en équivalence	–	–	–	–	–	–	–	–
Immeuble de placement	6	–	24	30				
Immeuble d'exploitation	–	–	–	–				
Total des placements	3 235	321	25	3 581	138	8	–	146
Actifs disponibles à la vente	1 821	321	–	2 142	138	8	–	146
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	630	–	–	630				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	774	–	–	774				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	1	1				
Prêts et créances	4	–	–	4				
Total des actifs financiers	3 229	321	1	3 551	138	8	–	146

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
440	11	-	451	440	11	-	451				
774	-	-	774	774	-	-	774				
-	-	-	-	-	-	-	-				
1 214	11	-	1 225	1 214	11	-	1 225				
1 519	318	-	1 837	1 519	318	-	1 837				
630	-	-	630	630	-	-	630	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	-	-	-	-	-	-				
2 149	318	-	2 467	2 149	318	-	2 467	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	1	1	-	-	1	1				
-	-	1	1	-	-	1	1				
4	-	-	4	4	-	-	4	-	-	-	-
4	-	-	4	4	-	-	4	-	-	-	-
3 367	329	1	3 697	3 367	329	1	3 697	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	-	24	30	6	-	26	32	-	-	2	2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 373	329	25	3 727	3 373	329	27	3 729	-	-	2	2
1 959	329	-	2 288	1 959	329	-	2 288				
630	-	-	630	630	-	-	630	-	-	-	-
774	-	-	774	774	-	-	774				
-	-	1	1	-	-	1	1				
4	-	-	4	4	-	-	4	-	-	-	-
3 367	329	1	3 697	3 367	329	1	3 697	-	-	-	-

8.2.4 Récapitulatif des placements par zone géographique au 31 décembre 2004 pro forma – Espagne (hors UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	72	–	–	72	32	–	–	32
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	18	–	–	18				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1	–	–	1				
<i>Sous-total</i>	91	–	–	91	32	–	–	32
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	2 656	–	–	2 656	283	–	–	283
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	1	–	–	1				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	68	–	–	68				
<i>Sous-total</i>	2 725	–	–	2 725	283	–	–	283
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7	–	–	7				
<i>Sous-total</i>	7	–	–	7				
Autres								
Prêts et Créances	291	–	34	325				
<i>Sous-total</i>	291	–	34	325				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	3 114	–	34	3 148	315	–	–	315
Titres mis en équivalence	–	–	9	9	–	–	–	–
Immeuble de placement	72	–	–	72				
Immeuble d'exploitation	21	–	–	21				
Total des placements	3 207	–	43	3 250	315	–	–	315
Actifs disponibles à la vente	2 728	–	–	2 728	315	–	–	315
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	19	–	–	19				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	76	–	–	76				
Prêts et créances	291	–	34	325				
Total des actifs financiers	3 114	–	34	3 148	315	–	–	315

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
104	-	-	104	104	-	-	104				
18	-	-	18	18	-	-	18				
1	-	-	1	1	-	-	1				
123	-	-	123	123	-	-	123				
2 939	-	-	2 939	2 939	-	-	2 939				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1	-	-	1	1	-	-	1				
68	-	-	68	68	-	-	68				
3 008	-	-	3 008	3 008	-	-	3 008	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
7	-	-	7	7	-	-	7				
7	-	-	7	7	-	-	7				
291	-	34	325	291	-	34	325	-	-	-	-
291	-	34	325	291	-	34	325	-	-	-	-
3 429	-	34	3 463	3 429	-	34	3 463	-	-	-	-
-	-	9	9	-	-	9	9	-	-	-	-
72	-	-	72	190	-	-	190	118	-	-	118
21	-	-	21	43	-	-	43	22	-	-	22
3 522	-	43	3 565	3 662	-	43	3 705	140	-	-	140
3 043	-	-	3 043	3 043	-	-	3 043				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	-	-	19	19	-	-	19				
76	-	-	76	76	-	-	76				
291	-	34	325	291	-	34	325	-	-	-	-
3 429	-	34	3 463	3 429	-	34	3 463	-	-	-	-

8.2.5 Récapitulatif des placements par zone géographique au 31 décembre 2004 pro forma – Autres étranger (hors UC)

	Coût amorti				Réserve de réévaluation			
	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actions								
Actifs disponibles à la vente	62	–	4	66	10	–	–	10
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	–	–				
<i>Sous-total</i>	62	–	4	66	10	–	–	10
Obligations								
Actifs disponibles à la vente	763	–	27	790	8	–	–	8
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	–	–				
<i>Sous-total</i>	763	–	27	790	8	–	–	8
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés								
Actifs disponibles à la vente	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	–	–				
<i>Sous-total</i>	–	–	–	–				
Autres								
Prêts et Créances	90	–	10	100				
<i>Sous-total</i>	90	–	10	100				
Sous-Total placements hors TME et immeubles	915	–	41	956	18	–	–	18
Titres mis en équivalence	8	–	2	10	1	–	–	1
Immeuble de placement	14	–	6	20				
Immeuble d'exploitation	17	–	–	17				
Total des placements	954	–	49	1 003	19	–	–	19
Actifs disponibles à la vente	825	–	31	856	18	–	–	18
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–				
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	–	–	–	–				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	–	–	–	–				
Prêts et créances	90	–	10	100				
Total des actifs financiers	915	–	41	956	18	–	–	18

Valeur nette				Valeur de marché				Plus et moins-values latentes			
Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total	Assurance	Banque	Autres activités	Total
72	-	4	76	72	-	4	76				
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	-	-	-	-	-	-				
72	-	4	76	72	-	4	76				
771	-	27	798	771	-	27	798				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	-	-	-	-	-	-				
771	-	27	798	771	-	27	798	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	-	-	-	-	-	-				
90	-	10	100	90	-	10	100	-	-	-	-
90	-	10	100	90	-	10	100	-	-	-	-
933	-	41	974	933	-	41	974	-	-	-	-
9	-	2	11	9	-	2	11	-	-	-	-
14	-	6	20	15	-	14	29	1	-	8	9
17	-	-	17	24	-	-	24	7	-	-	7
973	-	49	1 022	981	-	57	1 038	8	-	8	16
843	-	31	874	843	-	31	874				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-				
-	-	-	-	-	-	-	-				
90	-	10	100	90	-	10	100	-	-	-	-
933	-	41	974	933	-	41	974	-	-	-	-

8.3 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

(en millions d'euros)	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
	Valeur nette comptable	
Placements en UC : immobilier	148	122
Placements en UC : Titres à revenu variable	529	1 060
Placements en UC : Parts des OPCVM en actions	6 891	5 576
Placements en UC : Titres à revenu fixe	700	515
Placements en UC : Parts des OPCVM en obligations	3 692	3 466
Total des placements en UC	11 960	10 739

9 CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE

9.1 VALEUR BRUTE, PROVISION ET VALEUR NETTE COMPTABLE DES CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE

(en millions d'euros)	Valeur brute au 30.06.2005	Provision au 30.06.2005	Valeur nette comptable au 30.06.2005	Valeur nette comptable au 31.12.2004 pro forma
Créances sur les assurés	989	(37)	952	782
Créances sur les intermédiaires	1 592	(74)	1 518	1 427
Primes acquises non émises	198	–	198	202
Total Créances nées des opérations d'assurance directes	2 779	(111)	2 668	2 411
Total Créances nées des opérations de réassurance acceptées	327	(13)	314	318
Total Créances nées des opérations de cession en réassurance	127	–	127	194
Total	3 233	(124)	3 109	2 923

9.2 VENTILATION DES CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE AU 30 JUIN 2005

(en millions d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances nées des opérations d'assurance	512	1 054	1 102	–	2 668
Créances nées des opérations de réassurance	87	184	170	–	441
Total	599	1 238	1 272	–	3 109

10 EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE

10.1 VENTILATION DES EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE

(en millions d'euros)	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Créances commerciales	6	5
Crédits de trésorerie	542	542
Crédits à l'habitat	36	20
Crédits à l'équipement	–	–
Comptes ordinaires débiteurs	2	2
Total des créances brutes	586	569
Créances douteuses clientèle	52	81
Provisions sur créances douteuses clientèle	(10)	(41)
Total des créances douteuses	42	40
Créances rattachées clientèle	3	3
Opérations de crédit-bail et assimilées	–	–
Créances douteuses crédit-bail et assimilées	–	–
Provisions et amortissements des créances crédit-bail et assimilées	–	–
Créances rattachées opérations crédit-bail et assimilées	–	–
Total des opérations de crédit-bail et assimilées	–	–
Prêts participatifs	–	–
Emplois des activités du secteur bancaire	631	612

10.2 ÉTAT DES ÉCHÉANCES

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances clientèle	241	82	193	115	631
Opérations de crédit-bail et assimilées	–	–	–	–	–
Emplois des activités du secteur bancaire	241	82	193	115	631

10.3 ÉTAT DES CRÉANCES DOUTEUSES*(en millions d'euros)*

Créances douteuses à l'ouverture	40
Augmentation	19
Diminution	(17)
Récupération	(15)
Passage en perte	(2)
Variation de périmètre	–
Variation de la provision	–
Créances douteuses à la clôture	42

11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

11.1 VENTILATION PAR NATURE D'ENTREPRISES DÉTENTRICES

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Sociétés d'assurance		
Avoirs en banque	1 019	811
Provisions des avoirs en banque	(5)	(7)
Net	1 014	804
Autres activités		
Avoirs en banque	46	62
Provisions des avoirs en banque	-	-
Net	46	62
Activités bancaires		
Opérations interbancaires		
Caisse, banque centrale, CCP	94	222
Provisions caisse, banque centrale, CCP	-	-
Opérations à vue	90	-
Provisions des opérations à vue	-	-
Opérations à terme	1 541	1 368
Provisions des opérations à terme	-	-
Net	1 725	1 590
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 785	2 456

12 AUTRES CRÉANCES (Y COMPRIS LES CRÉANCES D'IMPÔTS EXIGIBLES ET LES COMPTES COURANTS DÉBITEURS)

12.1 VALEUR BRUTE, PROVISION ET VALEUR NETTE COMPTABLE DES AUTRES CRÉANCES

PAR NATURE D'ENTREPRISES EMPRUNTEUSES <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute au 30.06.2005	Provision au 30.06.2005	Valeur nette comptable au 30.06.2005	Valeur nette comptable au 31.12.2004 pro forma
Assurance	2 111	(15)	2 096	1 974
Banque	108	(16)	92	89
Autres activités	117	(4)	113	145
Sous-total hors créances d'impôts exigibles	2 336	(35)	2 301	2 208
Créances d'impôts exigibles	50	-	50	87
Total	2 386	(35)	2 351	2 295

PAR NATURE DE CRÉANCES <i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Intérêts et loyers acquis non échus	1 103	1 110
Intérêts courus sur swap	26	20
Autres débiteurs divers	875	786
Créances sur les prestations de service	94	95
Comptes courants débiteurs	163	112
Créances sur autres impôts	36	102
Créances d'impôts exigibles	50	87
Intermédiaires financiers	12	24
Avances sur salaires au personnel	27	6
Total autres créances brutes	2 386	2 342

12.2 VENTILATION DES AUTRES CRÉANCES NETTES PAR ÉCHÉANCES (HORS CRÉANCES D'IMPÔTS EXIGIBLES) AU 30 JUIN 2005

(en millions d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Assurance	332	1 601	163	–	2 096
Banque	57	35	–	–	92
Autres activités	45	63	3	2	113
Total	434	1 699	166	2	2 301

13 AUTRES ACTIFS

13.1 VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30.06.2005	Valeur nette comptable au 31.12.2004 pro forma
Assurance vie	336	310
Assurance non vie	194	185
Sous-total assurance	530	495
Banque	6	5
Autres activités	26	25
Total	562	525

13.2 VALEUR BRUTE, PROVISION, AMORTISSEMENT ET VALEUR NETTE COMPTABLE DES AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	Valeur brute	Provision et amortissement	Valeur nette comptable au 30.06.2005	Valeur nette comptable au 31.12.2004 pro forma
Biens pris en crédit-bail	–	–	–	–
Autres actifs corporels	758	(534)	224	222
Stocks	311	–	311	282
Autres	27	–	27	21
Total	1 096	(534)	562	525

14 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

14.1 VENTILATION PAR NATURE DE COMPTES

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Frais d'acquisition reportés d'assurance vie [1]	1 337	1 421
Frais d'acquisition reportés d'assurance non vie	450	350
Total	1 787	1 771

[1] Le montant des frais d'acquisition reportés d'assurance vie qui excède l'écart de zillmésisation concerne principalement AGF Vie pour 1 089 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 1 071 millions d'euros au 31 décembre 2004.

14.2 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS VIE PAR PAYS

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
France	1 179	1 172
Belgique	-	104
Pays-Bas	142	130
Espagne	15	14
Autres Europe	-	-
Total Europe	1 336	1 420
Autres	1	1
Total	1 337	1 421

15 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Provisions pour pensions et obligations similaires [1]	469	442
Provisions pour plan de pré-retraite en France [2]	60	–
Provisions pour défaillance du Comptoir des Entrepreneurs [3]	7	7
Provisions pour pertes et charges de l'activité bancaire	4	5
Provisions pour restructuration du Groupe AGF [4]	10	30
Autres provisions pour risques et charges [5]	505	568
Total	1 055	1 052

[1] Les provisions pour pensions et obligations similaires incluent :

- une provision comptabilisée au titre du Régime de Retraite et Prévoyance des sociétés d'assurance françaises pour un montant de 2 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2004, compte tenu des paiements intervenus dans le courant du semestre,
- des provisions comptabilisées au titre d'avantages accordés aux salariés en fonction de leur ancienneté et d'un régime de retraite supplémentaire pour les membres du Comité Exécutif pour un montant de 34 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2004,
- des provisions pour retraite des sociétés du Groupe AGF en France, pour un montant de 29 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 17 millions d'euros au 31 décembre 2004,
- des provisions concernant l'ensemble des sociétés hors de France pour 310 millions d'euros contre 306 millions d'euros au 31 décembre 2004.

[2] Plan de préretraite en France :

Le dispositif de préretraite totale mis en place par accord d'Entreprise du 18 mai 2005 a pour vocation d'offrir la possibilité aux collaborateurs volontaires de l'UES remplissant certaines conditions d'âge et d'ancienneté de cesser totalement leurs activités dans des conditions pré-établies. La période prévue pour les entrées dans le dispositif s'étale entre le 1er août 2005 et le 1er juillet 2006. Une provision de 60 millions d'euros est constatée à ce titre.

[3] Provisions pour défaillance du Comptoir des Entrepreneurs :

Le Comptoir des Entrepreneurs (devenu Entenial courant 2000 après la fusion-absorption de la Banque La Hénin) a fait l'objet de deux défaissances entérinées par la loi du 28 novembre 1995 qui lui ont permis de sortir les actifs les plus compromis de son bilan. La Commission de l'Union Européenne a, à son tour, approuvé le dispositif le 24 janvier 1996.

La première défaillance conclue le 29 avril 1994 portait sur 1,4 milliard d'euros de nominal de créances cédées à la structure de défaillance financée par une émission rehaussée sur les marchés internationaux. Cette première défaillance, qui avait été provisionnée à 100%, a vu les procédures de dénouement se mettre en place et se dérouler conformément au protocole du 30 décembre 1993.

Le 1er décembre 1998, les partenaires ont remboursé le solde des obligations d'un montant de 1 166 millions d'euros souscrites pour financer les créances rachetées au Comptoir des Entrepreneurs. À cette même date, l'EPRD a procédé au versement d'un acompte (549 millions d'euros) aux partenaires représentant 76% du montant que l'EPRD doit leur reverser au titre de la garantie accordée par l'État. À la clôture de l'exercice 1998, la provision pour dépréciation destinée à couvrir les appels de fonds effectués par la défaillance a été utilisée en contrepartie de la perte constatée sur la créance.

Le 11 février 1999, l'EPRD a versé un deuxième acompte aux partenaires, portant le montant remboursé par l'État à 97% des sommes dues sur la base des pertes de la défaillance arrêtées à 1 415 millions d'euros. Le 14 mai 2004, la Cour d'Appel de Paris a débouté les AGF dans la procédure en vue du paiement du solde des pertes de la défaillance remboursables par l'EPRD. Eustache a donc abandonné la créance de 80 495 milliers d'euros en valeur brute, provisionnée à hauteur de 67 792 milliers d'euros. La provision sur les opérations de défaillance existant au 31 décembre 1998 a été reprise en contrepartie de la couverture à 100% du solde du prêt junior et de la constatation de la quote-part de perte à supporter.

Les actifs résiduels de la défaillance (65 millions d'euros) ont été repris le 2 février 1999 par la société NSRD où l'État, *via* l'EPRD, est majoritaire (92%), AGF n'en détenant que 5,9%. Cette société est en charge de la gestion des actifs et créances résiduels en vue de leurs cessions aux meilleures conditions de marché.

La seconde défaillance portant sur 1,1 milliard d'euros est devenue effective avec les décrets du 20 février 1996 créant l'Établissement Public de Réalisation de Défaillance (EPRD), entité chargée de gérer le soutien financier apporté par l'État aux structures de défaillance du Comptoir des Entrepreneurs. Le transfert effectif des actifs, au titre de la deuxième défaillance, a eu lieu le 1er avril 1996 en date de valeur du 31 décembre 1994, et les versements correspondants de la part de l'État ont eu lieu en avril 1996.

Les pertes de la deuxième défaillance sont compensées par des abandons de créances successifs des prêteurs, l'EPRD intervenant en premier et jusqu'à concurrence de 0,686 milliard d'euros ; AGF et la CDC supportent les pertes, sans limite, au delà du seuil couvert par l'EPRD.

La quote-part des pertes à supporter par AGF a été provisionnée dès l'origine. En 2000, l'EPRD a abandonné la totalité de son prêt (0,686 milliard d'euros) et est donc sorti du dispositif.

Après les abandons de créances consentis depuis 2000 (au total 181,2 millions d'euros), AGF a enregistré un nouvel abandon de créances en 2005 de 192,4 millions d'euros.

[4] Provisions de restructuration :

Au 30 juin 2005, la provision concerne principalement la restructuration de l'activité Santé en France au titre de l'arrêt de la gestion du régime obligatoire (9 millions d'euros).

Au 31 décembre 2004, ce poste comprend essentiellement les coûts de restructuration du Groupe Euler Hermes, d'AGF Belgium, d'AGF Iart, de W Finance et Dresdner Gestion Privée.

[5] Les autres provisions pour risques et charges incluent principalement :

- des provisions liées au contrôle fiscal de Mondial Assistance, d'AGF International, du Groupe Euler Hermes, d'AGF Iart et d'AGF Vie pour 74 millions d'euros.

- À la suite d'une mission de contrôle de la CCAMip, concernant un contrat collectif complémentaire retraite, celle-ci a ouvert en janvier 2005 une procédure à l'égard d'AGF Vie.

Cette procédure est principalement motivée par les modalités de l'information donnée aux affiliés sur des modifications apportées au contrat d'assurances d'un commun accord entre le souscripteur et l'assureur. AGF a appliqué les termes contractuels qui la lient au souscripteur, mais a constitué néanmoins une provision pour risques et charges de 40 millions d'euros pour faire face à d'éventuelles contestations.

- des provisions pour litiges s'élevant à 157 millions d'euros, dont 25 millions d'euros liés notamment au litige Assubel,

- des provisions concernant l'activité immobilière pour 9 millions d'euros,

- des provisions sur opérations immobilières de 31 millions d'euros, dont 7 millions d'euros pour la Fourmi Immobilière,

- des provisions liées au portefeuille d'Agences pour un montant de 37 millions d'euros sur AGF Iart notamment liées à un accord contractuel avec PFA Agora,

- des provisions liées aux frais de personnel pour un montant de 25 millions d'euros, dont l'intéressement et la participation pour 16 millions d'euros,

- des provisions liées à la révision du prix de cession d'AGF MAT pour un montant de 30 millions d'euros (*cf.* note 37.3),

- des provisions diverses pour 25 millions d'euros sur Euler Hermes,

- des provisions diverses pour 25 millions d'euros hors de France.

16 IMPÔTS DIFFÉRÉS (ACTIF ET PASSIF)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Impôts différés actif	1 426	366
Impôts différés passif	(2 904)	(1 661)
Solde net (passif) des impôts différés	(1 478)	(1 295)
Impôts différés actif du sous groupe d'intégration fiscale AGF		
Impôts sur déficit fiscal	204	125
Impôts sur cessions internes	197	199
Impôts sur décalages temporels	329	336
Impôts sur provisions pour dépréciations durables des actifs	10	10
Impôts sur affectations Athéna	75	58
Impôts sur participation différée	71	82
Impôts sur instruments financiers disponibles à la vente	194	189
Autres	67	47
Total des impôts différés actif du sous groupe d'intégration fiscale	1 147	1 046
Impôts différés passif du sous groupe d'intégration fiscale AGF		
Impôts sur cessions internes	(254)	(262)
Impôts sur décalages temporels ^[1]	(153)	(114)
Impôts sur affectations Athéna	(60)	(43)
Impôts sur l'activation des frais d'acquisition d'AGF Vie	(381)	(374)
Impôts sur annulation provision pour égalisation	(8)	(7)
Impôts sur annulation réserve de capitalisation	(442)	(432)
Impôts sur instruments financiers disponibles à la vente	(767)	(585)
Autres	(125)	(106)
Total impôts différés passif du sous groupe d'intégration fiscale	(2 190)	(1 923)
Solde des impôts différés du sous groupe d'intégration fiscale ^[2]	(1 043)	(877)
Impôts différés actif des autres sociétés		
Mondial Assistance	21	21
Filiales d'AGF International	235	239
Euler Hermes	13	30
Autres	9	12
Total des impôts différés actif des autres sociétés	278	302
Impôts différés passif des autres sociétés		
Mondial Assistance	(12)	(12)
Filiales d'AGF International	(327)	(330)
Euler Hermes	(348)	(341)
Autres	(26)	(37)
Total des impôts différés passif des autres sociétés	(713)	(720)
Solde des impôts différés des autres sociétés	(435)	(418)
Solde net impôts différés	(1 478)	(1 295)
Après compensation des impôts différés actif et passif par entité fiscale		
Impôts différés actif	7	366
Impôts différés passif	(1 485)	(1 661)

[1] Les montants incluent principalement les sursis d'impôts sur les plus-values réalisées dans le cadre d'OPE.

[2] Il a été tenu compte de la contribution sociale de 3,3 % et de la contribution de 1,5 % applicables à partir de 2005 (taux de 34,93 % sur l'impôt court terme et 15,72 % sur l'impôt long terme).

Contrôle fiscal

Plusieurs sociétés appartenant au Groupe d'intégration fiscale AGF ont fait l'objet d'un contrôle portant sur les exercices 1994 à 1996.

Ces sociétés ont reçu, à ce titre, au cours des exercices 1997 et 1998 des notifications de redressements dont une partie, dite de « place ».

En fonction du degré de probabilité de la charge fiscale et à la suite des notifications reçues et des accords transactionnels avec l'Administration fiscale en 1999 et 2000, certains redressements subsistent et seuls ceux susceptibles d'entraîner une charge certaine ou probable ont été provisionnés ou affectés à des déficits fiscaux.

Les redressements portant sur l'impôt sur les sociétés (IS) ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour impôt dans les sociétés du Groupe d'intégration fiscale lorsque les redressements en base sont imputables sur les reports déficitaires des sociétés contrôlées. Dans le cas contraire, des provisions sont constituées au niveau des sociétés concernées. Compte tenu des déficits globaux du Groupe d'intégration fiscale, il est constaté dans les comptes AGF un produit à recevoir correspondant à l'IS sur les redressements provisionnés par les filiales intégrées et couverts par des déficits du Groupe d'intégration fiscale.

Depuis le 31 décembre 2004, il n'y a plus de provision pour redressements fiscaux du Groupe intégré au titre de ces anciens contrôles.

D'autres sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux, notamment Banque AGF (exercices 1995 à 1998), l'ancien Groupe Allianz France (exercices 1997 et 1998), des sociétés immobilières, Arcalis (exercices 1998 à 2000), la société Château Larose Trintaudon (exercices 1999, 2000).

Plusieurs sociétés appartenant ou ayant appartenu au Groupe d'intégration fiscale AGF font l'objet d'un contrôle portant sur les exercices 2000 et 2001 (AGF SA, AGF Holding, AGF International, AGF Iart, AGF Vie, AGF 2X, AGF La Lilloise, AMA France, Kléber Lamartine), sur les exercices 2000 à 2002 (Vernon), sur les exercices 2001 et 2002 (Banque AGF, Arcalis, Kléber Poincaré), sur les exercices 2001 à 2003 (Société Foncière Européenne), sur les exercices 2002 et 2003 (AGF Asset Management : contrôle en cours).

En 2003, au titre de ces derniers contrôles, les redressements acceptés portant sur l'IS ont été globalement évalués à 133,1 millions d'euros en base. Les déficits reportables des sociétés et celui du Groupe intégré tiennent compte de ces redressements acceptés.

En 2004, l'impact global des contrôles, compte-tenu d'une part des nouveaux redressements acceptés, et d'autre part du suivi des redressements AGF Iart et AGF Vie constituant des différences temporaires sur les années 2002 et 2003, postérieures aux contrôles, est une diminution du montant des redressements acceptés par rapport au 31 décembre 2003 de 27,3 millions d'euros en base. Les déficits reportables des sociétés et celui du Groupe intégré tiennent compte de cette variation par rapport au 31 décembre 2003.

En 2005, le montant des redressements acceptés sur le contrôle fiscal de Société Foncière Européenne (exercice 2001) portant sur l'IS a diminué de 0,1 million d'euros en base, à la suite d'un abandon d'un redressement par l'Administration fiscale. Le déficit reportable du Groupe intégré tient compte de cette variation par rapport au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2004, les provisions pour redressements fiscaux du Groupe intégré s'élèvent à 27,5 millions d'euros, dont 11,5 millions d'euros sur l'IS et 16 millions d'euros sur les impôts autres que l'IS.

En 2005, par suite de paiement par AGF Holding à l'Administration fiscale pour 0,3 million d'euros, une reprise de provision du même montant sur un redressement accepté au titre de 2000, portant sur un impôt autre que l'IS, a été comptabilisée dans les comptes d'AGF Holding. Il n'y a donc pas d'impact en terme de résultat sur les comptes en 2005.

Au 30 juin 2005, le montant des provisions pour redressements fiscaux du Groupe Intégré s'élève à 27,2 millions d'euros, dont 11,5 millions sur l'IS et 15,7 millions sur les impôts autres que l'IS.

Intégration fiscale en France

En France, le Groupe AGF a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Sur l'exercice 2005, le périmètre de l'intégration fiscale se compose des 37 sociétés suivantes :

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| – AGF | – Camat |
| – AGF Asset Management | – Établissements Paindavoine |
| – AGF Assurances Financières | – Étoile Foncière Immobilière |
| – AGF Assurfinance | – Eustache |
| – AGF Boieldieu | – Financière Cogedim Laennec |
| – AGF Clearing | – Kléber Lamartine |
| – AGF Épargne Salariale | – Kléber Passy |
| – AGF Holding | – Larose Trintaudon |
| – AGF Iart | – Mathis |
| – AGF International | – Métropole SA |
| – AGF La Lilloise | – Qualis |
| – AGF Richelieu | – Spaceco |
| – SAS Madeleine Opéra | – SA Commerciale Vernet |
| – AGF Vie | – SFE |
| – AGF 2X | – SIBI |
| – Arcalis | – SAS INVCO |
| – Athéna | – SONIMM |
| – Banque AGF | – Vernon SA |
| – Calypso | |

Déficits fiscaux reportables du Groupe d'intégration fiscale

Le montant global des déficits fiscaux reportables au 30 juin 2005 s'élève à 585 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Impôt
Déficits reportables	585	204
Total	585	204

Les impôts différés actif sont pris en compte à hauteur des impôts différés passif de même échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs sont récupérables, ou s'il est probable que le Groupe pourra les utiliser grâce aux bénéfices imposables à venir sur lesquels il est possible d'imputer les déficits fiscaux, ou compte tenu d'options fiscales permettant d'utiliser les déficits fiscaux.

Les bénéfices fiscaux futurs sont déterminés à partir des business plans établis dans le cadre de la politique stratégique du Groupe.

Le montant des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables figurant dans le bilan au 30 juin 2005 s'élève à 204 millions d'euros. Depuis le 31 décembre 2004, il n'y a plus d'impôts différés actifs non constatés relatifs aux déficits reportables.

Impôts différés actif des sociétés hors intégration fiscale non constatés dans les comptes

Ils concernent les impôts différés actifs sur déficits fiscaux et décalages temporaires d'AGF Benelux-Luxembourg (32,2 millions d'euros), de Nemian-Luxembourg (2,9 millions d'euros), d'AGF UK (34,1 millions d'euros) et de Colseguros-Colombie (21,1 millions d'euros).

17 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS

17.1 PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30.06.2005 France	30.06.2005 Hors France	30.06.2005 Total	31.12.2004 pro forma Total
Provisions d'assurance vie	11 930	8 699	20 629	20 729
Provisions de sinistres	648	147	795	735
Provisions pour participation aux bénéfices exigibles [1]	1 324	7	1 331	688
Autres provisions techniques	173	7	180	190
Assurance vie	14 075	8 860	22 935	22 342
Provisions pour primes non acquises	1 728	1 212	2 940	2 274
Provisions de sinistres	8 419	3 248	11 667	12 235
Participation aux bénéfices et ristournes	156	2	158	123
Autres provisions techniques [2]	2 558	89	2 647	1 629
Assurance non vie	12 861	4 551	17 412	16 261
Total passifs bruts relatifs à des contrats d'assurance	26 936	13 411	40 347	38 603
Provisions techniques des contrats libellés en unités de compte	6 319	2 478	8 797	7 630
Total (y compris provisions des contrats en unités de compte)	33 255	15 889	49 144	46 233

17.2 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30.06.2005 France	30.06.2005 Hors France	30.06.2005 Total	31.12.2004 pro forma Total
Provisions d'assurance vie	276	13	289	259
Provisions de sinistres	22	6	28	24
Participation aux bénéfices et ristournes	8	–	8	7
Autres provisions techniques	8	–	8	7
Assurance vie	314	19	333	297
Provisions pour primes non acquises	266	152	418	290
Provisions de sinistres	2 078	474	2 552	2 465
Participation aux bénéfices et ristournes	28	–	28	27
Autres provisions techniques	88	–	88	86
Assurance non vie	2 460	626	3 086	2 868
Total part des réassureurs dans les passifs d'assurances	2 774	645	3 419	3 165
Provisions techniques des contrats libellés en unités de compte	2	–	2	–
Total (y compris provisions des contrats en unités de compte)	2 776	645	3 421	3 165

Les risques liés à l'amiante et à la pollution sont connus et pris en compte dans le cadre des protections de l'assurance. Les conséquences, notamment financières, résultant pour le Groupe des évolutions jurisprudentielles (28 février 2002) en matière de faute inexcusable de l'employeur dans le cas de l'amiante et de mise à sa charge d'une obligation de résultat en matière de sécurité sont suivies avec la plus grande attention. Les observations actuelles font ressortir que l'évolution des engagements d'AGF correspondant aux dossiers nouvellement reçus reste toujours très limitée.

[1] La provision pour participation aux excédents non affecté d'AGF Vie (fonds général de participation aux bénéfices non affecté) a fait l'objet d'une dotation de 460 millions d'euros au 1er semestre 2005. Le fonds général de participation aux bénéfices non affecté d'AGF Vie s'élevait à 892 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 432 millions d'euros au 31 décembre 2004.

[2] Les autres provisions techniques concernent principalement les provisions mathématiques de rente.

17.3 PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005 France	30.06.2005 Hors France	30.06.2005 Total	31.12.2004 pro forma Total
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	27 839	–	27 839	27 460
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	115	193	308	569
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	2 741	785	3 526	2 513
<i>Sous-total vie</i>	30 695	978	31 673	30 542
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	–	–	–	–
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	21	–	21	18
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	–	–	–	–
<i>Sous-total non vie</i>	21	–	21	18
Total passifs relatifs à des contrats financiers	30 716	978	31 694	30 560

17.4 AUTRES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005 France	30.06.2005 Hors France	30.06.2005 Total	31.12.2004 pro forma Total
Instruments dérivés séparés sur contrats	–	–	–	–
Participation au bénéfice différée passive	3 743	412	4 155	2 963
Total	3 743	412	4 155	2 963

17.5 PARTICIPATION AU BÉNÉFICE DIFFÉRÉ ACTIVE

Néant.

17.6 PASSIFS BRUTS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE PAR PAYS (Y COMPRIS UC)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
France	20 395	19 117
Belgique	5 085	4 914
Pays-Bas	3 466	3 232
Espagne	2 258	2 440
Autres Europe	241	-
Total Europe	31 445	29 703
Brésil	23	16
Autres Amérique du Sud	101	111
Autres pays	163	142
Total	31 732	29 972

17.7 PASSIFS BRUTS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE NON VIE PAR PAYS

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
France	12 861	12 089
Belgique	948	915
Pays-Bas	1 408	1 356
Espagne	1 277	1 096
Autres Europe	244	238
Total Europe	16 738	15 694
Brésil	266	195
Autres Amérique du Sud	298	275
Autres pays	110	97
Total	17 412	16 261

17.8 PASSIFS BRUTS RELATIFS À DES CONTRATS PAR CATÉGORIES (Y COMPRIS UC ET CONTRATS FINANCIERS)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Contrats individuels vie (y c capitalisation) en UC	10 461	10 134
Contrats individuels vie (y c capitalisation) non UC	39 998	38 174
Contrats individuels décès	79	139
Contrats collectifs vie (y c capitalisation) en UC	4 041	575
Contrats collectifs vie (y c capitalisation) non UC	7 651	10 367
Contrats collectifs décès	423	405
Acceptations	752	720
Assurance vie	63 405	60 514
Dommages corporels	2 471	2 383
Automobile	4 834	4 248
Responsabilité civile	2 710	2 541
Dommages aux biens	2 595	2 324
Marine Aviation Transports	223	223
Autres affaires directes	3 716	3 709
Acceptations	884	851
Assurance non vie	17 433	16 279
Total	80 838	76 793

18 RÉCAPITULATIF DE LA DETTE DE FINANCEMENT

	Assurance		Banque		Autres activités		Total	
	30.06.2005	31.12.2004 pro forma	30.06.2005	31.12.2004 pro forma	30.06.2005	31.12.2004 pro forma	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Passifs subordonnés	-	-	100	100	1 580	1 167	1 680	1 267
Dettes représentées par un titre	1	1	1 045	1 344	400	550	1 446	1 895
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	427	629	-	-	256	226	683	855
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM [1]	2 432	2 030	-	-	-	-	2 432	2 030
Instruments dérivés passifs	141	104	27	17	101	86	269	207
Autres dettes financières	42	78	-	-	11	271	53	349
Total dettes de financement	3 043	2 842	1 172	1 461	2 348	2 300	6 563	6 603

[1] Ce poste correspond aux intérêts minoritaires des OPCVM (note 2.3.4).

18.1 VENTILATION PAR ÉCHÉANCES

(en millions d'euros)

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Activité assurance	247	364	-	611
Activité bancaire	1 045	27	100	1 172
Autres activités	537	260	1 551	2 348
Total	1 829	651	1 651	4 131

Les dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM pour un montant de 2 432 millions d'euros ne peuvent être analysées par maturité.

En dehors de la dette subordonnée, l'essentiel des besoins de financement des entités non bancaires du Groupe AGF fait l'objet d'une gestion de trésorerie centralisée qui assure la compensation entre les excédents et besoins de trésorerie. Le besoin net de financement est fourni par des TCN.

Par ailleurs, une partie de la position de taux est couverte par des swaps de taux sur diverses maturités à moyen terme sur la base d'un taux moyen de l'ordre de 5,17%.

Suite à un accord de la CCA de 1997, modifié en 2003, AGF Vie et AGF Iart utilisent partiellement les créances qu'elles détiennent sur les sociétés du Groupe pour couvrir leurs engagements réglementés.

18.2 ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Passifs subordonnés (annexe 19)	1 680	1 267
Dettes représentées par un titre (annexe 22)	1 446	1 895
Titres de créances négociables	1 445	1 894
Emprunts obligataires	1	1
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire (annexe 23)	683	855
Dépôts à terme	382	479
Comptes ordinaires à vue	301	376
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM (annexe 25)	2 432	2 030
Instruments dérivés passifs (annexe 26)	269	207
Autres dettes financières (annexe 24)	53	349
Dépôts à terme	-	1
Dépôts à plus d'un an	21	31
Autres dettes financières	32	317
Total dettes de financement	6 563	6 603

19 DETTES SUBORDONNÉES

19.1 VENTILATION PAR ÉMETTEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Banque AGF	100	100
Sous total banque	100	100
AGF	1 580	1 167
Sous total autres activités	1 580	1 167
Total dettes subordonnées	1 680	1 267

19.2 VENTILATION PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes subordonnées	30	-	1 650	1 680

19.3 VENTILATION PAR NATURE AU 30 JUIN 2005

	Assurance	Banque	Autres activités	Total
Titres participatifs	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	100	1 580	1 680
Passifs instruments actions remboursables	-	-	-	-
Total dettes subordonnées	-	100	1 580	1 680

19.3.1 AGF

a) AGF SA a émis des titres subordonnés 20 ans d'un montant de 450 millions d'euros. L'émetteur dispose de la faculté de remboursement anticipé à compter de la onzième année, à partir de laquelle le coupon sera majoré. L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé l'assimilation de cette dette à des quasi-fonds propres. Cet emprunt se compose de 2 tranches :

TRANCHE À TAUX FIXE

Montant : 225 millions d'euros

Durée : 20 ans

Intérêts : • 6,625 % l'an au titre des 10 premières années
• Euribor 3 mois + 178 points de base à partir de la 11e année.

Prix d'émission : 99,765 % du nominal

Prix de remboursement : au pair

Cet emprunt a été swappé contre un taux fixe de 4,59 % à échéance 8 mars 2010.

TRANCHE À TAUX VARIABLE

Montant : 225 millions d'euros

Durée : 20 ans

Intérêts : • Euribor 3 mois + 78 points de base au titre des 10 premières années
• Euribor 3 mois + 178 points de base à partir de la 11e année.

Prix d'émission : au pair

Prix de remboursement : au pair

b) Le 14 novembre 2002, AGF SA a souscrit un emprunt subordonné d'une durée de 20 ans auprès d'Allianz Finance BV pour un montant de 700 millions d'euros au taux fixe de 5,445 % au titre des 10 premières années, puis au taux variable Euribor 3 mois +183 points de base à partir de la onzième année. Après la dixième année, AGF pourra rembourser Allianz Finance BV à chaque date trimestrielle de paiement d'intérêt. En outre, Allianz Finance BV pourra demander un remboursement anticipé au cas où ce remboursement ne remettrait pas en cause certains ratios de solvabilité du Groupe AGF (renvoi note 39.7).

c) Le 10 février 2005, AGF SA a émis des titres super subordonnés à durée illimitée pour un montant de 400 millions d'euros au taux fixe de 4,625 % au titre des 10 ans et 4 premiers mois, puis au taux variable Euribor 3 mois +198 points de base. Après 10 ans et 4 mois, AGF pourra rembourser les titres à chaque date trimestrielle de paiement d'intérêt. L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé l'assimilation de cette dette à des quasi-fonds propres et l'agence de notation Moody's son traitement Basket D.

19.3.2. Banque AGF

Nature	Échéance	Taux d'intérêt	Montant
Titres subordonnés remboursables	2011	Euribor 3 mois + 0,75 %	100

20 DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE

VALEUR BRUTE, PROVISION ET VALEUR NETTE COMPTABLE DES DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE

(en millions d'euros)

	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Dépôts reçus des réassureurs	447	455
Autres	487	378
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	934	833
Dettes nées des opérations d'assurance directe	829	783
Dettes nées des opérations de réassurance acceptée	95	110
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	924	893
Total	1 858	1 726

VENTILATION DES DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE PAR ÉCHÉANCE AU 30 JUIN 2005

(en millions d'euros)

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	451	813	593	1	1 858

21 RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE

21.1 VENTILATION DES RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE

(en millions d'euros)

	30.06.2005	31.12.2004
Opération interbancaires		
Caisse, banques centrales, CCP	1	1
Dettes à vue	20	9
Dettes à terme	45	40
Sous-total opérations interbancaires	66	50
Compte d'épargne à régime spécial		
Dettes à vue	807	811
Dettes à terme	176	88
Autres dettes		
Dettes à vue	87	80
Dettes à terme	4	5
Ressources des activités du secteur bancaire	1 140	1 034

21.2 VENTILATION DES RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Ressources des activités du secteur bancaire	855	98	187	–	1 140

22 DETTES DE FINANCEMENT REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

22.1 VENTILATION DES DETTES PAR NATURE DE TITRES

(en millions d'euros)	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Titres de créances négociables	1 445	1 894
Emprunts obligataires	1	1
Autres dettes représentées par un titre	–	–
Total dettes de financement représentées par un titre	1 446	1 895

22.2 VENTILATION PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes de financement représentées par un titre	1 080	365	1	–	1 446

NB : la ventilation par segment d'activité est détaillée dans le récapitulatif des dettes financières.

22.3 VENTILATION DES DETTES PAR NATURE ET PAR SOCIÉTÉ

22.3.1 Banque AGF

(en millions d'euros)	Échéance	Taux d'intérêt	Montant
BMTN	2005	FIXE	81
BMTN	2005	VARIABLE	959
Dettes rattachées			5
Titres de créances négociables			1 045
Total dettes de financement représentées par un titre			1 045

22.3.2 SNC AGF Cash*(en millions d'euros)*

	Échéance	Taux d'intérêt	Montant
Titres de créances négociables	2005	FIXE	400
Total dettes de financement représentées par un titre			400

22.3.3 Groupe Mondial Assistance*(en millions d'euros)*

	Montant
Emprunts obligataires	1
Total dettes de financement représentées par un titre	1

22.4 MODE DE REMBOURSEMENT

À l'échéance.

23 DETTES DE FINANCEMENT ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE**23.1 VENTILATION DES DETTES PAR NATURE**

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Dépôts à terme	382	479
Comptes ordinaires à vue	301	376
Total dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	683	855

23.2 VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	148	187	347	1	683

NB : la ventilation par segment d'activité est détaillée dans le récapitulatif de la dette de financement.

24 AUTRES DETTES

Les autres dettes regroupent les dettes d'exploitation ainsi que les dettes financières non financées par les établissements de crédit.

24.1 VENTILATION DES AUTRES DETTES PAR NATURE D'ENTREPRISES EMPRUNTEUSES

(en millions d'euros)	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Assurance	1 613	1 932
Banque	109	118
Autres activités	476	566
Total autres dettes	2 198	2 616

24.2 VENTILATION DES AUTRES DETTES PAR NATURE DE DETTES

(en millions d'euros)	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Dettes d'impôt exigible	250	157
Comptes courants créditeurs	104	25
Autres dettes fiscales et sociales	379	361
Produits constatés d'avance	55	70
Autres comptes de régularisation passif	124	205
Intérêts courus sur swaps	48	40
Autres	1 185	1 409
Total autres dettes d'exploitation	2 145	2 267
Dépôts à terme	-	1
Dettes à plus d'un an (autres que dépôts à terme)	21	31
Autres dettes financières [1]	32	317
Total autres dettes de financement	53	349
Total autres dettes	2 198	2 616

[1] Les autres dettes financières sont constituées en majorité de comptes courants financiers avec des sociétés apparentées non consolidées.

La ventilation par segment d'activité des autres dettes financières est détaillée dans le récapitulatif des dettes de financement.

24.3 VENTILATION DES AUTRES DETTES PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Autres dettes	671	798	727	2	2 198

25 DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONTROLÉS

25.1 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Assurance	2 432	2 030
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM controlés [1]	2 432	2 030

[1] Ce poste correspond aux intérêts minoritaires des OPCVM (note 2.3.4).

26 INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS

26.1 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Assurance	141	104
Banque	27	17
Autres	101	86
Total instruments dérivés passifs	269	207

26.2 PAR MATURITÉ

<i>en millions d'euros</i>	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments dérivés passifs	-	269	-	269

27 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS OU ABANDONNÉS

Néant.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

28 CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE (TOUTES ACTIVITÉS CONFONDUES)

DÉCOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
Primes émises	8 918	8 678
Autres prestations d'assurance	197	185
Chiffre d'affaires provenant des sociétés d'assurance	9 115	8 863
Chiffres d'affaires des autres activités	16	15
Chiffre d'affaires total	9 131	8 878
<i>Pour information :</i>		
Produit net bancaire	127	123

28.1 CHIFFRE D'AFFAIRES D'ASSURANCE

28.1.1 Primes émises

a) Primes émises par catégorie

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
Cotisations émises (affaires directes et acceptations) :		
Automobile	1 711	1 689
Responsabilité civile	341	338
Dommages aux biens	1 298	1 340
Marine, aviation, transports	82	85
Autres affaires directes non vie	215	201
Acceptations en réassurance non vie	203	281
Biens et Responsabilités	3 850	3 934
Santé	830	811
Assurance Crédit	897	828
Assistance	243	223
Contrats individuels vie (y compris capitalisation) en unités de comptes	878	774
Contrats individuels vie (y compris capitalisation) hors unités de comptes	1 577	1 349
Contrats individuels décès hors unités de comptes	57	80
Contrats collectifs vie (y compris capitalisation) en unités de comptes	43	65
Contrats collectifs vie (y compris capitalisation) hors unités de comptes	272	355
Contrats collectifs décès en unités de comptes	-	-
Contrats collectifs décès hors unités de comptes	214	214
Acceptations en réassurance vie hors unités de comptes	57	45
Assurance vie	3 098	2 882
Chiffre d'affaires brut de réassurance	8 918	8 678
Cessions et rétrocessions :		
Biens et responsabilités	(653)	(737)
Santé	(71)	(78)
Assurance Crédit	(375)	(372)
Assistance	(2)	(3)
Assurance vie	(46)	(42)
Cotisations cédées en réassurance	(1 147)	(1 232)
Chiffre d'affaires net de réassurance	7 771	7 446

b) Primes émises par pays

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
France (avec assistance et assurance crédit)	6 468	6 167
Belgique	498	432
Pays-Bas	748	871
Espagne	670	709
Autres pays d'Europe	14	13
Total Europe	8 398	8 192
Chili	-	28
Brésil	188	148
Vénézuela	35	38
Argentine	26	27
Colombie	85	73
Sous-total Amérique du Sud	334	314
Dom-Tom	105	98
Autres pays hors d'Europe	81	74
Total mondial	8 918	8 678

c) Primes émises par segment

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
Assurance vie en France	2 398	2 091
Assurance vie hors de France		
Belgique	296	224
Pays-Bas	193	291
Espagne	142	210
Autres Europe	–	–
Amérique du Sud	18	21
Dom-Tom	20	18
Autres hors Europe	31	27
Sous-total vie hors de France	700	791
Assurance santé en France	686	681
Assurance santé hors de France		
Belgique	25	24
Pays-Bas	11	12
Espagne	18	16
Autres Europe	14	14
Amérique du Sud	60	50
Dom-Tom	5	4
Autres hors Europe	11	10
Sous-total santé hors de France	144	130
Assurance biens et responsabilités en France	2 244	2 344
Assurance biens et responsabilités hors de France		
Belgique	177	184
Pays-Bas	544	568
Espagne	510	483
Autres Europe	–	(1)
Amérique du Sud	256	243
Dom-Tom	80	76
Autres hors Europe	39	37
Sous-total biens et responsabilités hors de France	1 606	1 590
Assurance Crédit	897	828
Assistance	243	223
Chiffre d'affaires consolidé	8 918	8 678

28.1.2 Autres prestations de services des sociétés d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
Chiffre d'affaires des activités hors assurance (sociétés non vie)	189	176
Chiffre d'affaires des activités hors assurance (sociétés vie)	8	9
Total autre chiffre d'affaires	197	185

28.2 PRODUIT NET BANCAIRE

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2005				1er semestre 2004 pro forma
	Banque AGF	Autres sociétés françaises	Autres sociétés étrangères	Total	Total
Intérêts et produits assimilés	79	1	6	86	114
Revenus des titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Commissions (produits)	11	73	14	98	93
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation et de placements assimilés	-	-	4	4	7
Gains nets sur actifs immobilisés y compris les gains nets sur opérations du portefeuille TIAP	-	-	-	-	1
Autres produits d'exploitation bancaire	11	1	6	18	81
Produit d'exploitation bancaire	101	75	30	206	296
Intérêts et charges assimilés	(32)	(10)	(12)	(54)	(76)
Honoraires et commissions (charges)	(1)	(7)	(2)	(10)	(47)
Autres charges d'exploitation bancaire	(13)	(2)	-	(15)	(50)
Produit net bancaire	55	56	16	127	123

29 RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 1^{ER} SEMESTRE 2005

	Notes	Biens et Responsabilité	Santé	Assurance Crédit	Assistance
<i>(en millions d'euros)</i>					
Primes émises		3 850	830	897	243
Variation des primes non acquises		(513)	(22)	(60)	(22)
Primes acquises	28.1	3 337	808	837	221
Produits d'exploitation bancaire	28.2	–	–	–	–
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	29.4	–	–	–	–
Autres produits d'exploitation		3	–	152	52
Produits des placements nets de charges de gestion					
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement					
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat					
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)					
Produits des placements hors coût de l'endettement	30	455	102	55	6
Total produits d'activité ordinaires		3 795	910	1 044	279
Charges des prestations des contrats		(2 288)	(648)	(425)	(134)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		(181)	(3)	(72)	(1)
Charges d'exploitation bancaire	29.3	–	–	–	–
Charges des autres activités		–	–	–	–
Frais d'acquisition des contrats		(528)	(111)	(140)	(101)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		–	–	–	–
Frais d'administration		(213)	(39)	(94)	(49)
Autres produits et charges opérationnels courants		(35)	(39)	(117)	16
Total autres produits et charges courants		(3 245)	(840)	(848)	(269)
Résultat opérationnel courant		550	70	196	10
Transferts intersectoriels		(10)	5	(1)	5
Résultat opérationnel courant corrigé		540	75	195	15
Autres produits et charges opérationnels	31				
Résultat opérationnel		540	75	195	15
Charges de financement		–	–	(12)	–
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	7	2	1	4	–
Impôts sur les résultats	32				
Résultat après impôts des activités discontinues		–	–	–	–
Résultat net de l'ensemble consolidé		542	76	187	15
Intérêts minoritaires		(7)	(3)	(54)	–
Résultat net (part du groupe)		535	73	133	15
Résultat par action					
Résultat dilué par action					

Assurance vie	Activités bancaires	Holding	Autres activités	Résultat avant impôt	Impôt sur résultat opérationnel en part groupe	Autres produits et charges opérationnels en part groupe	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
3 098	-	-	-	8 918	-	-	8 918	8 678
2	-	-	-	(615)	-	-	(615)	(607)
3 100	-	-	-	8 303	-	-	8 303	8 071
-	206	-	-	206	-	-	206	296
-	-	-	16	16	-	-	16	15
55	-	-	-	262	-	-	262	239
				-	-	-	2 163	1 645
				-	-	-	794	492
				-	-	-	180	184
				-	-	-	(59)	(37)
2 443	-	1	16	3 078	-	-	3 078	2 284
5 598	206	1	32	11 865	-	-	11 865	10 905
(4 863)	-	-	-	(8 358)	-	-	(8 358)	(7 501)
(2)	-	-	-	(259)	-	-	(259)	(301)
-	(146)	-	-	(146)	-	-	(146)	(239)
-	-	(6)	(21)	(27)	-	-	(27)	(68)
(240)	-	-	-	(1 120)	-	-	(1 120)	(1 074)
-	-	-	-	-	-	-	-	-
(149)	-	(2)	-	(546)	-	-	(546)	(521)
(122)	(1)	(34)	(3)	(335)	-	-	(335)	(332)
(5 376)	(147)	(42)	(24)	(10 791)	-	-	(10 791)	(10 036)
222	59	(41)	8	1 074	-	-	1 074	869
34	(20)	(19)	6	-	-	-	-	-
256	39	(60)	14	1 074	-	-	1 074	869
				-	(27)	28	1	38
256	39	(60)	14	1 074	(27)	28	1 075	907
(1)	-	(40)	(6)	(59)	-	-	(59)	(58)
15	6	2	2	32	-	-	32	44
				-	(266)	-	(266)	(175)
-	-	-	-	-	-	-	-	-
270	45	(98)	10	1 047	(293)	28	782	718
(5)	(1)	-	-	(70)	25	1	(44)	(37)
265	44	(98)	10	977	(268)	29	738	681
							4,14	3,87
							4,08	3,85

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 1^{ER} SEMESTRE 2004 PRO FORMA

	Notes	Biens et Responsabilité	Santé	Assurance Crédit	Assistance
<i>(en millions d'euros)</i>					
Primes émises		3 934	811	828	223
Variation des primes non acquises		(532)	(17)	(44)	(15)
Primes acquises	28.1	3 402	794	784	208
Produits d'exploitation bancaire	28.2	–	–	–	–
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	29.4	–	–	–	–
Autres produits d'exploitation		21	7	132	50
Produits des placements nets de charges de gestion					
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement					
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat					
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)					
Produits des placements hors coût de l'endettement	30	408	73	41	7
Total produits d'activité ordinaires		3 831	874	957	265
Charges des prestations des contrats		(2 349)	(655)	(392)	(124)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		(244)	(6)	(65)	(3)
Charges d'exploitation bancaire	29.3	–	–	–	–
Charges des autres activités		–	–	–	–
Frais d'acquisition des contrats		(502)	(107)	(137)	(97)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		–	–	–	–
Frais d'administration		(206)	(45)	(88)	(50)
Autres produits et charges opérationnels courants		(88)	(26)	(120)	12
Total autres produits et charges courants		(3 389)	(839)	(802)	(262)
Résultat opérationnel courant		442	35	155	3
Transferts intersectoriels		(7)	17	(4)	4
Résultat opérationnel courant corrigé		435	52	151	7
Autres produits et charges opérationnels	31				
Résultat opérationnel		435	52	151	7
Charges de financement		(2)	–	(7)	–
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	7	6	2	1	–
Impôts sur les résultats	32				
Résultat après impôts des activités discontinues		–	–	–	–
Résultat net de l'ensemble consolidé		439	54	145	7
Intérêts minoritaires		(7)	(1)	(43)	–
Résultat net (part du groupe)		432	53	102	7
Résultat par action					
Résultat dilué par action					

29.1 RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'ASSURANCE NON VIE

a) Résultat consolidé de l'assurance non vie au 1er semestre 2005

(en millions d'euros)	Assurance santé		Assurance biens et responsabilités		Assurance crédit	Assistance	Total non vie 1er semestre 2005
	France	Hors de France	France	Hors de France			
1. Primes acquises brutes de réassurance	673	135	1 953	1 384	837	221	5 203
Prestations et frais payés bruts de réassurance	(542)	(90)	(1 206)	(823)	(319)	(128)	(3 108)
Charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	11	(2)	(179)	(65)	(67)	(1)	(303)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(531)	(92)	(1 385)	(888)	(386)	(129)	(3 411)
3. Charges des autres provisions techniques brutes de réassurance	(13)	–	(3)	(10)	–	–	(26)
4. Solde des souscriptions (1 à 3)	129	43	565	486	451	92	1 766
Frais d'acquisition des contrats	(87)	(24)	(270)	(258)	(140)	(101)	(880)
Frais d'administration	(27)	(12)	(124)	(89)	(94)	(49)	(395)
5. Frais d'acquisition et d'administration	(114)	(36)	(394)	(347)	(234)	(150)	(1 275)
6. Autres produits et charges opérationnels courants techniques	(24)	–	(46)	(4)	46	76	48
7. Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(14)	–	14	7	(7)	(7)	(7)
8. Participation des salariés	(1)	–	(3)	–	(4)	(1)	(9)
9. Primes acquises cédées aux réassureurs	(64)	(6)	(308)	(235)	(346)	(2)	(961)
Prestations et frais payés cédés aux réassureurs	39	3	128	118	124	1	413
Charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	11	(1)	38	10	23	(3)	78
10. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	50	2	166	128	147	(2)	491
11. Charges des autres provisions techniques cédées aux réassureurs	3	–	–	–	–	–	3
12. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	–	–	–	–	17	–	17
13. Commissions reçues des réassureurs	11	1	35	33	110	3	193
14. Transferts intersectoriels de réassurance	5	–	–	(5)	–	5	5
Produits des placements	91	11	318	137	55	6	618
Transferts intersectoriels des produits des placements	–	–	(2)	(3)	(1)	–	(6)
15. Produits des placements hors coût de l'endettement	91	11	316	134	54	6	612
16. Participation aux résultats	(12)	–	(2)	–	(39)	(5)	(58)
Résultat opérationnel corrigé	60	15	343	197	195	15	825
Charge de financement	–	–	–	–	(12)	–	(12)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1	–	2	–	4	–	7
Résultat après impôt des activités discontinuées	–	–	–	–	–	–	–
Intérêts minoritaires	(2)	(1)	(4)	(3)	(54)	–	(64)
Résultat net de l'ensemble consolidé*	59	14	341	194	133	15	756

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

b) Résultat consolidé de l'assurance non vie au 1er semestre 2004 pro forma

(en millions d'euros)	Assurance santé		Assurance biens et responsabilités		Assurance crédit	Assistance	Total non vie 1er semestre 2004 pro forma
	France	Hors de France	France	Hors de France			
1. Primes acquises brutes de réassurance	670	124	2 028	1 374	784	208	5 188
Prestations et frais payés bruts de réassurance	(534)	(164)	(1 429)	(818)	(337)	(116)	(3 398)
Charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	(30)	79	–	(113)	(16)	(4)	(84)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(564)	(85)	(1 429)	(931)	(353)	(120)	(3 482)
3. Charges des autres provisions techniques brutes de réassurance	2	(1)	5	7	–	1	14
4. Solde des souscriptions (1 à 3)	108	38	604	450	431	89	1 720
Frais d'acquisition des contrats	(90)	(17)	(245)	(257)	(137)	(97)	(843)
Frais d'administration	(30)	(15)	(132)	(74)	(88)	(50)	(389)
5. Frais d'acquisition et d'administration	(120)	(32)	(377)	(331)	(225)	(147)	(1 232)
6. Autres produits et charges opérationnels courants techniques	(16)	–	(49)	(7)	12	73	13
7. Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(1)	–	(4)	(2)	4	(10)	(13)
8. Participation des salariés	(2)	–	(5)	–	(4)	(1)	(12)
9. Primes acquises cédées aux réassureurs	(56)	(20)	(331)	(273)	(352)	(4)	(1 036)
Prestations et frais payés cédés aux réassureurs	28	9	208	104	141	1	491
Charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	19	–	(81)	52	15	–	5
10. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	47	9	127	156	156	1	496
11. Charges des autres provisions techniques cédées aux réassureurs	2	–	–	–	–	–	2
12. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	–	–	–	–	18	–	18
13. Commissions reçues des réassureurs	6	6	38	39	113	–	202
14. Transferts intersectoriels de réassurance	17	–	4	(6)	–	4	19
Produits des placements	60	13	224	184	41	7	529
Transferts intersectoriels des produits des placements	–	–	–	(5)	(4)	–	(9)
15. Produits des placements hors coût de l'endettement	60	13	224	179	37	7	520
16. Participation aux résultats	(7)	–	(1)	–	(39)	(5)	(52)
Résultat opérationnel corrigé	38	14	230	205	151	7	645
Charge de financement	–	–	(2)	–	(7)	–	(9)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	2	–	5	1	1	–	9
Résultat après impôt des activités discontinues	–	–	–	–	–	–	–
Intérêts minoritaires	–	(1)	(1)	(6)	(43)	–	(51)
Résultat net de l'ensemble consolidé*	40	13	232	200	102	7	594

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

29.1.1 Résultat consolidé de l'assurance santé hors de France par pays

a) Résultat consolidé de l'assurance santé hors de France par pays au 1er semestre 2005

	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Santé hors de France
<i>(en millions d'euros)</i>						
1. Primes acquises brutes de réassurance	23	8	13	60	31	135
Prestations et frais payés bruts de réassurance	(20)	(5)	(7)	(42)	(16)	(90)
Charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	–	2	(2)	–	(2)	(2)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(20)	(3)	(9)	(42)	(18)	(92)
3. Charges des autres provisions techniques brutes de réassurance	–	–	–	–	–	–
4. Solde des souscriptions (1 à 3)	3	5	4	18	13	43
Frais d'acquisition des contrats	(3)	(2)	(3)	(9)	(7)	(24)
Frais d'administration	(3)	(1)	–	(7)	(1)	(12)
5. Frais d'acquisition et d'administration	(6)	(3)	(3)	(16)	(8)	(36)
6. Autres produits et charges opérationnels courants techniques	–	–	–	–	–	–
7. Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	–	–	–	–	–	–
8. Participation des salariés	–	–	–	–	–	–
9. Primes acquises cédées aux réassureurs	(2)	(1)	–	(1)	(2)	(6)
Prestations et frais payés cédés aux réassureurs	1	–	–	1	1	3
Charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	–	–	–	–	(1)	(1)
10. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	1	–	–	1	–	2
11. Charges des autres provisions techniques cédées aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
12. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
13. Commissions reçues des réassureurs	1	–	–	–	–	1
14. Transferts intersectoriels de réassurance	–	–	–	–	–	–
Produits des placements	3	1	1	6	–	11
Transferts intersectoriels des produits des placements	–	–	–	–	–	–
15. Produits des placements hors coût de l'endettement	3	1	1	6	–	11
16. Participation aux résultats	–	–	–	–	–	–
Résultat opérationnel corrigé	–	2	2	8	3	15
Charge de financement	–	–	–	–	–	–
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	–	–	–	–	–	–
Résultat après impôt des activités discontinues	–	–	–	–	–	–
Intérêts minoritaires	–	–	–	–	(1)	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé*	–	2	2	8	2	14

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

b) Résultat consolidé de l'assurance santé hors de France par pays au 1er semestre 2004 pro forma

	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Santé hors de France
<i>(en millions d'euros)</i>						
1. Primes acquises brutes de réassurance	23	12	12	49	28	124
Prestations et frais payés bruts de réassurance	(21)	(91)	(6)	(34)	(12)	(164)
Charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	–	83	(1)	(1)	(2)	79
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(21)	(8)	(7)	(35)	(14)	(85)
3. Charges des autres provisions techniques brutes de réassurance	–	–	–	(1)	–	(1)
4. Solde des souscriptions (1 à 3)	2	4	5	13	14	38
Frais d'acquisition des contrats	(3)	(3)	(2)	(7)	(2)	(17)
Frais d'administration	(2)	(2)	–	(5)	(6)	(15)
5. Frais d'acquisition et d'administration	(5)	(5)	(2)	(12)	(8)	(32)
6. Autres produits et charges opérationnels courants techniques	–	–	–	–	–	–
7. Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	–	–	–	–	–	–
8. Participation des salariés	–	–	–	–	–	–
9. Primes acquises cédées aux réassureurs	(2)	–	(1)	(2)	(15)	(20)
Prestations et frais payés cédés aux réassureurs	1	2	–	1	5	9
Charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	–	(2)	–	–	2	–
10. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	1	–	–	1	7	9
11. Charges des autres provisions techniques cédées aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
12. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
13. Commissions reçues des réassureurs	–	–	–	–	6	6
14. Transferts intersectoriels de réassurance	–	–	–	–	–	–
Produits des placements	4	3	1	5	–	13
Transferts intersectoriels des produits des placements	–	–	–	–	–	–
15. Produits des placements hors coût de l'endettement	4	3	1	5	–	13
16. Participation aux résultats	–	–	–	–	–	–
Résultat opérationnel corrigé	–	2	3	5	4	14
Charge de financement	–	–	–	–	–	–
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	–	–	–	–	–	–
Résultat après impôt des activités discontinues	–	–	–	–	–	–
Intérêts minoritaires	–	–	–	–	(1)	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé*	–	2	3	5	3	13

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

29.1.2 Résultat consolidé de l'assurance biens et responsabilités hors de France

a) Résultat consolidé biens et responsabilités par pays au 1er semestre 2005

	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Biens et responsabilités hors de France
<i>(en millions d'euros)</i>						
1. Primes acquises brutes de réassurance	152	452	423	254	103	1 384
Prestations et frais payés bruts de réassurance	(90)	(275)	(257)	(126)	(75)	(823)
Charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	4	20	(87)	(3)	1	(65)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(86)	(255)	(344)	(129)	(74)	(888)
3. Charges des autres provisions techniques brutes de réassurance	–	–	–	(7)	(3)	(10)
4. Solde des souscriptions (1 à 3)	66	197	79	118	26	486
Frais d'acquisition des contrats	(36)	(89)	(74)	(46)	(13)	(258)
Frais d'administration	(14)	(31)	(9)	(25)	(10)	(89)
5. Frais d'acquisition et d'administration	(50)	(120)	(83)	(71)	(23)	(347)
6. Autres produits et charges opérationnels courants techniques	(2)	2	2	(1)	(5)	(4)
7. Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(1)	8	–	–	–	7
8. Participation des salariés	–	–	–	–	–	–
9. Primes acquises cédées aux réassureurs	(26)	(51)	(52)	(84)	(22)	(235)
Prestations et frais payés cédés aux réassureurs	9	29	33	37	10	118
Charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	3	(24)	44	(11)	(2)	10
10. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	12	5	77	26	8	128
11. Charges des autres provisions techniques cédées aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
12. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
13. Commissions reçues des réassureurs	4	6	10	10	3	33
14. Transferts intersectoriels de réassurance	(3)	1	(4)	–	1	(5)
Produits des placements	23	35	29	30	20	137
Transferts intersectoriels des produits des placements	(1)	(2)	(1)	1	–	(3)
15. Produits des placements hors coût de l'endettement	22	33	28	31	20	134
16. Participation aux résultats	–	–	–	–	–	–
Résultat opérationnel corrigé	22	81	57	29	8	197
Charge de financement	–	–	–	–	–	–
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	–	–	–	–	–	–
Résultat après impôt des activités discontinuées	–	–	–	–	–	–
Intérêts minoritaires	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)
Résultat net de l'ensemble consolidé*	22	81	56	28	7	194

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

b) Résultat consolidé biens et responsabilités par pays au 1er semestre 2004 pro forma

	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Biens et responsabilités hors de France
<i>(en millions d'euros)</i>						
1. Primes acquises brutes de réassurance	156	472	407	240	99	1 374
Prestations et frais payés bruts de réassurance	(96)	(305)	(256)	(111)	(50)	(818)
Charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	16	(70)	(29)	(2)	(28)	(113)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(80)	(375)	(285)	(113)	(78)	(931)
3. Charges des autres provisions techniques brutes de réassurance	1	7	(2)	1	-	7
4. Solde des souscriptions (1 à 3)	77	104	120	128	21	450
Frais d'acquisition des contrats	(40)	(89)	(69)	(41)	(18)	(257)
Frais d'administration	(9)	(21)	(8)	(25)	(11)	(74)
5. Frais d'acquisition et d'administration	(49)	(110)	(77)	(66)	(29)	(331)
6. Autres produits et charges opérationnels courants techniques	(1)	-	(1)	-	(5)	(7)
7. Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(1)	-	-	-	(1)	(2)
8. Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
9. Primes acquises cédées aux réassureurs	(34)	(73)	(60)	(101)	(5)	(273)
Prestations et frais payés cédés aux réassureurs	7	32	28	32	5	104
Charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	(9)	59	3	(2)	1	52
10. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	(2)	91	31	30	6	156
11. Charges des autres provisions techniques cédées aux réassureurs	-	-	-	-	-	-
12. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	-	-	-	-	-	-
13. Commissions reçues des réassureurs	6	9	13	13	(2)	39
14. Transferts intersectoriels de réassurance	-	-	(3)	(3)	-	(6)
Produits des placements	43	38	61	20	22	184
Transferts intersectoriels des produits des placements	(3)	(2)	-	-	-	(5)
15. Produits des placements hors coût de l'endettement	40	36	61	20	22	179
16. Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel corrigé	36	57	84	21	7	205
Charge de financement	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	1	1
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	(3)	(2)	(1)	(6)
Résultat net de l'ensemble consolidé*	36	57	81	19	7	200

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

29.2 RÉSULTAT CONSOLIDÉ* DE L'ASSURANCE VIE**29.2.1 Résultat consolidé* de l'assurance vie France et hors de France***a) Résultat consolidé de l'assurance vie au 1er semestre 2005*

<i>(en millions d'euros)</i>	Vie en France	Vie hors France	Total vie
1. Primes acquises brutes de réassurance	2 400	700	3 100
Prestations et frais payés bruts de réassurance	(1 989)	(519)	(2 508)
Charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	(29)	(8)	(37)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(2 018)	(527)	(2 545)
Provisions d'assurance vie brutes de réassurance	445	(226)	219
Provisions en UC brutes de réassurance	(842)	(16)	(858)
Autres provisions techniques	–	1	1
3. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques brutes de réassurance	(397)	(241)	(638)
Ajustements ACAV (moins-values) bruts de réassurance	(28)	(1)	(29)
Ajustements ACAV (plus-values) bruts de réassurance	409	192	601
4. Ajustements ACAV bruts de réassurance	381	191	572
5. Solde des souscriptions (1 à 4)	366	123	489
Frais d'acquisition des contrats	(188)	(52)	(240)
Frais d'administration	(108)	(41)	(149)
6. Frais d'acquisition et d'administration	(296)	(93)	(389)
7. Autres produits et charges opérationnels courants techniques	(31)	8	(23)
8. Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(37)	(4)	(41)
9. Participation des salariés	(3)	–	(3)
10. Primes acquises cédées aux réassureurs	(30)	(15)	(45)
Prestations et frais payés cédés aux réassureurs	13	5	18
Charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	2	–	2
11. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	15	5	20
Provisions d'assurance vie cédées	5	1	6
Provisions en UC cédées	–	–	–
Autres provisions techniques cédées	–	–	–
12. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques cédées aux réassureurs	5	1	6
Ajustements ACAV (moins-values) cédés aux réassureurs	–	–	–
Ajustements ACAV (plus-values) cédés aux réassureurs	–	–	–
13. Ajustements ACAV cédés aux réassureurs	–	–	–
14. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	9	–	9
15. Commissions reçues des réassureurs	5	3	8
16. Transferts intersectoriels de réassurance	(5)	(1)	(6)
Produits des placements	1 591	280	1 871
Transferts intersectoriels des produits des placements	34	6	40
17. Produits des placements hors coût de l'endettement	1 625	286	1 911
18. Participation aux résultats	(1 468)	(212)	(1 680)
Résultat opérationnel corrigé	155	101	256
Charges de financement	(1)	–	(1)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	15	–	15
Résultat après impôt des activités discontinues	–	–	–
Intérêts minoritaires	–	(5)	(5)
Résultat net de l'ensemble consolidé*	169	96	265

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

b) Résultat consolidé de l'assurance vie au 1er semestre 2004 pro forma

(en millions d'euros)	Vie en France	Vie hors France	Total vie
1. Primes acquises brutes de réassurance	2 091	792	2 883
Prestations et frais payés bruts de réassurance	(1 928)	(529)	(2 457)
Charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	(26)	8	(18)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(1 954)	(521)	(2 475)
Provisions d'assurance vie brutes de réassurance	536	(151)	385
Provisions en UC brutes de réassurance	(502)	(41)	(543)
Autres provisions techniques	–	(2)	(2)
3. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques brutes de réassurance	34	(194)	(160)
Ajustements ACAV (moins-values) bruts de réassurance	(135)	(15)	(150)
Ajustements ACAV (plus-values) bruts de réassurance	250	95	345
4. Ajustements ACAV bruts de réassurance	115	80	195
5. Solde des souscriptions (1 à 4)	286	157	443
Frais d'acquisition des contrats	(170)	(61)	(231)
Frais d'administration	(90)	(40)	(130)
6. Frais d'acquisition et d'administration	(260)	(101)	(361)
7. Autres produits et charges opérationnels courants techniques	(33)	6	(27)
8. Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(32)	(6)	(38)
9. Participation des salariés	(4)	–	(4)
10. Primes acquises cédées aux réassureurs	(26)	(16)	(42)
Prestations et frais payés cédés aux réassureurs	17	4	21
Charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	38	–	38
11. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	55	4	59
Provisions d'assurance vie cédées	(17)	3	(14)
Provisions en UC cédées	–	–	–
Autres provisions techniques cédées	1	–	1
12. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques cédées aux réassureurs	(16)	3	(13)
Ajustements ACAV (moins-values) cédés aux réassureurs	–	–	–
Ajustements ACAV (plus-values) cédés aux réassureurs	–	–	–
13. Ajustements ACAV cédés aux réassureurs	–	–	–
14. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	6	–	6
15. Commissions reçues des réassureurs	4	3	7
16. Transferts intersectoriels de réassurance	(18)	(1)	(19)
Produits des placements	1 225	295	1 520
Transferts intersectoriels des produits des placements	46	1	47
17. Produits des placements hors coût de l'endettement	1 271	296	1 567
18. Participation aux résultats	(1 133)	(213)	(1 346)
Résultat opérationnel corrigé	100	132	232
Charges de financement	(3)	–	(3)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	30	–	30
Résultat après impôt des activités discontinues	–	–	–
Intérêts minoritaires	–	(5)	(5)
Résultat net de l'ensemble consolidé*	127	127	254

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

29.2.2 Résultat consolidé* de l'assurance vie hors de France par pays

a) Résultat consolidé de l'assurance vie hors de France par pays au 1er semestre 2005

(en millions d'euros)	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total vie
1. Primes acquises brutes de réassurance	296	193	142	18	51	700
Prestations et frais payés bruts de réassurance	(243)	(128)	(113)	(13)	(22)	(519)
Charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	(2)	–	(1)	(3)	(2)	(8)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(245)	(128)	(114)	(16)	(24)	(527)
Provisions d'assurance vie brutes de réassurance	(12)	(191)	(12)	3	(14)	(226)
Provisions en UC brutes de réassurance	(7)	(14)	7	–	(2)	(16)
Autres provisions techniques	–	–	–	–	1	1
3. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques brutes de réassurance	(19)	(205)	(5)	3	(15)	(241)
Ajustements ACAV (moins-values) bruts de réassurance	–	9	(10)	–	–	(1)
Ajustements ACAV (plus-values) bruts de réassurance	–	178	13	–	1	192
4. Ajustements ACAV bruts de réassurance	–	187	3	–	1	191
5. Solde des souscriptions (1 à 4)	32	47	26	5	13	123
Frais d'acquisition des contrats	(17)	(11)	(9)	(7)	(8)	(52)
Frais d'administration	(17)	(17)	(1)	(2)	(4)	(41)
6. Frais d'acquisition et d'administration	(34)	(28)	(10)	(9)	(12)	(93)
7. Autres produits et charges opérationnels courants techniques	4	7	–	(1)	(2)	8
8. Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	–	(4)	–	–	–	(4)
9. Participation des salariés	–	–	–	–	–	–
10. Primes acquises cédées aux réassureurs	(1)	(6)	(4)	(3)	(1)	(15)
Prestations et frais payés cédés aux réassureurs	–	2	1	1	1	5
Charges des provisions pour sinistres cédés aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
11. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	–	2	1	1	1	5
Provisions d'assurance vie cédées	–	–	1	–	–	1
Provisions en UC cédées	–	–	–	–	–	–
Autres provisions techniques cédées	–	–	–	–	–	–
12. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques cédées aux réassureurs	–	–	1	–	–	1
Ajustements ACAV (moins-values) cédés aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
Ajustements ACAV (plus-values) cédés aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
13. Ajustements ACAV cédés aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
14. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
15. Commissions reçues des réassureurs	–	1	1	1	–	3
16. Transferts intersectoriels de réassurance	–	–	–	–	(1)	(1)
Produits des placements	152	34	72	11	11	280
Transferts intersectoriels des produits des placements	1	5	–	–	–	6
17. Produits des placements hors coût de l'endettement	153	39	72	11	11	286
18. Participation aux résultats	(109)	(29)	(63)	(6)	(5)	(212)
Résultat opérationnel corrigé	45	29	24	(1)	4	101
Charges de financement	–	–	–	–	–	–
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	–	–	–	–	–	–
Résultat après impôt des activités discontinues	–	–	–	–	–	–
Intérêts minoritaires	(1)	(1)	(3)	–	–	(5)
Résultat net de l'ensemble consolidé*	44	28	21	(1)	4	96

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

b) Résultat consolidé de l'assurance vie hors de France par pays au 1er semestre 2004 pro forma

	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total vie
<i>(en millions d'euros)</i>						
1. Primes acquises brutes de réassurance	224	291	210	22	45	792
Prestations et frais payés bruts de réassurance	(242)	(138)	(103)	(24)	(22)	(529)
Charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	3	–	(1)	4	2	8
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(239)	(138)	(104)	(20)	(20)	(521)
Provisions d'assurance vie brutes de réassurance	32	(117)	(64)	7	(9)	(151)
Provisions en UC brutes de réassurance	5	(52)	6	1	(1)	(41)
Autres provisions techniques	–	(2)	–	–	–	(2)
3. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques brutes de réassurance	37	(171)	(58)	8	(10)	(194)
Ajustements ACAV (moins-values) bruts de réassurance	–	5	(20)	–	–	(15)
Ajustements ACAV (plus-values) bruts de réassurance	15	57	21	2	–	95
4. Ajustements ACAV bruts de réassurance	15	62	1	2	–	80
5. Solde des souscriptions (1 à 4)	37	44	49	12	15	157
Frais d'acquisition des contrats	(19)	(26)	(9)	(5)	(2)	(61)
Frais d'administration	(16)	(18)	(1)	(3)	(2)	(40)
6. Frais d'acquisition et d'administration	(35)	(44)	(10)	(8)	(4)	(101)
7. Autres produits et charges opérationnels courants techniques	(4)	14	–	–	(4)	6
8. Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	–	(6)	–	–	–	(6)
9. Participation des salariés	–	–	–	–	–	–
10. Primes acquises cédées aux réassureurs	–	(11)	(3)	(1)	(1)	(16)
Prestations et frais payés cédés aux réassureurs	(1)	2	1	2	–	4
Charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
11. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	(1)	2	1	2	–	4
Provisions d'assurance vie cédées	–	2	1	–	–	3
Provisions en UC cédées	–	–	–	–	–	–
Autres provisions techniques cédées	–	–	–	–	–	–
12. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques cédées aux réassureurs	–	2	1	–	–	3
Ajustements ACAV (moins-values) cédés aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
Ajustements ACAV (plus-values) cédés aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
13. Ajustements ACAV cédés aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
14. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	–	–	–	–	–	–
15. Commissions reçues des réassureurs	–	2	–	1	–	3
16. Transferts intersectoriels de réassurance	–	–	–	–	(1)	(1)
Produits des placements	192	28	61	4	10	295
Transferts intersectoriels des produits des placements	2	(1)	–	–	–	1
17. Produits des placements hors coût de l'endettement	194	27	61	4	10	296
18. Participation aux résultats	(109)	(8)	(83)	(4)	(9)	(213)
Résultat opérationnel corrigé	82	22	16	6	6	132
Charges de financement	–	–	–	–	–	–
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	–	–	–	–	–	–
Résultat après impôt des activités discontinuées	–	–	–	–	–	–
Intérêts minoritaires	(1)	–	(2)	(1)	(1)	(5)
Résultat net de l'ensemble consolidé*	81	22	14	5	5	127

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

29.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ* DU SECTEUR BANCAIRE

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2005			1er semestre 2004 pro forma
	France	Hors de France	Total	Total
Produits d'exploitation bancaire	176	30	206	296
Total des produits d'exploitation courante	176	30	206	296
Charges d'exploitation bancaire	(126)	(20)	(146)	(239)
Autres produits et charges opérationnels courants	(1)	-	(1)	(16)
Total des charges d'exploitation courante	(127)	(20)	(147)	(255)
Résultat opérationnel courant	49	10	59	41
Transferts intersectoriels	(14)	(6)	(20)	(2)
Résultat opérationnel courant corrigé	35	4	39	39
Quote-part dans le résultat net des sociétés cédées	6	-	6	3
Résultat après impôts des activités discontinues	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	(1)	-	(1)	(3)
Résultat net de l'ensemble consolidé	40	4	44	39

* Hors impôts et autres produits et charges opérationnels.

La charge d'exploitation bancaire comporte notamment les charges d'intérêts et de commissions, le coût du risque et les charges de gestion.

29.4 RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES HOLDINGS

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2005			1er semestre 2004 pro forma
	France	Hors de France	Total France et hors de France	Total France et hors de France
Chiffre d'affaires	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	16	(4)	12	(2)
Achats consommés	-	-	-	-
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	(17)	-	(17)	3
Autres charges d'exploitation	(23)	3	(20)	(50)
Impôts et taxes	(1)	-	(1)	(1)
Dotations aux amortissements et provisions	(16)	-	(16)	3
Résultat d'exploitation	(41)	(1)	(42)	(47)
Charges et produits financiers	-	1	1	22
Résultat opérationnel courant	(41)	-	(41)	(25)
Élimination des opérations intersectorielles	3	(4)	(1)	(21)
Résultat opérationnel courant corrigé	(38)	(4)	(42)	(46)
Charges d'endettement	(56)	(2)	(58)	(51)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	2	-	2	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	(92)	(6)	(98)	(97)

29.5 RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2005			1er semestre 2004 pro forma
	France	Hors de France	Total France et hors de France	Total France et hors de France
Chiffre d'affaires	10	6	16	15
Autres produits d'exploitation	5	(1)	4	4
Achats consommés	(1)	-	(1)	(1)
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	(5)	(6)	(11)	(7)
Autres charges d'exploitation	(12)	(4)	(16)	(12)
Impôts et taxes	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	(1)	(1)	(2)
Charges de gestion	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	(3)	(6)	(9)	(3)
Charges et produits financiers	13	3	16	18
Résultat opérationnel courant	10	(3)	7	15
Élimination des opérations intersectorielles	-	7	7	2
Résultat opérationnel courant corrigé	10	4	14	17
Charges d'endettement	(6)	-	(6)	(13)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	2	2	2
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	4	6	10	6

30 RÉCAPITULATIF DES PRODUITS DES PLACEMENTS

30.1 RÉCAPITULATIF DES PRODUITS DES PLACEMENTS DU 1^{ER} SEMESTRE 2005

<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance vie	Assurance non vie	Total Assurance	Autres activités	Total
Revenus nets des placements	1 281	419	1 700	18	1 718
Frais de gestion des placements	(75)	(41)	(116)	(11)	(127)
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	551	226	777	17	794
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	164	23	187	(7)	180
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(50)	(9)	(59)	–	(59)
Produits des placements hors endettement (avant ajustements ACAV)	1 871	618	2 489	17	2 506
Ajustements nets ACAV [1]	572	–	572	–	572
Produits des placements hors endettement	2 443	618	3 061	17	3 078
Charges de financement	(1)	(12)	(13)	(46)	(59)
Produits des placements	2 442	606	3 048	(29)	3 019

[1] Produits ou charges résultant de la variation de la valeur de marché des placements en unités de comptes (UC).

30.2 RÉCAPITULATIF DES PRODUITS DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE AU 1^{ER} SEMESTRE 2005

<i>(en millions d'euros)</i>	Vie en France	Vie hors de France	Total vie
Revenus des placements	1 014	251	1 265
Autres produits des placements	42	1	43
Autres charges des placements	(22)	(5)	(27)
Total revenus nets des placements	1 034	247	1 281
Frais de gestion des placements	(70)	(5)	(75)
Plus-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	725	44	769
Moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	(203)	(15)	(218)
Plus ou moins-values des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	522	29	551
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	147	17	164
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(43)	(7)	(50)
Produits des placements hors endettement (avant ajustements ACAV)	1 590	281	1 871
Ajustements ACAV (plus-values) [1]	409	192	601
Ajustements ACAV (moins-values) [1]	(28)	(1)	(29)
Total ajustements nets ACAV	381	191	572
Produits des placements hors endettement	1 971	472	2 443

[1] Produits ou charges résultant de la variation de la valeur de marché des placements en unités de comptes (UC).

Biens et responsabilités en France	Biens et responsabilités hors de France	Santé France	Santé hors de France	Assurance crédit	Assistance	Total non vie	Total assurance
180	119	51	10	54	5	419	1 684
3	5	1	2	5	2	18	61
(5)	(4)	(1)	(1)	(6)	(1)	(18)	(45)
178	120	51	11	53	6	419	1 700
(18)	(9)	(5)	(1)	(8)	–	(41)	(116)
178	35	51	1	15	1	281	1 050
(22)	(22)	(7)	–	(3)	(1)	(55)	(273)
156	13	44	1	12	–	226	777
14	(1)	4	–	6	–	23	187
(12)	14	(3)	–	(8)	–	(9)	(59)
318	137	91	11	55	6	618	2 489
–	–	–	–	–	–	–	601
–	–	–	–	–	–	–	(29)
–	–	–	–	–	–	–	572
318	137	91	11	55	6	618	3 061

30.3 RÉCAPITULATIF DES PRODUITS DES PLACEMENTS DU 1ER SEMESTRE 2004 PRO FORMA

<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance vie	Assurance non vie	Total Assurance	Autres activités	Total
Revenus nets des placements	1 128	381	1 509	37	1 546
Frais de gestion des placements	(53)	(31)	(84)	(12)	(96)
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	296	191	487	5	492
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	174	5	179	5	184
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(25)	(17)	(42)	5	(37)
Produits des placements hors endettement (avant ajustements ACAV)	1 520	529	2 049	40	2 089
Ajustements nets ACAV [1]	195	–	195	–	195
Produits des placements hors endettement	1 715	529	2 244	40	2 284
Charges de financement	(3)	(9)	(12)	(46)	(58)
Produits des placements	1 712	520	2 232	(6)	2 226

[1] Produits ou charges résultant de la variation de la valeur de marché des placements en unités de comptes (UC).

30.4 RÉCAPITULATIF DES PRODUITS DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE AU 1ER SEMESTRE

<i>(en millions d'euros)</i>	Vie en France	Vie hors de France	Total vie
Revenus des placements	918	231	1 149
Autres produits des placements	43	–	43
Autres charges des placements	(60)	(4)	(64)
Total revenus nets des placements	901	227	1 128
Frais de gestion des placements	(49)	(4)	(53)
Plus-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	454	237	691
Moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	(245)	(150)	(395)
Plus ou moins-values des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	209	87	296
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	180	(6)	174
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(16)	(9)	(25)
Produits des placements hors endettement (avant ajustements ACAV)	1 225	295	1 520
Ajustements ACAV (plus-values) [1]	250	95	345
Ajustements ACAV (moins-values) [1]	(135)	(15)	(150)
Total ajustements nets ACAV	115	80	195
Produits des placements hors endettement	1 340	375	1 715

[1] Produits ou charges résultant de la variation de la valeur de marché des placements en unités de comptes (UC).

2004 PRO FORMA

Biens et responsabilités en France	Biens et responsabilités hors de France	Santé France	Santé hors de France	Assurance crédit	Assistance	Total non vie	Total assurance
177	105	47	11	53	5	398	1 547
–	8	–	1	3	2	14	57
(5)	(6)	(1)	–	(16)	(3)	(31)	(95)
172	107	46	12	40	4	381	1 509
(13)	(8)	(3)	(1)	(6)	–	(31)	(84)
100	147	25	2	15	4	293	984
(37)	(45)	(9)	–	(8)	(3)	(102)	(497)
63	102	16	2	7	1	191	487
9	(4)	2	–	(2)	–	5	179
(6)	(14)	(1)	–	2	2	(17)	(42)
225	183	60	13	41	7	529	2 049
–	–	–	–	–	–	–	345
–	–	–	–	–	–	–	(150)
–	–	–	–	–	–	–	195
225	183	60	13	41	7	529	2 244

31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
Provision pour départ en préretraite (UES AGF)	(60)	–
Provision pour restructuration Santé (régime obligatoire d'AGF Iart)	(1)	(12)
Dépréciation des écarts d'acquisition	–	(14)
Cessions de filiales et garanties sur les cessions de filiales	–	–
AGF MAT	5	–
Assurances Fédérales (35 %)	14	–
Gecina	40	–
AGF Indonesia	1	–
Astrée	2	–
Sophia	–	44
Brésil	–	12
Pays-Bas	–	(5)
Malaisie	–	16
Autres Pays	–	2
<i>Sous-total cessions</i>	62	69
Divers	–	(5)
Total	1	38
<i>Autres éléments liés aux produits et charges opérationnels ci-dessus :</i>		
Impôts et taxes	27	(12)
Intérêts minoritaires	1	2
Incidence globale des autres éléments opérationnels	29	28

32 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
Impôts exigibles	(258)	(104)
Impôts différés	(8)	(71)
Total	(266)	(175)

Les charges (-), produits (+) d'impôts se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
Charge d'impôt exigible du sous-groupe d'intégration fiscale [1]	(114)	(3)
Charge d'impôt exigible des sociétés hors périmètre d'intégration fiscale	(144)	(101)
Total de la charge d'impôt exigible	(258)	(104)

(en millions d'euros)	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
Impôts du sous-groupe d'intégration fiscale		
Impôts sur déficit du Groupe d'intégration fiscale	79	(60)
Impôts différés sur activation des frais d'acquisition	(7)	(13)
Impôts sur cessions internes éliminées en consolidation	1	-
Impôts sur décalages temporaires	(46)	(30)
Autres	(17)	28
Produit (charge) d'impôt différé du sous-groupe d'intégration fiscale [1]	10	(75)
Produit (charge) d'impôt différé des sociétés hors périmètre d'intégration fiscale	(18)	4
Total du produit (charge) d'impôt différé	(8)	(71)
Charge d'impôt du Groupe d'intégration fiscale [1]	(104)	(78)
Charge d'impôt des autres sociétés [2]	(162)	(97)
Charge totale	(266)	(175)

[1] Impôt du Groupe d'intégration fiscale AGF

Impôt du 1er semestre 2005

En 2005, la charge d'impôt exigible correspond à de l'impôt long terme à taux réduit et 169 millions d'euros de déficit ont été reportés au cours de la période.

Impôt du 1er semestre 2004 pro forma

En 2004, la charge d'impôt exigible a été minorée par l'utilisation des déficits reportables à taux plein de l'exercice 1999 et 2001 de 141 millions d'euros.

[2] Impôt des autres sociétés

Impôt du 1er semestre 2005

En 2005, la charge d'impôt concerne les sociétés suivantes : Euler Hermes (-69 millions d'euros), Az Nederland Group (-30 millions d'euros), AGF Ras Group (-28 millions d'euros), AGF Belgium Group (-18 millions d'euros), AGF do Brasil Group (-5 millions d'euros), Assurances Fédérales (-3 millions d'euros), Mondial Assistance (-2 millions d'euros) et autres (-7 millions d'euros).

Impôt du 1er semestre 2004 pro forma

En 2004, la charge d'impôt concerne les sociétés suivantes : Euler Hermes (-55 millions d'euros), Az Nederland Group (-29 millions d'euros), AGF do Brasil Group (-6 millions d'euros), Assurances Fédérales (-2 millions d'euros), Colseguros Group (4 millions d'euros), Adriatica Group (-3 millions d'euros) et autres (-6 millions d'euros).

32.1 RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT ET LE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2005	1er semestre 2004 pro forma
Résultat du Groupe	738	681
Résultat des minoritaires	44	37
Résultat net d'ensemble	782	718
Produit (charge) d'impôt	(266)	(175)
Résultat des sociétés mises en équivalence	32	44
Résultat brut avant quote-part des sociétés mises en équivalence	1 016	849
Charge d'impôt théorique	(355)	(301)
Différences permanentes	(1)	15
Différences de taux	1	19
Incidences du report variable	-	-
Autres différences [1]	89	92
Charge d'impôt effective	(266)	(175)

[1] En France, la loi de finances pour 2004 rend les déficits fiscaux des sociétés françaises reportables sans limitation de durée ce qui entraîne l'activation de la totalité des impôts différés sur déficits et des impôts différés sur décalages temporaire.

Taux d'impôt effectif 34,93 %.

33 PERSONNEL

Effectif moyen employé par les entreprises consolidées :

(pour les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, leur effectif est retenu à hauteur du pourcentage d'intégration)

	1er semestre 2005	Exercice 2004
Personnel commercial en France	5 033	4 968
Personnel de gestion en France	10 789	11 588
Personnel du réseau international	15 091	15 299
Total	30 912	31 855
Ventilation du personnel en France par activités :		
Assurance non vie	9 272	9 777
Assurance vie	5 481	5 720
Banque	788	773
Autres activités	281	286
Total	15 821	16 556
Ventilation du personnel hors de France par activités :		
Assurance	13 404	13 550
Banque	25	26
Autres activités	1 662	1 723
Total	15 091	15 299
Ventilation du personnel en France : Cadres et Non Cadres		
Cadres	6 644	6 957
Non Cadres	9 177	9 599
Total	15 821	16 556
Ventilation du personnel hors de France : Cadres et Non Cadres		
Cadres	3 261	2 113
Non Cadres	11 830	13 186
Total	15 091	15 299

Évolution des effectifs

La variation des effectifs s'explique principalement par la variation du Groupe Euler Hermes.

La charge globale de personnel du Groupe AGF s'élève à 849 millions d'euros au 1er semestre 2005 contre 813 millions d'euros au 1er semestre 2004.

33.1 ORGANES D'ADMINISTRATION

La rémunération versée en 2005 aux mandataires sociaux s'élève :

– pour le Président Jean-Philippe Thierry (période du 1er janvier au 30 juin 2005) à 2 103 091 euros dont 324 000 euros au titre du salaire fixe (324 000 euros pour la période du 1er janvier au 30 juin 2004) et dont 14 200 euros au titre des jetons de présence versés par la société AGF SA.

Le Président Jean-Philippe Thierry dispose d'un véhicule de fonction et d'un chauffeur.

La rémunération globale brute versée aux administrateurs représentant les salariés et actionnaires salariés, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2005, s'élève à 142 156 euros dont 42 600 euros à titre de jetons de présence.

Les jetons de présence versés du 1er janvier au 30 juin 2005 par la société AGF SA aux administrateurs s'élèvent à 183 800 euros dont 42 600 euros à titre de jetons de présence versés aux administrateurs salariés et actionnaires salariés et 14 200 euros au Président.

Antérieurement à la privatisation, il existait un régime de retraite supplémentaire qui s'appliquait au Président, au Vice-Président et aux Directeurs Généraux des sociétés d'assurance.

La totalité de l'engagement correspondant s'élève au 31 décembre 2004 à 2,911 millions d'euros. Ce régime, dorénavant clos, concerne trois bénéficiaires.

Après la privatisation, un régime de retraite complémentaire a été mis en place pour les membres du comité exécutif, se substituant à celui qui existait dans les entreprises nationales d'assurances. Les membres du comité exécutif du Groupe, y compris les mandataires sociaux, bénéficient de ce système de retraite supplémentaire ad hoc dont les termes sont arrêtés par le règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 15 avril 1998. Au 30 juin 2005, les engagements totaux résultant de cet accord s'élèvent à 13,902 millions d'euros, dont 8,798 millions d'euros ont été totalement versés à un organisme de gestion extérieur au Groupe AGF et la différence a été provisionnée.

33.2 STOCK-OPTIONS

Dans le cadre des articles L225-177 à L225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale a, à plusieurs reprises depuis 1990, autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options d'acquisition ou de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions fixées par la loi.

Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations du Conseil d'administration a notamment pour mission d'examiner les propositions de la direction générale intéressant la mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale extraordinaire et de présenter un rapport au Conseil d'administration pour décision.

Ce comité est composé de : Monsieur A. Lévy-Lang (Président), Monsieur M. Diekmann et Madame B. Majnoni d'Intignano.

La politique d'attribution mise en place au sein du Groupe AGF est unique pour l'ensemble des bénéficiaires y compris les membres du comité exécutif et vise principalement un objectif de fidélisation.

Elle résulte de la décision prise par le Conseil d'administration, sur la base d'un rapport de son comité des rémunérations sur les propositions émanant de la direction générale en matière de mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale extraordinaire.

33.2.1 Nature des options

Les options attribuées par le Conseil d'administration ont été successivement des options d'achat (jusqu'à la privatisation de la société), des options de souscription de décembre 1996 à 1998, des options d'achat de 1999 à 2001, et pour les exercices 2002, 2003 et 2004 de nouveau des options de souscription.

33.2.2 Critères d'attribution

Sont éligibles à l'attribution d'options :

- les cadres de direction du Groupe AGF,
- les mandataires sociaux et dirigeants opérationnels des filiales,
- et certains salariés dont les missions ou les réalisations justifient une attribution.

33.2.3 Périodicité des plans

Chaque année, depuis 1990, il a été procédé à une attribution d'options.

33.2.4 Conditions d'exercice des options attribuées en 2004

Les options ont une durée de validité de huit ans, soit jusqu'au 19 octobre 2012.

Sauf en cas de décès ou d'invalidité, les options ne peuvent être exercées avant l'expiration d'un délai d'un an, soit avant le 19 octobre 2005 ; les actions souscrites par levée de ces options ne peuvent être cédées avant l'expiration du délai permettant l'exonération de ces charges sociales de la plus-value d'acquisition réalisée.

La rupture du contrat de travail ou la perte du mandat social entraîne, sauf exceptions (décès, invalidité, départ ou mise à la retraite et événements individuels exceptionnels sur décision individuelle du Président), la perte des options.

Situation des options au 30 juin 2005

Date du conseil d'administration d'attribution	Type option	Nombre total d'options pouvant être exercées			Dont nombre pouvant être exercé par les		Nombre d'attributaires	Date de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées	Nombre d'options non exerçables [5]	Nombre d'options restantes
		à l'origine	au 14.05.2002 [1]	au 23.05.2005 [2]	10 premiers salariés [3]	mandataires sociaux [4]							
17.09.1997	(s)	734 500	749 436	749 664	162 637	51 098	179	17.09.2002	17.09.2005	31,53	718 818	11 750	19 096
18.09.1998	(s)	959 000	978 256	981 198	214 870	61 318	230	16.10.2003	16.10.2006	42,07	674 115	93 514	213 569
14.09.1999	(a)	1 000 000	1 020 521	1 027 412	236 711	62 082	240	12.10.2004	12.10.2007	46,50	527 833	73 709	425 870
20.09.2000	(a)	1 000 000	1 020 240	1 031 129	132 363	43 458	341	18.10.2002	18.10.2008	55,11	106 456	83 132	841 541
19.09.2001	(a)	1 022 100	1 043 317	1 053 231	146 790	67 254	346	17.10.2003	17.10.2009	46,97	41 480	65 821	945 930
02.09.2002	(s)	850 000	850 000	858 698	127 263	53 174	356	30.09.2004	30.09.2010	33,25	55 660	-	803 038
23.09.2003	(s)	1 118 250	1 118 250	1 131 788	174 149	101 245	348	21.10.2004	21.10.2011	42,12	24 800	-	1 106 988
21.09.2004	(s)	1 116 600	1 116 600	1 130 656	254 137	101 245	315	19.10.2005	19.10.2012	50,86	-	-	1 130 656
Total		7 800 450	7 896 620	7 963 776	1 448 920	540 874					2 149 162	327 926	5 486 688

(a) option d'achat

(s) option de souscription

Dont : souscription 3 273 347

achat 2 213 341

5 486 688

[1] Du fait d'un ajustement du nombre et du prix des options pouvant être souscrites ou achetées et non encore exercées au 14 mai 2002, résultant de la distribution de réserves décidée à cette date.

[2] Du fait d'un ajustement du nombre et du prix des options pouvant être souscrites ou achetées et non encore exercées au 23 mai 2005, résultant de la distribution de réserves décidée à cette date.

[3] Attributaires salariés non mandataires sociaux à compter de l'exercice 2000 ;
 • antérieurement à l'exercice 2000, il s'agit d'options pouvant être exercées par les membres du Comité exécutif AGF, y inclus le Président ;
 • pour les exercices 2001, 2002 et 2003, 6 ex aequo portent respectivement à 12, 14 et 11, le nombre des 10 salariés qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options ;

• pour l'exercice 2004, 11 ex aequo portent à 16 le nombre des 10 salariés qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options.

[4] Nombre d'options pouvant être exercées par les Présidents Directeurs Généraux Antoine Jeancourt Galignani de février 1996 à septembre 2000 et Jean Philippe Thierry depuis septembre 2001.

[5] Du fait de perte de droit.

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 septembre 2004, d'attribuer des options de souscription d'actions au Président Jean-Philippe Thierry : 100 000 options au prix de 51,49 euros avec échéance au 19 octobre 2012, et aux seize* premiers salariés non mandataires sociaux : 251 000 options au prix de 51,49 euros avec échéance au 19 octobre 2012.

* Dont 11 ex aequo.

33.2.5 Stock Appreciation Rights

Allianz AG a décidé de mettre en place en faveur des dirigeants de l'ensemble des sociétés de son Groupe un système d'intéressement à long terme.

Dénoté Stock Appreciation Rights Plan (SAR), il s'agit en pratique d'un mécanisme de bonus dont le montant est lié à l'évolution du cours de bourse de l'action Allianz AG sur une période de sept ans. Ce mécanisme international s'accompagne d'un dispositif de couverture financière qui permet à l'entreprise de limiter la charge totale à verser lors de l'exercice des SAR.

Les bénéficiaires du SAR recevront, sous forme d'un complément de salaire versé par leur société d'appartenance, une somme égale au produit de la progression du cours de l'action Allianz AG par le nombre d'options attribuées.

Le nombre d'options attribuées est déterminé en fonction du salaire du bénéficiaire, ce critère étant pondéré par trois paramètres d'égal poids, l'un dépendant des performances économiques du Groupe Allianz, l'autre de celles du Groupe AGF et le troisième de l'appréciation par le Président d'AGF de la qualité des performances de chaque bénéficiaire.

Les options ont une durée de validité de sept ans, mais ne peuvent être exercées durant les deux années suivant la date de leur attribution et seulement si le cours de l'action Allianz AG a progressé d'au moins 20 % et a surperformé pendant au moins cinq jours consécutifs le Dow Jones Stoxx Index.

Au titre de l'année 2004, le Conseil d'administration du 21 septembre 2004 a procédé, sur proposition du comité des rémunérations, à l'attribution au Président Jean-Philippe Thierry de 18 143 SAR.

Par ailleurs, il a été procédé à l'attribution aux autres membres du comité exécutif d'un total de 23 970 SAR.

SITUATION DES "STOCK APPRECIATION RIGHTS" D'ALLIANZ (SAR) ATTRIBUÉS AU PRÉSIDENT JEAN-PHILIPPE THIERRY

Année	Nombre de Stock Appreciation Rights attribués	Prix d'exercice (en euros)	Date des attributions
2001	2 318	322,14	1er avril 2001
2002	1 565	265,00	1er avril 2002
2003	7 572	65,91	1er avril 2003
2004	18 143	83,47	1er avril 2004
Totaux	29 598		

33.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

33.3.1 AGF en France (UES)

Avantages postérieurs à l'emploi

1 Régimes des cotisations définies

Descriptif général des régimes :

- **Régime supplémentaire de retraite** : régime à prestations définies pour les cadres dirigeants offrant au maximum une prestation égale à 20% de la moyenne des trois derniers salaires (base + bonus).
- **Régime Ballaresque** : régime de retraite supplémentaire applicable au Président et aux Directeurs Généraux des sociétés d'Assurances nationalisées. Dispositif mis en place, en 1980, par le Ministère de l'Économie et des Finances. Ce dispositif a pris fin lors de la privatisation, en 1996, du Groupe AGF.
- **IFC** : Indemnités de Fin de Carrière prévue par la Convention Collective des compagnies d'assurance.

2 Régimes des prestations définies

Nom du régime	Régime supplémentaire de retraite	Régime Ballaresque	IFC	Total
Variation de la dette actuarielle				
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	(11 190)	(2 911)	(50 684)	(64 785)
- Coût des services rendus dans la période	(739)	-	(1 296)	(2 035)
- Intérêt sur la dette	(268)	(65)	(1 166)	(1 498)
- Cotisations employés	-	-	-	-
- Modification du régime	-	-	-	-
- Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	-
- Réductions de régimes	-	-	-	-
- Cessations de régimes	-	-	-	-
- Événements exceptionnels	-	-	-	-
- Gains & (Pertes) actuariels	(1 754)	(695)	(3 917)	(6 366)
- Prestations payées	49	76	320	445
- Écart de conversion	-	-	-	-
- Autre	-	-	-	-
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(13 902)	(3 595)	(56 743)	(74 240)
Dont régimes entièrement non financés	-	-	-	-
Dont régimes financés en tout ou partie	-	-	-	-
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	9 000	-	34 864	43 864
- Rendement réel des actifs de couverture	131	-	(227)	(97)
- Cotisations employés	-	-	-	-
- Cotisations employeurs	-	-	-	-
- Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	-
- Réductions de régimes	-	-	-	-
- Cessations de régimes	-	-	-	-
- Prestations payées	(49)	-	(320)	(368)
- Écart de conversion	-	-	-	-
- Autre	-	-	-	-
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	9 082	-	34 317	43 399
Couverture financière (A + B)	(4 820)	(3 595)	(22 426)	(30 841)
- Écarts actuariels restant à amortir (gains/pertes)	-	-	13 852	13 852
- Coût des services passés restant à amortir	-	-	-	-
- Dette initiale restant à amortir	-	-	-	-
- Actif non comptabilisé	-	-	-	-
Engagement nets	(4 820)	(3 595)	(8 574)	(16 989)

.../...

Nom du régime	Régime supplémentaire de retraite	Régime Ballaresque	IFC	Total
Juste valeur des droits à remboursement				
– Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture	–	–	–	–
– Juste valeur des droits à remboursement à la clôture	–	–	–	–
– Précisions sur les droits à remboursement	–	–	–	–
Charge de l'exercice				
– Coût des services rendus de la période	739	–	1 296	2 035
– Coût financier (effet de la désactualisation)	268	65	1 166	1 498
– Rendement attendu des actifs de régime	(203)	(1)	(788)	(992)
– Rendement attendu de tout autre actif	–	–	–	–
– Amortissement des profits ou pertes actuariels	1 826	620	319	2 765
– Amortissement du coût des services passés	–	–	–	–
– Amortissement de la dette initiale non constatée	–	–	–	–
– Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation	–	–	–	–
– Plafonnements d'actifs	–	–	–	–
– Événements exceptionnels	–	–	–	–
– Autres	–	–	–	–
Coût total de la période	2 630	684	1 993	5 307
Rendement effectif des actifs de couverture	–	–	–	–
Hypothèses actuarielles				
Régime Euroland				
– Taux d'actualisation retenus régime	4,25 %	4,25 %	4,00 %	–
– Taux d'inflation retenu régime	2,00 %	2,00 %	2,00 %	–
– Taux de rendement attendus des actifs régime	4,00 %	–	4,00 %	–
– Taux de rendement attendus de tout droit à remboursement comptabilisés à l'actif	–	–	–	–
– Taux attendus d'augmentation de salaires	–	–	Commerciaux : 2,00 %	–
	–	–	Gestionnaires : 3,00 %	–
– Taux d'évolution des coûts médic	–	–	–	–
– Taux d'augmentation des rentes retenu	–	–	–	–
– Âge de départ en retraite	–	–	–	–
	–	–	–	–
– Durée résiduelle d'activité	–	–	–	–
– Autre hypothèse actuarielle importante utilisée	–	–	–	–
Structure des actifs de couverture				
– Actions	9,80 %	–	5,00 %	–
– Obligations	5,70 %	–	89,20 %	–
– Immobilier	–	–	–	–
– Autres instruments	84,50 %	–	5,80 %	–
Montant inclus dans la juste valeur des actifs de couverture				
– Juste valeur des actions émises par la société consolidante	–	–	–	–
– Juste valeur des obligations émises par la société consolidante	–	–	–	–
– Juste valeur des autres instruments financiers émis par la société consolidante	–	–	–	–
– Juste valeur des actifs immobiliers utilisés par la société consolidante	–	–	–	–

33.3.2 Euler Hermes

Avantages postérieurs à l'emploi

1 Régimes à cotisations définies

Descriptif général des régimes :

• **La Mondiale** : les sociétés d'assurance sont tenues de verser 1% de leur masse salariale annuelle à un régime de retraite par capitalisation. Les fonds sont gérés par la compagnie d'assurance La Mondiale.

• **Euler American Credit Indemnity Company Associates Retirement Savings Plan** : il s'agit d'un plan à contributions définies pour les employés à plein temps de la société Euler American Credit Indemnity qui ont réalisé au moins une heure de services. Il doit faire l'objet d'une provision conformément à l'Employee Retirement Income Security Act of 1974 (ERISA).

Nom du régime	La Mondiale	EACI Associates Retirement Savings Plan	EHUK plc Defined contribution plan	Hermes employees' defined contribution plan	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Montant des cotisations constatées en charge au cours de l'exercice	191	1 023	280	-	1 494
Montant de l'engagement comptabilisé au passif du bilan	-	(1 930)	-	-	(1 930)

2 Régimes des prestations définies

Descriptif général des régimes :

• **Indemnités de Fin de Carrière** : les droits au titre des IFC sont définis par la convention collective des sociétés d'assurance. Ce régime est financé en partie par un contrat souscrit auprès d'une société d'assurance.

• **PSAD** : ce régime est fermé. Il concernait d'anciens dirigeants du Groupe.

• **TFR** (Euler Hermes Italie).

• **Final Salary Pension Scheme** (Euler Hermes UK plc).

• **AVK/APV EPV** : ce régime de retraite couvre les effectifs employés par Hermes en Allemagne.

• **Group Insurance** : l'engagement est couvert par un contrat d'assurance (AGF Belgique). Un capital différé basé sur le salaire le plus récent est promis à tout membre du personnel lorsqu'il atteint l'âge de 60 ans. Un capital est aussi prévu en cas de décès en service.

Nom du régime	IFC	PSAD	CARDIF	TFR	Final Salary Pension Scheme	AVK/APV EPV	Group Insurance	Euler Hermes Kredietverzekering N.V.	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>									

Variation de la dette actuarielle

- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	(4 490)	(5 149)	(3 523)	(11 466)	(128 190)	(248 468)	(11 341)	(2 141)	(414 768)
- Coût des services rendus dans la période	(138)	-	(317)	-	(2 315)	(6 006)	(314)	(172)	(9 262)
- Intérêt sur la dette	(100)	(95)	(87)	-	(3 435)	(13 666)	(280)	(56)	(17 719)
- Cotisations employés	-	-	-	-	-	(2 492)	(79)	-	(2 571)
- Modification du régime	-	-	-	-	(31)	-	-	-	(31)
- Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	118	-	-	-	-	118
- Réductions de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cessations de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Événements exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Gains & (Pertes) actuariels	24	-	(526)	-	(6 808)	(10 322)	-	-	(17 632)
- Prestations payées	24	238	-	410	-	9 210	(129)	-	9 753
- Écart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autre	-	-	-	523	-	383	(495)	-	411
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(4 680)	(5 006)	(4 453)	(10 415)	(140 780)	(271 361)	(12 638)	(2 369)	(451 702)
Dont régimes entièrement non financés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont régimes financés en tout ou partie	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Variation des actifs de couverture

- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	807	-	3 523	-	109 994	203 812	6 825	1 103	326 064
- Rendement réel des actifs de couverture	13	-	89	-	5 098	12 229	160	29	17 618
- Cotisations employés	-	-	-	-	-	2 492	79	-	2 571
- Cotisations employeurs	83	-	-	-	2 071	3 844	-	124	6 122
- Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réductions de régimes	-	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)
- Cessations de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	(48)	-	-	-	-	(6 625)	-	-	(6 673)
- Écart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autre	-	-	-	-	(11 001)	831	-	(1)	(10 171)
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	855	-	3 612	-	106 161	216 581	7 064	1 255	335 528

.../...

33.3.3 AGF International**Avantages postérieurs à l'emploi****1 Régimes à cotisations définies**

	AGF Belgium Group	Allianz Seguros	Colseguros	Allianz Nederland	Adriatica de Seguros	AGF UK	SNA Group	AGF Afrique Group	Total
Nom du régime	Plan 7176 AGF-4804 UFE-2597 Royal Life-7177 Assubel-7981 UFE-4240 Assubel ACMA'S variable				HCM Vitalicio				
(en milliers d'euros)									
Montant des cotisations constatées en charge au cours de l'exercice	(992)								(992)
Montant de l'engagement comptabilisé au passif du bilan	(19 917)								(19 917)

2 Régimes des prestations définies

	AGF Belgium	Allianz Seguros	Colseguros	Allianz Nederland	Adriatica de Seguros	AGF UK	SNA Group	AGF Afrique Group	Total
Nom du régime	Plan 22 Assubel 2231 Sofibank Managers 7001 Escout - 4752 Assubel			Final Salary Pension Scheme	Clausula 24	AGF UK Pension Fund			

Variation de la dette actuarielle

- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	(51 211)	(25 402)	(14 868)	(319 700)	(384)	(181 640)	(662)	(1 288)	(595 155)
- Coût des services rendus dans la période	(1 180)	(44)	-	(7 300)	(3)	(44)	-	-	(8 571)
- Intérêt sur la dette	(1 115)	(515)	(770)	(7 500)	(29)	(4 895)	(101)	(34)	(14 958)
- Cotisations employés	(90)	-	-	-	-	-	-	-	(90)
- Modification du régime	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réductions de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cessations de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Événements exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Gains & (Pertes) actuariels	(3 989)	(114)	(95)	4 800	(9)	1 646	-	-	2 239
- Prestations payées	624	1 006	1 099	2 800	-	3 382	-	-	8 911
- Écart de conversion	-	-	(2 063)	-	(5)	(8 433)	(87)	-	(10 588)
- Autre	(875)	-	(2)	-	-	-	-	-	(877)
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(57 836)	(25 068)	(16 699)	(326 900)	(430)	(189 984)	(850)	(1 322)	(619 089)
Dont régimes entièrement non financés	-	-	-	-	100 %	-	-	-	-
Dont régimes financés en tout ou partie	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Variation des actifs de couverture

- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	-	-	-	206 400	-	129 561	-	-	335 961
- Rendement réel des actifs de couverture	-	-	-	6 300	-	4 109	-	-	10 409
- Cotisations employés	-	-	-	900	-	3 767	-	-	4 667
- Cotisations employeurs	-	-	-	9 600	-	-	-	-	9 600
- Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réductions de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cessations de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	-	-	-	(2 800)	-	(3 383)	-	-	(6 183)
- Écart de conversion	-	-	-	-	-	5 930	-	-	5 930
- Autre	-	-	-	5 055	-	-	-	-	5 055
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	-	-	-	225 455	-	139 984	-	-	365 439

.../...

34 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

34.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Avals, cautions, garanties de crédit [1]	166	188
Titres et actifs acquis avec engagement de revente [2]	307	233
Autres engagements sur titres, actif	131	123
Autres engagements donnés [3]	528	493
Total engagements donnés	1 132	1 037
Avals, cautions, garanties de crédit [4]	1 234	1 256
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actif	131	120
Autres engagements reçus [5]	2 631	2 445
Total engagements reçus	3 996	3 821
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	874	833
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-

[1] Comprend une lettre de crédit pour 51 millions d'euros et une garantie de passif pour 15 millions d'euros.

[2] Engagements de souscription dans des fonds Private Equity.

[3] Comprend principalement une garantie bancaire pour 373 millions d'euros.

[4] Comprend principalement des inscriptions hypothécaires d' AGF Belgium Insurance pour 1 202 millions d'euros.

[5] Comprend principalement les nantissements de titres Allianz Leben pour 972 millions d'euros chez AGF Iart et 1 356 millions d'euros chez AGF Vie.

Autres engagements hors bilan

Caisse de retraite AGF

Selon l'accord conclu en septembre 1999 avec les syndicats sur la fermeture du régime de retraite chapeau AGF, l'allocation versée par la caisse AGF aux retraités est de deux natures :

– une allocation différentielle versée aux retraités partis en retraite avant la fermeture du régime (avant le 15.09.99). Elle est calculée chaque année en déduisant de la garantie globale AGF le montant des autres retraites (SS, ARRCO, AGIRC, RRP). À partir de 2000 et jusqu'en 2004, la garantie globale AGF est revalorisée chaque année d'un taux égal à la moyenne des augmentations ARRCO et AGIRC diminuée de 2 % avec un plancher de 0 %. À partir de 2005, le Conseil d'administration de la caisse pourra adopter, si la situation du régime le permet, des règles de revalorisation plus favorables, dans certaines limites.

– une allocation additive au bénéfice des salariés actifs à la date de fermeture du régime (15.09.99). Son montant a été calculé lors de la fermeture du régime sur la base de la situation individuelle des intéressés au 31 décembre 1998. La revalorisation des droits des actifs dépendra des performances financières des placements, sachant qu'un taux d'actualisation de 4,5 % a été choisi. Le taux de revalorisation est décidé chaque année par le Conseil d'administration.

Les provisions constituées par la caisse à l'aide de ses réserves et une dotation de 144,8 millions d'euros versée fin 1999 par l'entreprise garantissent ces engagements qui s'élèvent à 233,1 millions d'euros au 30 juin 2005. Au 30 juin 2005, les actifs de la caisse s'élèvent à 265,2 millions d'euros, dont 88,5 % en produits de taux et 11,5 % en actions et hybrides (dont 0,4 % d'hybrides). La valeur de réalisation de l'actif s'établit à 265,7 millions d'euros.

Les revenus courants des placements se sont élevés à 5,1 millions d'euros et les plus-values réalisées à 4,5 millions d'euros.

Garantie reçue par AGF Belgium Insurance

AGF Belgium Insurance a reçu des inscriptions hypothécaires en garantie des crédits accordés pour un montant de 1 202 millions d'euros.

Garantie donnée par AGF Belgium Insurance

AGF Belgium Insurance a accordé une garantie à ING Belgique sa, dans le cadre de la cession d'AGF Belgium Bank, limitée à 45 % du prix de cession pour deux ans à compter de la date de réalisation.

Garantie donnée par AGF Insurance UK Ltd

AGF Insurance UK Ltd s'est engagée jusqu'en 2016, via la société LUC Holding Ltd, à gérer et louer le London Underwriting Center.

Le montant de l'engagement donné correspond aux loyers restant à payer non provisionnés.

Cession Allianz Marine UK Ltd

Dans le cadre du regroupement des activités MAT au sein du groupe Allianz, Allianz et les AGF sont convenues de la cession courant 2003 par AGF Iart de sa filiale à 100 % Allianz AGF MAT Ltd, renommée en 2002 Allianz Marine (UK) Ltd. Cette dernière avait pris en 2000 une participation de 25 % au capital de Tindall Riley Marine Ltd, société de management d'une mutuelle d'armateurs basée à Londres, avec un engagement d'en prendre progressivement le contrôle (50 % en 2003,

100 % en 2006). L'opération, approuvée par le Comité des Conventions, a été réalisée le 30 juin 2003, s'accompagne de garanties accordées par AGF Iart en faveur d'Allianz Marine & Aviation Versicherungs-Aktiengesellschaft Hamburg, le cessionnaire.

Ces garanties sont limitées à GBP 10 millions.

Engagement de paiements de primes sur les cat bonds

Dans le cadre d'une opération de réassurance couvrant les risques de tempêtes en France et de tremblement de terre à Monaco, AGF Iart s'est engagée à payer avant fin 2005, un montant total de 34 millions de dollars à la société irlandaise Mediterranean-ré. Le solde restant à payer au 30 juin 2005 est de 3,5 millions de dollars.

Engagements envers Allianz liés à la cession AGF MAT

(cf. note 37)

Tous les engagements qui ont pu faire l'objet d'un chiffrage sont mentionnés. Lorsqu'aucun chiffre n'est transmis, cela signifie que le chiffrage n'est pas possible.

La présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

Garantie de passif au profit du Crédit Lyonnais/

Crédit Agricole

Une garantie de passif a été octroyée au Crédit Lyonnais/Crédit Agricole dans le cadre de la cession de sa part dans Eurofactor par Euler Hermes au Crédit Lyonnais/Crédit Agricole. Cette garantie de passif d'un montant maximum de 10 millions d'euros couvre des risques fiscaux et parafiscaux antérieurs au 31 décembre 2003 avec un seuil de déclenchement d'un million d'euros. D'autre part Euler Hermes bénéficie d'une clause de recouvrement sur certains litiges provisionnés au bilan de clôture 2004 d'Eurofactor dans le cas où la clôture future de ces dossiers entraînerait des reprises de provisions. Aucune provision n'a été passée dans les comptes d'Euler Hermes au 30 juin 2005.

34.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN DES BANQUES

(en millions d'euros)	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Engagements de financement donnés	303	312
Engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie donnés	838	755
Engagements de garantie reçus	1 294	1 226
Engagements sur titres à livrer	-	-
Engagements sur titres à recevoir	-	-
Total engagements donnés	1 141	1 067
Total engagements reçus	1 294	1 226

Cautionnement accordé par Banque AGF

Banque AGF a émis un cautionnement pour le compte d'AGF, en faveur de l'administration fiscale suite aux redressements fiscaux 1997, 1998 notifiés à la société Allianz Holding France pour 12,2 millions d'euros.

Financement des défaisances

1^{re} défaisance (cf. note 15). 2^e défaisance (cf. note 15).
Tous les engagements qui ont pu faire l'objet d'un chiffrage sont mentionnés. Lorsqu'aucun chiffre n'est transmis, cela signifie que le chiffrage n'est pas possible. La présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

34.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN DES AUTRES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	30.06.2005	31.12.2004 pro forma
Avals, cautions, garanties de crédit [1]	41	59
Autres engagements donnés [2]	74	80
Total engagements donnés	115	139
Avals, cautions, garanties de crédit	2	6
Autres engagements sur titres, actif	-	-
Autres engagements reçus [3]	838	938
Total engagements reçus	840	944

[1] Cautions immobilières pour 38 millions d'euros

[2] Garantie accordée aux employés de Banco Atlantico

AGF International garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de Banco Atlantico, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n°0700047719) souscrite auprès d'Allianz Seguros, pour 3 millions d'euros.

Garantie accordée aux employés de Banco Espagnol de Crédito

AGF International garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de Banco Espagnol de Crédito, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n°215252) souscrite auprès d'Allianz Seguros, pour 64 millions d'euros.

Garanties reçues et données par AGF International et Arsa

Dans le cadre de la cession d'AGF Chile, AGF International et Arsa se sont engagés à hauteur de 25 % du prix de vente vis-à-vis de l'acquéreur, pour une période de 18 mois sur divers passifs et de six ans pour les litiges fiscaux. Par ailleurs, ils ont reçu de l'acquéreur une garantie limitée à 10% du prix de la vente.

Garantie donnée par AGF Brasil Seguros et AGF Do Brasil à Banco Itau Holding Financiera

AGF Brasil Seguros et AGF Do Brasil ont cédé les titres des sociétés AGF Vida e Previdencia et Banco AGF à Banco Itau Holding Financiera sous certaines condi-

tions. Pendant une même durée de trois ans, AGF International s'est engagé à se substituer à AGF Do Brasil Participações et AGF Brasil Seguros en cas de cession de leur contrôle capitalistique et en cas de défaillance de ces dernières dans l'exécution des garanties qu'elles ont accordées à l'acquéreur.

[3] Comprend principalement la ligne de crédit accordée à AGF Cash par un établissement de crédit pour 500 millions d'euros ainsi que les garanties reçues par AGF dans le cadre de l'acquisition d'AVIP

Acquisition d'AVIP Assurance Vie et Prévoyance

Dans le cadre de l'acquisition de la société d'assurance vie AVIP Assurance Vie et Prévoyance auprès de Dresdner Bank Gestion France (DBGF), filiale française de Dresdner Bank AG, AGF a reçu des garanties de DBGF et Dresdner Bank AG, pour une durée de 3 ans ou 10 ans selon la nature des garanties.

Engagement reçu d'Allianz AG

Allianz s'est engagée, envers AGF International, à ajuster le prix d'achat d'AGF Espana (Luxembourg) SA, dans le cas où le déficit fiscal reportable viendrait à être utilisé, à hauteur de 50 % de l'économie ainsi réalisée.

Autres engagements : (non inclus dans le tableau page précédente)**Engagement donné par AGF International à ING Belgique sa**

AGF International s'est porté caution pour les engagements pris par AGF Belgium Insurance au profit d'ING Belgique dans le cadre de la cession d'AGF Belgium Bank.

Garantie contre les fluctuations de changes d'Arsa

AGF International s'est engagée à garantir les fluctuations de change, sur toutes devises, prêtées ou empruntées par AGF BV devenue Arsa BV.

Garantie liée à la cession d'AMB accordée à Generali

AGF International a accordé une garantie de nature fiscale à Generali lors de la cession de la participation dans AMB.

Engagements liés à l'acquisition des titres ARSA et Allianz Inversiones

La convention d'acquisition des titres ARSA et Allianz Inversiones inclut les engagements ci-dessous exposés :

a) Allianz AG s'engage à rembourser à AGF International dans le cas où ARSA et/ou Allianz Inversiones (les Compagnies) devraient régler en France, au Chili ou aux Pays-Bas :

- des impôts sur des plus-values existant à la date du contrat,
- des impôts sur les revenus réalisés par les compagnies à la date du contrat,
- d'autres impôts liés à la distribution des bénéfices mentionnés ci-dessus,
- une majoration d'impôt réclamée par l'administration fiscale locale sur des montants réglés avant l'acquisition.

AGF International s'engage à informer Allianz AG au préalable de toute opération pouvant aboutir au paiement d'une des taxes ci-dessus mentionnées, afin qu'Allianz AG puisse participer pleinement aux discussions préliminaires.

b) AGF International garantit de rembourser à Allianz AG 56,34 % du montant reçu du gouvernement vénézuélien au titre du litige sur les obligations Van Dam, quand ce litige sera résolu.

c) Tous versements au titre des garanties données par Allianz Inversiones à Bice concernant la vente des titres Allianz Bice de Seguros de Vida seront réglés directement par Allianz AG à Allianz Inversiones, dans le cas où ces garanties sont effectivement dues.

Garanties fiscales

AGF Holding UK a reçu pour engagement de Allianz UK, le remboursement, dans le cas où le déficit fiscal reportable viendrait à être utilisé, de 50 % de l'économie ainsi réalisée.

Garantie donnée à Price Waterhouse Coopers

AGF octroie une garantie au Cabinet Price Waterhouse Coopers, pour le cas où celui-ci ferait l'objet de poursuites dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de "Peer Review", sur l'audit effectué par Ernst & Young pour apprécier la qualité des recherches faites en matière de contrats en déshérence.

Garantie donnée au Groupe Total Fina Elf

Une lettre de garantie octroyée au Groupe Total Fina Elf en termes du respect par AGF Vie de ses obligations contractuelles et financières dans le cadre de la police d'assurances émise par celle-ci, au titre d'un contrat collectif de retraite à prestations définies.

Cession Entenial

La société AGF SA a accordé des garanties usuelles et d'éventuelles garanties spécifiques de bonne fin sur les opérations de défaillance et se porte caution solidaire des engagements pris par Banque AGF au profit du CFF.

35 INSTRUMENTS FINANCIERS

35.1 OPÉRATIONS DU SEGMENT ASSURANCE

35.1.1 AGF Vie et AGF Iart

Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture

Stratégie	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé au 1er semestre 2005	Variation de la juste valeur par résultat du 1er janvier au 30 juin 2005
<i>(en millions d'euros)</i>				
Achats de CAP 8/10 ans correspondant à une couverture économique globale des instruments de taux	14 372	(105)	(15)	(18)
Achats/ventes d'options sur indices correspondant à une couverture économique globale des portefeuilles actions				
- achat de put	708	1	(8)	1
- vente de put	556	-	2	-
- vente de call	902	(8)	5	(8)
Futures sur indices servant à ajuster les expositions des portefeuilles actions et de les rapprocher de l'allocation de référence				
- achat et ventes de futures	180	(1)	2	1

Stratégie pour lesquelles AGF applique la comptabilité de couverture en juste valeur (Fair Value Hedge)

Stratégie	Notionnel
Swaps de performance	717

35.1.2 Euler

Stratégie pour lesquelles AGF applique la comptabilité de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow hedge)

Stratégie	Notionnel
Swaps de taux en couverture des emprunts	115

35.1.3 AGF International

Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture

Stratégie	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé au 1er semestre 2005	Variation de la juste valeur par résultat du 1er janvier au 30 juin 2005
<i>(en millions d'euros)</i>				
Vente d'options de titres	42	(2)	1	–
Vente d'options d'indices	40	(1)	–	–
Vente d'options de taux	6	–	–	–
Vente de call	51	(7)	–	(4)
Vente de put	88	–	–	1
Achat d'options de titres	1	–	–	–
Achat d'options de taux	153	10	(1)	3
Achat d'options d'indices	84	4	1	–
Achat de put	110	–	–	(3)
Ajustement coupon	150	36	–	7
Autres swaps	100	(5)	–	(5)
Swaps de taux	15	(1)	–	(1)

Stratégie pour lesquelles AGF applique la comptabilité de couverture (Cash Flow hedge)

Stratégie	Notionnel	Valeur de marché
Swaps de taux	80	19

35.2 OPÉRATIONS DU SEGMENT BANQUE

35.2.1 Banque AGF

Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture

Stratégie	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé au 1er semestre 2005	Variation de la juste valeur par résultat du 1er janvier au 30 juin 2005
<i>(en millions d'euros)</i>				
Swaps trading	2 108	(7)	–	1
Option de change	27	1	–	1
Swaptions	100	–	–	(1)

Stratégie pour lesquelles AGF applique la comptabilité de couverture en juste valeur (Fair Value Hedge)

Stratégie	Notionnel
Swaps de couverture titres	441

Stratégie pour lesquelles AGF applique la comptabilité de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow hedge)

Stratégie	Notionnel
Swaps de couverture titres	100

35.2.1 AGF International

Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture

Stratégie	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé au 1er semestre 2005	Variation de la juste valeur par résultat du 1er janvier au 30 juin 2005
<i>(en millions d'euros)</i>				
Vente de future	101	–	(3)	–

35.3 OPÉRATIONS DU SEGMENT AUTRES ACTIVITÉS**35.3.1 AGF SA***Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture*

Stratégie	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé au 1er semestre 2005	Variation de la juste valeur par résultat du 1er janvier au 30 juin 2005
<i>(en millions d'euros)</i>				
Swaps de taux en couverture des emprunts	1 994	(29)	–	(4)

35.3.2 AGF Holdings*Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture*

Stratégie	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé au 1er semestre 2005	Variation de la juste valeur par résultat du 1er janvier au 30 juin 2005
<i>(en millions d'euros)</i>				
Swaps de taux en couverture actions	29	(2)	–	(1)

36 LITIGES

Belgique

À la suite d'une plainte déposée en juin 1987, bien avant que les AGF n'en prennent le contrôle, un procès pénal a été engagé devant les tribunaux répressifs belges contre plusieurs anciens mandataires sociaux et salariés de notre filiale Assubel-Vie, sur plusieurs chefs d'inculpation dont celui de faux bilans et de détournement frauduleux au détriment des assurés-vie et d'actionnaires d'Assubel-Vie.

Par un jugement en date du 15 octobre 1998, le Tribunal correctionnel de Bruxelles a estimé caractérisé contre les prévenus le délit de faux bilan, mais a rejeté celui de détournement frauduleux au détriment des assurés-vie et actionnaires d'Assubel-Vie. Le Tribunal a également estimé, dans une partie de son jugement exécutoire par provision, qu'Assubel-Vie devait être considérée comme civilement responsable et devait verser à chaque assuré et actionnaire concerné 1 franc belge à titre provisionnel, et a renvoyé à un collège d'experts la tâche de fixer le montant du préjudice.

Assubel-Vie, après un examen approfondi du texte de ce jugement, a interjeté en appel en considérant avoir des chances raisonnables de faire valoir ses droits devant la Cour d'appel de Bruxelles.

Par un arrêt du 29 juin 1999, la Cour d'appel de Bruxelles a partiellement donné raison à Assubel-Vie, tout en maintenant le principe que les actionnaires et assurés-vie avaient subi un préjudice mais du seul fait du délit de faux bilan. La Cour a en conséquence modifié en la restreignant la mission du collège d'experts chargé d'évaluer le préjudice. Assubel-Vie, sur les conseils de ses défenseurs, s'est pourvue en cassation sur cette partie de l'arrêt, étant entendu que le pourvoi est suspensif de l'application de l'arrêt de la Cour d'appel notamment pour ce qui concerne la mise en oeuvre de l'expertise.

Par son arrêt du 3 mai 2000, la Cour de cassation a rejeté tous les moyens présentés par les parties civiles. Elle a, par contre, retenu l'un des moyens soulevés par Assubel-Vie et a, en conséquence, cassé partiellement l'arrêt de la Cour d'appel du 29 juin 1999 pour contradiction de motifs quant à l'existence d'un préjudice lié au délit de faux bilan. C'est sur ce seul point que l'affaire fut envoyée devant la Cour d'appel de Mons.

Par son arrêt du 9 octobre 2002, la Cour d'appel de Mons a jugé, suivant en cela la position d'Assubel-Vie, que les assurés-vie et les actionnaires, ne pouvaient prétendre à aucun préjudice lié au délit de faux bilan. Les parties civiles ont formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

La Cour de cassation, par arrêt du 11 juin 2003, a partiellement cassé l'arrêt de la Cour d'Appel de Mons et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Liège.

Par son arrêt du 31 mai 2005, la Cour d'appel de Liège a jugé que l'existence du délit de faux bilan n'avait entraîné aucun préjudice au détriment des assurés vie et actionnaires d'Assubel Vie et a donc débouté les parties civiles de toutes leurs demandes. Celles-ci ont déposé, à titre conservatoire, un nouveau pourvoi en cassation contre cet arrêt.

En outre, et dans ce même contexte judiciaire, une assignation a été signifiée à AGF Belgium, le 15 janvier 2002, par 402 assurés-vie pour une audience devant les tribunaux civils de Bruxelles, au motif essentiel qu'Assubel-Vie n'aurait pas prévenu, à tort, ces assurés de modifications statutaires intervenues début 1988, modifications qui leur auraient causé un préjudice.

Belgique/Luxembourg

Dans le cadre d'une instruction ouverte au printemps 1998 relative aux conditions de commercialisation en libre prestation de service en Belgique d'un produit d'assurance vie luxembourgeois entre 1992 et 1998, la société AGF Belgium, sa filiale luxembourgeoise et leurs représentants légaux actuels ont été mis en examen, fin février 2003, par le juge d'instruction, notamment pour fraude fiscale, faux bilan et blanchiment de capitaux. Une société d'AGF en France et son représentant légal ont également été mis en examen par le juge d'instruction belge, pour les mêmes motifs, à la fin du mois de mars 2003.

Ces mises en examen trouvent leur origine dans l'existence d'un établissement stable partiel en Belgique, au sens fiscal du terme, de la filiale luxembourgeoise, établissement qui a été supprimé en 1998.

Dans l'état actuel de nos connaissances et compte tenu du secret de l'instruction, il semble que cette procédure ne puisse avoir un impact financier significatif.

Israël

Une procédure contentieuse résulte d'une réclamation portée, en 1989, devant les tribunaux israéliens ; cette réclamation a pour objet le paiement par AGF, dans le cadre d'une police d'assurance dite "Bankers policy", de certaines pertes subies par la Banque "North American Bank", dont le siège social est en Israël, dans le milieu des années 1980. La Direction d'AGF Iart estime que la garantie n'était pas acquise et ses conseillers juridiques extérieurs pensent que cette société dispose d'arguments très solides pour étayer sa position. La réclamation s'élève à environ 100 millions de dollars.

Adidas

La Société CEDP (ex-Bernard Tapie Finance) représentée par un mandataire ad hoc nommé par le Tribunal de Commerce de Paris a assigné le Crédit Lyonnais et ses anciennes filiales en paiement de la somme de 1 milliard d'euros de dommages-intérêts en raison de fraudes qui auraient été commises lors de la cession d'Adidas.

AGF Holding (ex-Métropole) et Banque AGF (ex-Banque du Phénix), ainsi que les autres parties aux opérations de cessions d'Adidas sont également assignées, mais uniquement pour que leur soit déclaré commun le jugement à intervenir et que soit donné acte à CEDP qu'elle se réserve de formuler toute demande à leur rencontre.

Le Tribunal de Commerce de Paris a, par jugement du 22 juin 1999, renvoyé cette affaire devant la Cour d'appel de Paris en raison de sa connexité avec l'action civile introduite par les liquidateurs du Groupe Bernard Tapie le 20 février 1996 à l'encontre du Crédit Lyonnais, de CDR

Créances (ex-SDBO) et de CDR Participations (ex-SA Clinvest). Or, cette affaire est toujours pendante devant la Cour d'appel de Paris qui a prononcé, le 23 janvier 1998, son sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive du juge pénal dans les procédures pénales parallèles en cours. La Cour d'appel de Paris, par arrêt du 28 juin 2002, a décidé de maintenir le sursis à statuer. À la suite d'une ordonnance de non-lieu partiel rendue par le juge d'instruction, la Cour d'appel de Paris, sur demande de CEDP, devrait réexaminer le dossier au fond.

Parallèlement, les liquidateurs judiciaires ont sollicité de la Cour d'appel de Paris une mesure de médiation qui a été acceptée par l'ensemble des parties et qui a donné lieu, en novembre 2004, à la nomination d'un médiateur pour une durée de trois mois prorogables.

La médiation ayant échoué, l'affaire a été plaidée devant la Cour le 8 juin qui l'a mise en délibéré au 30 septembre 2005.

L'holocauste

AGF, comme l'ensemble des compagnies d'assurances françaises concernées, a participé aux travaux de la mission d'étude sur la spoliation durant l'Occupation des biens appartenant aux Juifs résidant en France, instituée en février 1997 et présidée par M. Mattéoli.

Ces travaux menés dans le cadre de la FFSA ont conduit AGF à faire un recensement de ses archives pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 1946 dont elle a communiqué les résultats à la Mission Mattéoli. En outre, AGF a apporté sa contribution au versement réalisé par la FFSA aux pouvoirs publics au titre de la profession.

D'autre part, le Groupe Allianz, dont fait partie AGF est signataire du Mémorandum of Understandings du 25 août 1998 et AGF est, de ce fait, associé aux travaux et recherches en cours. Dans ce cadre, AGF a obtenu de l'ICHEIC une attestation de conformité sur les recherches et travaux réalisés.

Entenial

Divers actionnaires minoritaires d'Entenial ont assigné la Banque AGF (ex CFP), AGF et Entenial, dans un premier temps en vue de faire annuler un avenant à une convention de cession de créances immobilières intervenue en 1992 entre la Banque AGF et Entenial.

Par conclusions additionnelles, les demandeurs ont formulé de nouvelles demandes de condamnation au titre de diverses opérations intervenues dans le cadre du plan de sauvetage d'Entenial et sollicitent à ce titre le versement par AGF et la Banque AGF de la somme de 150 millions d'euros de dommages-intérêts à Entenial.

Ce litige n'est encore qu'au stade des audiences de procédure. Par jugement du 10 novembre 2000, le Tribunal de Commerce de Versailles a prononcé la jonction des deux assignations délivrées par les demandeurs contre AGF et d'autres défendeurs au titre des mêmes faits. Ce jugement a été confirmé par un arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 11 octobre 2001. La procédure au fond devant le Tribunal de Commerce de Versailles a, en conséquence, repris son cours.

Néanmoins, AGF estime disposer, tant sur la forme que sur le fond, d'arguments très sérieux à opposer aux demandeurs.

Par ailleurs, le 31 janvier 2000, la CDC, le GAN et AXA ont assigné Entenial devant le Tribunal de Commerce de Versailles lui enjoignant de payer 55 millions de francs au titre de la clause de retour à meilleure fortune de la première défaisance.

Entenial estimait être bénéficiaire du protocole du 19 décembre 1994 signé entre l'État et les AGF déclarant cette clause caduque et, qu'en tout état de cause, la somme qui serait due serait nulle du fait de la définition contractuelle du retour à meilleure fortune.

En 2001, le Tribunal de Commerce de Versailles a désigné un expert afin d'apprécier la définition du retour à meilleure fortune. En 2004, la Cour d'Appel de Versailles a rejeté l'argument de la caducité de la clause et confirmé la mission de l'expert.

AGF, à la suite de la vente de ses actions Entenial le 21 octobre 2003, assume la direction de ce litige.

37 LIENS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

37.1 ACTIVITÉS GRANDS RISQUES

L'activité Grands Risques au sein du Groupe Allianz a été réorganisée en 2001 : dans le but de renforcer les capacités de souscription et de rendre homogène la politique de souscription des différentes sociétés du groupe, a été créé Allianz Global Risks (AGR).

Les affaires Grands Risques continuent d'être souscrites par les sociétés d'assurances locales, mais celles-ci cèdent à AGR par un traité quote-part, l'équivalent de ce qu'elles cédaient préalablement sur le marché classique. Le taux de cession, variable selon les pays, est de 70 % pour AGF Iart. Le volume des primes cédées au 1er semestre 2005 par les sociétés qui sont dans le périmètre AGF est ainsi de 124 millions d'euros, dont 97 millions d'euros au titre d'AGF Iart.

Le résultat est un bénéfice pour AGR de 24 millions d'euros au titre des cessions de l'ensemble des sociétés du périmètre AGF, dont 21,5 millions d'euros pour les cessions provenant d'AGF Iart.

37.2 AUTRES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

Allianz n'intervient pas dans la détermination des programmes de réassurance d'AGF ni de ses filiales mais, en tant que réassureur, accepte des traités et des affaires facultatives cédés par celles-ci.

Cette participation obéit à certaines règles de principe : en premier lieu, les conditions techniques et financières de la cession sont les mêmes que celles de l'ensemble des autres réassureurs. Par ailleurs, le niveau de participation d'Allianz est fixé de manière à optimiser le placement auprès des réassureurs tiers.

Pour l'ensemble des sociétés du périmètre d'AGF, le montant des primes cédées à Allianz AG s'élève pour le 1er semestre 2005 à 73 millions d'euros dont 28 millions d'euros pour AGF (Iart et Vie).

Les cessions se traduisent par un bénéfice pour Allianz AG de 25,5 millions d'euros pour l'ensemble des sociétés du périmètre AGF, dont 4 millions d'euros au titre d'AGF (Iart et Vie).

37.3 REGROUPEMENT DES ACTIVITÉS MAT AU SEIN D'ALLIANZ GLOBUS MAT

Dans le cadre des nouvelles répartitions d'activités envisagées au sein du Groupe Allianz, AGF, AGF Vie, AGF Holding et AGF Iart ont cédé à Allianz AG, le 28 décembre 2001, l'intégralité de leurs actions dans AGF Mat.

Le prix de cession a été fixé à 131 734 622 euros. Ce prix était révisable en fonction de la valeur définitive de l'actif net d'AGF Mat au 31 décembre 2001.

Par ailleurs, le contrat de cession comporte une clause garantissant que le résultat net total du portefeuille d'assurances directes et indirectes des exercices de souscription 2001 et antérieurs ne comporte ni boni, ni mali ainsi qu'une clause de garantie en cas de défaillance des réassureurs. Ces garanties ne sont pas limitées. Le contrat prévoit également des garanties générales usuelles, notamment une garantie de passif fiscal. Ces engagements de garantie souscrits au profit d'Allianz AG sont proportionnels aux participations dans AGF Mat cédées par les sociétés AGF. Ces garanties avaient amené AGF à constituer une provision pour risques de 85 millions d'euros.

Compte tenu de la nécessité de procéder à un examen approfondi des comptes d'AGF Mat, la révision du prix de cession n'a pu être agréée que cette année. AGF et Allianz sont donc convenus, le 29 juin 2005, de solder définitivement le montant de l'ajustement de prix à 51 millions d'euros, occasionnant le versement à Allianz d'un montant complémentaire de 500 000 euros, à intervenir en juillet.

Une provision résiduelle de 30 millions d'euros a été maintenue dans les comptes, en couverture des autres risques : défaillance de réassureurs et solde des run off 2001 et antérieurs.

37.4 ACQUISITION DE DRESDNER RCM GESTION

Suite à la décision de son Conseil d'administration en date du 14 mai 2002, AGF a acquis le 24 juillet 2002 auprès de Dresdner Bank Gestions France, pour un montant de 28 millions d'euros, la totalité des 128 750 actions composant le capital social de la société Dresdner RCM Gestion. Cette acquisition s'est accompagnée de garanties générales usuelles accordées par le vendeur au bénéfice d'AGF. Ces garanties ont une durée de trois ans, à l'exception des garanties accordées en matière fiscale qui expireront dans les délais légaux de prescription augmentés d'un mois.

La société Dresdner RCM Gestion faisait partie du groupe bancaire Dresdner qui a fait l'objet d'une acquisition courant 2001 par Allianz, qui contrôle par ailleurs AGF. De ce fait, il est apparu souhaitable de regrouper en France les activités relatives à la gestion collective de Dresdner RCM Gestion et de DRCM Gestion Europe, sa filiale, avec celles d'AGF Asset Management et Athéna Gestion, filiales d'AGF. Dans cette logique, Dresdner RCM Gestion et DRCM Gestion Europe ont été absorbées courant 2002 par, respectivement, AGF Asset Management et Athéna Gestion.

37.5 ACQUISITION D'HERMES

Dans le cadre du contrat d'acquisition, Euler Hermes bénéficie d'une garantie donnée par le vendeur quant à la sincérité et l'exhaustivité des comptes d'Hermès AG au 31 décembre 2001. Le montant de cette garantie est plafonné à 15 millions d'euros au-delà d'une franchise de 5 millions d'euros.

Il existe, en outre, une garantie spécifique portant sur la situation fiscale d'Hermès AG et de ses filiales au 31 décembre 2001, tout redressement, à la hausse ou à la baisse faisant l'objet d'une compensation au profit de l'acheteur ou du vendeur. Cette garantie n'est limitée ni dans son montant ni dans sa durée.

37.6 ACQUISITION DE DRESDNER GESTION PRIVÉE

À la suite de son acquisition par Allianz, Dresdner Bank AG s'est rapprochée du Groupe AGF en vue de la cession d'une partie de ses activités françaises. Dans ce contexte, Dresdner Bank AG et AGF sont convenus de l'acquisition par le Groupe AGF de 100% du capital de Dresdner Gestion Privée (DGP), société financière prestataire de services d'investissements, active dans le métier du « Private Banking ».

L'acquisition, réalisée le 11 juillet 2003, s'accompagne de garanties générales usuelles accordées par le vendeur au bénéfice d'AGF Holding. Ces garanties ont une durée de 3 ans, à l'exception des garanties accordées en matière fiscale qui expireront dans les délais légaux de prescription. Ces garanties sont limitées à 8,2 millions d'euros.

37.7 EMPRUNT SUBORDONNÉ

Au 14 novembre 2002, AGF SA a souscrit un emprunt subordonné d'une durée de 20 ans auprès d'Allianz Finance BV pour un montant de 700 millions d'euros au taux fixe de 5,445 % au titre des 10 premières années, puis au taux variable Euribor 3 mois + 183 points de base. Après la dixième année, AGF pourra rembourser Allianz Finance BV à chaque date trimestrielle de paiement d'intérêt. En outre, Allianz Finance BV pourra demander un remboursement anticipé au cas où ce remboursement ne remettrait pas en cause certains ratios de solvabilité du Groupe AGF.

Par ailleurs, AGF Vie a consenti un prêt à 10 ans de 700 millions d'euros à Allianz AG rémunéré au taux fixe de 4,805 %, remboursable de façon anticipée à tout moment au gré de l'emprunteur.

AGF Iart a enfin consenti un prêt à 10 ans de 500 millions d'euros à Allianz AG, rémunéré au taux variable Euribor 6 mois plus 35 points de base.

Deux contrats de nantissement portant sur des titres Allianz Leben ont été conclus en décembre 2003 au profit d'AGF Vie et d'AGF Iart en garantie du remboursement des deux prêts sus cités.

37.8 ACQUISITION D'AVIP ASSURANCE VIE ET PRÉVOYANCE

Dans la continuité du regroupement des activités d'Allianz en France au sein d'AGF en 2003, AGF avait déjà acquis Dresdner RCM Gestion et Dresdner Gestion Privée et dans la perspective de croissance stratégique du Groupe AGF, AGF a acquis la société d'assurance vie AVIP Assurance Vie et Prévoyance le 16 décembre 2004 auprès de Dresdner Bank Gestion France (DBGF), filiale française de Dresdner Bank AG. Sur rapport du Comité des Conventions, le Conseil d'administration d'AGF en date du 21 octobre 2004 a donné son accord à l'acquisition par AGF de la totalité des actions d'AVIP. Cette transaction s'accompagne de garanties accordées par DBGF et Dresdner Bank AG.

38 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Jean-Philippe Thierry, Président Directeur Général d'AGF, est nommé membre du Directoire du Groupe Allianz.

Le Conseil d'administration du Groupe AGF, réuni le vendredi 9 septembre 2005, a autorisé Jean-Philippe Thierry, Président Directeur Général d'AGF, à accepter le mandat de membre du Directoire (Vorstand) du Groupe Allianz à partir du 1er janvier 2006.

Ouragan Katrina

Le Groupe AGF a estimé les conséquences de l'ouragan Katrina sur ses résultats, qui concernent ses filiales Mondial Assistance, Euler Hermes et les Grands Risques, à 20 millions d'euros.

33 rue Lafayette

Les discussions qui avaient été engagées avec le Groupe Dexia en vue de la cession d'un ensemble immobilier situé au 33 rue Lafayette n'ont pas abouti à un accord de cession.

39 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

39.1 ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
SOCIÉTÉS D'ASSURANCE, DE RÉASSURANCE							
Assurances Générales de France Iard 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 542110291	France	99,99	99,98	99,99	99,98	99,99	99,98
Assurances Générales de France Vie 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 340234962	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
AGF Informatique (GIE) 100 terrasse Boïeldieu, Tour Franklin 92042 Paris La Défense N° Siren 723000642	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Arcalis Tour Neptune, 20 place Seine 92400 Courbevoie 1 N° Siren 347803884	France	99,85	99,85	99,85	99,85	99,85	99,85
AGF La Lilloise 1A avenue de la Marne 59442 Wasquehal Cedex N° Siren 340190735	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Mathis Assurances 1 cours Michelet, Tour Athéna, 92800 Puteaux N° Siren 398378299	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	100,00
Coparc 20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 331280776	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Calypso 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403205065	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	100,00
Euler Hermes [1] 1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 552040594	France	71,25	71,25	71,08	71,07	70,69	70,69
Assurances Fédérales Iard 1 rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N° Siren 401912852	France	60,00	60,00	95,00	95,00	95,00	95,00
La Rurale 16 avenue du Général de Gaulle, 94220 Charenton Le Pont Cedex N° Siren 572166437	France	99,77	99,76	99,82	99,81	99,77	99,77
Compagnie de Gestion et Prévoyance 2 1 rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N° Siren 335042024	France	99,82	99,67	99,82	99,67	99,76	99,61
Protexia France 9 boulevard des Italiens, 75002 Paris N° Siren 382276624	France	66,00	65,99	66,00	65,99	66,00	65,99
Qualis 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403267347	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	100,00
W Finance Assurances 20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 317441426	France	99,96	99,94	99,96	99,94	99,96	99,94
Génération Vie Tour Neptune, 20 place Seine, 92400 Courbevoie N° Siren 403267487	France	80,00	85,30	80,00	85,30	80,00	85,30
AVIP [12] Tour Neptune, 20 place Seine, 92400 Courbevoie N° Siren 331458315	France	100,00	100,00	100,00	100,00	–	–
Martin Maurel Vie [12] Tour Neptune, 20 place Seine, 92400 Courbevoie N° Siren 423851336	France	82,66	82,66	82,66	82,66	–	–

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
AGF Allianz Argentina Generales Rue San Martin 550, 1004 Buenos Aires	Argentine	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Belgium Insurance 35 rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique	100,00	100,00	100,00	96,79	100,00	94,19
ZA Verzekeringen [6] Laarstraat 16, Wilrijk	Belgique	-	-	-	-	100,00	100,00
SNA Ré Clarendon church St West HM DX, Hamilton	Bermudes	100,00	59,10	100,00	59,10	100,00	59,10
AGF Brasil Seguros 26 rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	71,89	85,28	69,40	82,79	69,40	82,79
AGF Brasil Vida [2] 26 rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	-	-	-	-	100,00	82,82
AGF Saude Av Paulista, 2028 12o. Andar, Sao Paulo	Brésil	100,00	85,28	100,00	82,79	100,00	82,79
AGF AZ Chile Generales [7] Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	-	-	-	-	99,90	99,90
Axioma 2 Ioannis Clerides Street, Democritos Court, Flat 83, CY-1070 Nicosia	Chypre	100,00	59,10	100,00	59,10	100,00	59,10
Colseguros Generales Carrera 13 A N°29-24, Piso 14 Ala Sur, Bogota	Colombie	99,97	99,99	99,99	99,97	99,99	100,00
Colseguros Vida Carrera 13 A N°29-24, Piso 14 Ala Sur, Bogota	Colombie	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	100,00
Colseguros Capitalizacion Carrera 13 A N°29-24, Piso 14 Ala Sur, Bogota	Colombie	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	100,00
Medisalud Carrera 13 A N°29-24, Piso 14 Ala Sur, Bogota	Colombie	99,68	99,66	99,68	99,66	99,67	100,00
Allianz Insurance Egypt Saridar Bldg. 92, Tahir St. Dokki, Giza 12311 Bâtiment Saridar. Le Caire	Égypte	85,00	85,00	85,00	85,00	80,00	80,00
Allianz Assurance Egypt Saridar Bldg. 92, Tahir St. Dokki, Giza 12311 Bâtiment Saridar. Le Caire	Égypte	96,00	91,72	96,00	91,72	100,00	95,12
Hauteville Continental House, 28 Cornet Street St Peter Port, Guernsey, CI	Guernesey	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Indonesia [15] c/ Allianz Utama Indonesia, Summitmas Bld II, 9th Floor J1. Sudirman, KAV 61-62 Jakarta 12069	Indonésie	-	-	75,84	75,84	75,84	75,84
AGL Vientiane Commercial Bank Building 33 Avenue Lane Xang, Vientiane	Laos	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00
SNA Sal Immeuble SNA, Hazmieh, BP16-6528 - CP 1100 2130, Beyrouth	Liban	100,00	59,10	100,00	59,10	100,00	59,10
Rhea 14 boulevard Franklin Roosevelt, L-2450 Luxembourg	Luxembourg	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Ewa Life 16 rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	96,79	100,00	94,19
AGF Life Luxembourg 14 boulevard Franklin Roosevelt, L-2450 Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	96,79	100,00	94,19

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
AGF Ammonite [16]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Gestion Privée Neptu [16]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Phenix Long Short [16]	France	100,00	100,00	-	-	-	-
AGF Octomax [16]	France	100,00	100,00	99,98	99,98	-	-
AGF Euro Tactique [16]	France	100,00	100,00	-	-	-	-
AGF Asac Prudence [16]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	99,98	99,98
AGF Cristal [16]	France	-	-	-	-	100,00	100,00
Baladau [16]	France	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98
Arcalis 28 [16]	France	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96
Arcalis 22 [16]	France	99,88	99,88	99,88	99,88	99,88	99,88
Arcalis 23 [16]	France	99,85	99,85	99,85	99,85	99,85	99,85
Arcalis 24 [16]	France	99,84	99,84	99,84	99,84	99,84	99,84
Emerald Global Inv [16]	France	99,65	99,65	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Fidas [16]	France	-	-	-	-	99,75	99,75
AGF Asac France 1 [16]	France	99,51	99,51	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Amérique USD [16]	France	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
Horizon R.2016-2017 [16]	France	99,56	99,56	96,29	96,29	99,07	99,07
AGF Actions Internat [16]	France	99,37	99,37	99,57	99,57	99,76	99,76
Alliance [16]	France	99,25	99,25	99,25	99,25	99,25	99,25
Sélection Multi-Gérants Offen. [16]	France	-	-	98,79	98,79	98,79	98,79
Sélection Multi-Gérants Équil. [16]	France	-	-	98,00	98,00	98,00	98,00
Sélection Multi-Gérants Défen. [16]	France	-	-	96,62	96,62	96,62	96,62
AGF Dynamisme [16]	France	98,32	98,32	97,19	97,19	97,35	97,35
AGF Équilibre [16]	France	97,61	97,61	96,28	96,28	96,77	96,77
Priority Vie [16]	France	97,18	97,18	-	-	-	-
Horizon R.2010-2011 [16]	France	97,05	97,05	96,60	96,60	99,24	99,24
Horizon R.2012-2013 [16]	France	97,01	97,01	95,15	95,15	98,78	98,78
Horizon R.2014-2015 [16]	France	95,99	95,99	93,72	93,72	97,83	97,83
AGF Euroland [16]	France	95,60	95,60	95,58	95,58	95,17	95,17
AGF Act Croiss Euro [16]	France	95,50	95,50	98,58	98,58	-	-
Oddo France Équili [16]	France	95,45	95,45	94,08	94,08	94,08	94,08
AGF Octoplus [16]	France	95,13	95,13	95,11	95,11	94,59	94,59
Entenial Équilibre [16]	France	94,75	94,75	93,86	93,86	94,43	94,43
AGF USA [16]	France	94,71	94,71	98,31	98,31	97,34	97,34
Portfolio BP [16]	France	94,52	94,52	-	-	-	-
Entenial Dynamisme [16]	France	94,03	94,03	94,40	94,40	96,65	96,65
Horizon R.2018 [16]	France	93,70	93,70	93,58	93,58	99,36	99,36
Athéna Interfonds [16]	France	93,31	93,31	91,69	91,69	92,21	92,21
Oddo France Offens [16]	France	93,08	93,08	95,05	95,05	95,05	95,05

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
AGF Act Zone Euro [16]	France	93,07	93,07	92,69	92,69	96,78	96,78
AGF U.K. [16]	France	92,15	92,15	99,99	99,99	99,80	99,80
AGF Indice USA [16]	France	91,10	91,10	91,98	91,98	93,17	93,17
AGF Invest Euro [16]	France	91,03	91,03	92,04	92,04	–	–
AGF Euro Actions. [16]	France	90,97	90,97	51,94	51,94	93,61	93,61
AGF Actions Euro Val [16]	France	90,94	90,94	89,64	89,64	96,76	96,76
Oddo Quattro 2 [16]	France	90,82	90,82	82,79	82,79	82,79	82,79
AGF Japon [16]	France	88,70	88,70	83,98	83,98	98,01	98,01
AGF Amériques [16]	France	87,04	87,04	95,23	95,23	99,99	99,99
AGF Valeurs Durables [16]	France	86,89	86,89	79,92	79,92	93,83	93,83
AGF Actions [16]	France	86,59	86,59	89,44	89,44	91,22	91,22
AGF Emprunts d'État [16]	France	86,23	86,23	88,61	88,61	94,62	94,62
AGF World FD-HGlobeleH [16]	France	86,22	86,22	97,19	97,19	97,19	97,19
AGF Investment Grade [16]	France	85,66	85,66	91,45	91,45	79,28	79,28
AGF Sérénité [16]	France	85,34	85,34	84,55	84,55	84,87	84,87
AGF Marchés Émerge [16]	France	84,19	84,19	83,20	83,20	98,40	98,40
AGF Nouveau Marché [16]	France	–	–	–	–	89,95	89,95
AGF Sécurité [16]	France	–	–	–	–	89,87	89,87
AGF Actions Mid Cap [16]	France	83,28	83,28	86,59	86,59	85,59	85,59
AGF Euroland USD [16]	France	–	–	–	–	89,64	89,64
Athéna Europe OBLGlobele [16]	France	83,13	83,13	79,90	79,90	79,09	79,09
Haut Rendement [16]	France	83,01	83,01	68,58	68,58	85,83	85,83
AGF Inter OBLGlobele [16]	France	82,39	82,39	75,74	75,74	75,63	75,63
AGF Capital Invest 2 [16]	France	82,23	82,23	81,12	81,12	83,39	83,39
Phénix Sécurité [16]	France	82,17	82,17	75,22	75,22	82,27	82,27
AGF PEA Pondéré [16]	France	79,97	79,97	79,63	79,63	79,03	79,03
AGF Europe Conv [16]	France	79,83	79,83	80,32	80,32	85,09	85,09
Europe OBLGlobeleAtions [16]	France	79,27	79,27	64,49	64,49	90,96	90,96
Entenial Sérénité [16]	France	77,37	77,37	76,57	76,57	76,30	76,30
AGF Scalinvest [16]	France	76,08	76,08	–	–	–	–
Oddo Quattro [16]	France	75,41	75,41	78,96	78,96	78,96	78,96
AGF Sécuricash [16]	France	75,16	75,16	88,25	88,25	69,81	69,81
AGF Capital Investis [16]	France	74,34	74,34	73,43	73,43	74,57	74,57
AGF Interfonds [16]	France	74,03	74,03	74,54	74,54	87,59	87,59
AGFimo [16]	France	72,30	72,30	67,17	67,17	77,10	77,10
Return 10 [16]	France	71,67	71,67	70,77	70,77	70,77	70,77
AGF Euro Inflation [16]	France	70,18	70,18	97,09	97,09	99,99	99,99
AGF Taux Fixe 7-10 [16]	France	70,04	70,04	68,38	68,38	75,93	75,93
AGF Accélérateur 2004 [16]	France	–	–	–	–	73,25	73,25

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Eustache 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393134788	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances Générales de France 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 303265128	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Holding 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 552124109	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF International 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 339426512	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Boieldieu 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 377679873	France	99,99	99,98	99,99	99,98	99,99	99,98
AGF Richelieu 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 377679881	France	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96
Saint-Barth Assurances 2 rue Oscar II, Gustavia N° Siren 384081444	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SA du Château Larose Trintaudon Château Larose Trintaudon, 33112 Saint Laurent de Médoc N° Siren 308364645	France	99,99	99,98	99,99	99,98	99,69	99,68
A.C.A.R 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 398699835	France	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
GIE Placements d'Assurance 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 412399511	France	99,97	99,96	99,97	99,96	99,97	99,96
Allianz France [13] 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 389717687	France	-	-	100,00	99,99	100,00	99,99
Gaipare Diffusion Tour Neptune, 20 place Seine 92400 Courbevoie N° Siren 330517079	France	99,86	99,85	99,86	99,85	99,86	99,85
Générale Viagère 1 rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N° Siren 349792697	France	99,80	99,63	99,80	99,63	99,80	99,62
Métropole SA 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403268964	France	99,92	99,92	99,92	99,92	99,92	99,92
AGF Assurances Financières 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403219868	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
AGF Assurfinance 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403213390	France	99,84	99,84	99,84	99,84	99,84	99,84
Kléber Magdebourg 20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 349056663	France	99,50	99,48	99,50	99,48	99,50	99,48
SNC Maxium 1A avenue de la Marne, 59290 Wasquehal N° Siren 409877065	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Spaceco 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 428738488	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
AGF Épargne Salariale 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 428686349	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Camat 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 428738314	France	100,00	99,98	100,00	99,98	99,96	99,94
Athéna 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 428704902	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Traktir 20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 338848108	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
AGF Créations 2 [16] 20 rue Le Peletier, 75009 Paris	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Assurances Fédérales BV Keizersgracht 484, 1017 EH Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Havelaar Van Stolk Beursplein 37, 3000 AB Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Helviass Verzekeringen Weesperzijde 150, 1097 DS Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euro Drukker Beheer Rokin 69, 1012 KL Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ITEB Antwerpseweg 3, 2803 Gouda	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Nederlandse Hypotheekservice Europalaan 480, 3526KS Utrecht	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Willemsbruggen Coolingsingel 139, 3012 AG Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Zwolsche Algemeene Europa Buizerdlaan 12, Nieuwegein	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Holdings UK 41 Botolph Lane, London EC3R 8DL	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Asia 100 Beach road, 20-06/13 Shaw Towers, Singapore 189702	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES							
SCI Tour Cristal 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 401218367	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Société Foncière Européenne 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 352033278	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
Madeleine Opéra 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 380068296	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Sonimm 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 305443350	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Vernon 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 377679774	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Kléber Lamartine 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 390239374	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SARL de l'Étoile 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 399111103	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SASU Étoile Foncière et Immobilière 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 378601546	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Saint-Marc ^[10] 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393109186	France	–	–	–	–	100,00	99,99
Kléber Passy 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 388835423	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
SNC Kléber Mirabeau ^[11] 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 398488809	France	–	–	–	–	100,00	99,99
Allianz Bercy 16/18 avenue Charles de Gaulle 94200 Charenton Le Pont N° Siren 380849836	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Phénix Immobilier 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 334248028	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Dresdner Gestion Privée 20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 381946268	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Banco AGF SA [2] 26 rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	-	-	-	-	100,00	90,37
Holland Bewaarbedrijf Europalaan 480, 3526 KS Utrecht	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Holland Beleggingsgroep Buizerdlaan 12, Nieuwegein	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobiliaria Driavena Generencia General, Piso 1, Avenida Andrés Bello, Caracas	Vénézuéla	100,00	96,97	100,00	96,97	100,00	96,97

[1] Un détail du périmètre d'Euler Hermes, d'Entenial, de W Finance, de Banque AGF est fourni à la fin de la présente note.

[2] AGF Brasil Vida et Banco AGF ont été vendues fin janvier 2004 à une société extérieure au Groupe Allianz.

[3] Logiphix est comprise dans le périmètre détaillé de Banque AGF.

[4] Société absorbée par AGF Iart avec transmission universelle du patrimoine à effet du 10 mai 2004. AGF Ré Luxembourg sort du périmètre au 1er janvier 2004.

[5] Le 4 février 2004 le Groupe AGF a cédé l'intégralité de ses actions Entenial au CFF. Entenial sort du périmètre à effet du 1er janvier 2004.

[6] ZA Verzekeringen est cédée à l'extérieur du Groupe à la fin du mois d'octobre 2004.

[7] AGF Chile est cédée le 19 août 2004 à l'extérieur du Groupe. Suite à cette cession AGF AZ Chile Generales sort du périmètre.

[8] Royal Schiedam Schade, ZA Hervezekeringen et ZA Schade ont fusionné au 1er janvier 2004 avec Allianz Nederland Schade.

[9] Vina de Larose change de nom et devient Casas del Tocqui.

[10] AGF Saint Marc a fait l'objet d'une fusion absorption par AGF Vie avec effet rétroactif au 1er janvier 2004.

[11] SNC Kléber Mirabeau a fait l'objet d'une fusion absorption par Madeleine Opéra avec effet rétroactif au 1er janvier 2004.

[12] Entrées dans le périmètre au 31 décembre 2004.

[13] Société absorbée par AGF Vie avec transmission universelle du patrimoine à effet du 11 février 2005. Allianz France sort du périmètre au 1er janvier 2005.

[14] Entrées dans le périmètre au 1er janvier 2005.

[15] AGF Indonésia a été cédée à effet du 1er janvier 2005.

[16] Modification du périmètre due au passage aux normes IFRS (effet rétroactif).

39.2 ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
SOCIÉTÉS D'ASSURANCE, DE RÉASSURANCE							
Fenix Directo Calle Albacete 5, 28027 Madrid	Espagne	50,00	48,31	50,00	48,31	50,00	48,31
Allianz Seguros C/Tarragona, 109, 08014 Barcelona	Espagne	50,00	48,31	50,00	48,31	50,00	48,31
Eurovida Calle José Ortega y Gasset n°29, 28006 Madrid	Espagne	50,00	25,50	50,00	25,50	50,00	25,50
Groupe Mondial Assistance [1] Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen	Suisse	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
AUTRES ACTIVITÉS							
SC Holding 8 rue Danjou, 92100 Boulogne Billancourt N° Siren 403213838	France	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Santéclair 8 rue Danjou, 92100 Boulogne Billancourt N° Siren 428704977	France	50,00	48,19	50,00	48,19	50,00	48,19
Três B 100 rua Alfredo Egydio de Souza Aranha, 04344-902 Sao Paulo	Brésil	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00
EFE [2] Paseo de la Castellana n°33, 28046 Madrid	Espagne	-	-	-	-	50,00	48,31

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Informatica Y Servicios Financieros (INSESA) [3] Paseo de la Castellana n°39, 28046 Madrid	Espagne	50,00	48,31	50,00	48,31	-	-
AGF Ras Holding Keizersgracht 484, 1017 EH Amsterdam	Pays-Bas	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Euro Nederland Rokin 69, 1012 KL Amsterdam	Pays-Bas	48,00	48,00	48,00	48,00	48,00	48,00
Météo Transformer Ltd [4] 22 Grenville street, ST Helier JE4 8PX, Jersey CI	Jersey	-	-	-	-	50,00	49,99

[1] Un détail du périmètre du Groupe Mondial Assistance est fourni à la fin de la présente note.

[2] EFE est absorbée par Allianz Seguros au 1er janvier 2004.

[3] Entrée dans le périmètre au 1er janvier 2004.

[4] Météo Transformer Ltd a été liquidée le 28 octobre 2004.

39.3 ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
SOCIÉTÉS D'ASSURANCE, DE RÉASSURANCE							
Astrée [6] 45 avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis Belvedere	Tunisie	-	-	42,08	42,08	42,08	42,08
OPCVM							
AGF OBLGlobale 3-5 [7]	France	49,33	49,33	48,81	48,81	67,39	67,39
AGF Actions Japon [7]	France	-	-	-	-	34,50	34,50
AGF Indice 40 [7]	France	-	-	-	-	32,90	32,90
Oddo Gestion Audace [7]	France	-	-	49,05	49,05	49,05	49,05
Exaprime 25 (A) [7]	France	49,02	49,02	50,06	50,06	50,06	50,06
AGF Indice Euroland [7]	France	47,72	47,72	49,65	49,65	53,07	53,07
Exaprime 30 (A) [7]	France	45,03	45,03	51,80	51,80	51,80	51,80
Oddo Court Terme(C) [7]	France	44,27	44,27	28,38	28,38	28,38	28,38
Oddo Gestion Prudente [7]	France	-	-	48,16	48,16	48,16	48,16
Proxinvest Active [7]	France	43,67	43,67	43,67	43,67	43,67	43,67
Oddo Proactif Eurp [7]	France	43,22	43,22	-	-	-	-
Gap 3 ans [7]	France	43,14	43,14	-	-	-	-
Ixis Oakmark Glob [7]	France	42,43	42,43	42,78	42,78	42,78	42,78
Comptoir Vauban B [7]	France	42,32	42,32	46,41	46,41	41,53	41,53
Oddo Europe Mid CA [7]	France	42,29	42,29	34,29	34,29	34,29	34,29
MS GL SM Cap Val I [7]	France	42,06	42,06	-	-	-	-
Sel Multi-Ger Jap [7]	France	41,58	41,58	-	-	-	-
AGF Invest [7]	France	41,19	41,19	37,13	37,13	54,06	54,06
AGF Actio France [7]	France	40,25	40,25	42,89	42,89	46,68	46,68
SEL.Multi.Ger.Val. [7]	France	40,03	40,03	32,78	32,78	32,78	32,78

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sel Multi-Ger Eme [7]	France	37,98	37,98	44,22	44,22	44,22	44,22
AGF Multi Alternatives [7]	France	-	-	41,19	41,19	48,53	48,53
Invesc Mult Plus E [7]	France	37,62	37,62	-	-	-	-
Invesc Mult Alph E [7]	France	37,56	37,56	-	-	-	-
Oddo Génération C [7]	France	34,56	34,56	33,39	33,39	33,39	33,39
Oddo Europe [7]	France	33,16	33,16	37,21	37,21	37,21	37,21
Oddo Avenir C [7]	France	32,70	32,70	29,60	29,60	29,60	29,60
AGF Foncier [7]	France	30,21	30,21	23,84	23,84	50,24	50,24
CS Renaissance [7]	France	30,13	30,13	31,81	31,81	31,81	31,81
Oddo France (D) [7]	France	28,44	28,44	40,09	40,09	40,09	40,09
Oddo Immobilier (C) [7]	France	28,42	28,42	31,64	31,64	31,64	31,64
Oddo Gestion Défensive [7]	France	-	-	35,15	35,15	35,15	35,15
MS Global Small Cap Val I [7]	France	-	-	38,53	38,53	38,53	38,53
ABF Amérique [7]	France	-	-	30,45	30,45	30,45	30,45
Parvest USA I Eur [7]	France	-	-	27,73	27,73	27,73	27,73
Best Business Models [7]	France	-	-	24,14	24,14	24,14	24,14
Edile OBLGlobale [7]	France	-	-	23,78	23,78	24,41	24,41
Morin-Pons Court Terme [7]	France	-	-	23,60	23,60	23,60	23,60
AGF Euribor [7]	France	-	-	22,71	22,71	-	-
Oddo Convertible [7]	France	-	-	22,45	22,45	22,45	22,45
Plac.SCI.de la vie [7]	France	27,92	27,92	48,96	48,96	48,96	48,96
Sélect Mul Ge Croi [7]	France	27,89	27,89	-	-	-	-
Oddo Euroland [7]	France	27,52	27,52	-	-	-	-
Total Return [7]	France	25,69	25,69	-	-	-	-
LCF Multi Réactif [7]	France	25,47	25,47	37,97	37,97	37,97	37,97
AGF OBLGlobale 1-3 Plus [7]	France	25,17	25,17	27,14	27,14	48,22	48,22
PF Génériques I [7]	France	24,94	24,94	-	-	-	-
Gap 2 ans [7]	France	24,79	24,79	-	-	-	-
AGF Rendement Réel [7]	France	24,70	24,70	-	-	19,18	19,18
Oddo Euro Index AC [7]	France	24,52	24,52	21,66	21,66	21,66	21,66
Invesc Mult Clas E [7]	France	24,30	24,30	-	-	-	-
Ubam Japan Equity [7]	France	23,32	23,32	34,19	34,19	34,19	34,19
Exapprime 20 (A) [7]	France	23,29	23,29	26,82	26,82	26,82	26,82
Oddo Capital Europ [7]	France	22,77	22,77	22,67	22,67	22,67	22,67
Cyril Évolutif 70 [7]	France	22,51	22,51	-	-	-	-
Objectif Japon [7]	France	22,02	22,02	22,91	22,91	22,91	22,91
Multimanager Dynam [7]	France	21,84	21,84	21,52	21,52	21,52	21,52
AGF Croissance Europ [7]	France	21,53	21,53	27,77	27,77	27,33	27,33
Dorval Manageurs [7]	France	21,07	21,07	-	-	-	-
AGF Cap France [7]	France	-	-	-	-	22,89	22,89
Sirius [7]	France	20,75	20,75	23,41	23,41	23,41	23,41

		30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Ing L Inv GBL HD [7]	France	20,62	20,62	-	-	-	-
Ishares DJ Stoxx 5 [7]	France	20,58	20,58	-	-	-	-
Oddo Capit. [7]	France	20,26	20,26	-	-	-	-

SOCIÉTÉ BANCAIRE

Oddo & Cie (Groupe Banque AGF) [1] [2] 12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris N° Siren 652027384	France	-	-	-	-	26,98	26,98
---	---------------	---	---	---	---	-------	-------

SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Sophia [2] [4] 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 315228163	France	-	-	-	-	26,54	26,53
Gecina [2] [5] 14-16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 592014476	France	-	-	23,49	23,47	22,58	22,56
PHRV [2] 31 rue Danielle Casanova, 75001 Paris N° Siren 394386635	France	30,99	37,14	31,43	37,66	31,79	34,15
Cofitem-Cofimur 184 rue de la Pompe, 75116 Paris N° Siren 331250472	France	20,00	20,00	20,02	20,01	20,02	20,01

AUTRES ACTIVITÉS

AGF Atlantico [3] Plaza Santa María Soledad Torres Acosta 2, 28004 Madrid	Espagne	-	-	-	-	24,16	24,16
Europensiones Calle José Ortega y Gasset n°29, 28006 Madrid	Espagne	49,00	24,50	49,00	24,50	49,00	24,50

[1] Oddo est comprise dans le périmètre détaillé de Banque AGF fourni à la fin de la présente note.

[2] Un détail du périmètre de Banque AGF, de Sophia, de Gecina, et de PHRV est fourni à la fin de la présente note.

[3] AGF Atlantico est cédée à l'extérieur du Groupe en mai 2004.

[4] En date du 28 janvier, le Groupe AGF ayant apporté l'intégralité de ses titres Sophia à l'OPA amicale lancée par GE Real Estate Investissement. Sophia sort du périmètre à effet du 1er janvier 2004.

[5] Le Groupe AGF a cédé le 15 mars 2005 par transaction de bloc sa participation dans Gecina à la société immobilière espagnole Metrovacesa. Gecina sort du périmètre à effet du 1er janvier 2005.

[6] Astrée a été cédée à effet du 1er janvier 2005.

[7] Modification du périmètre due au passage aux normes IFRS (effet rétroactif).

39.4 PÉRIMÈTRE DU GROUPE BANQUE AGF

		Méthode de consolidation	30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Banque AGF 164 rue Ambroise Croizat, 93200 Saint Denis La Plaine N° Siren 572199461	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Oddo 12 bld de la Madeleine, 75009 Paris N° Siren 421278664	France	MEE	26,98	26,98	26,98	26,98	26,98	26,98
Immovalor Gestion [1] 25 rue Louis Le Blanc, 75002 Paris N° Siren 328398706	France	Globale	58,62	58,62	58,62	58,62	-	-
Logiphix [2] Eurotitrisation, 20 rue Chauchat, 75009 Paris N° Siren 352458368	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

[1] Entrée dans le périmètre au 1er janvier 2004.

[2] Déconsolidation au 1er trimestre 2005.

		Méthode de consolidation	30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Euler Hermes Foderungsmanagement Friedensallee 254, Hambourg	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Gesellschaft Für Finanzdienstleistungen Friedensallee 254, Hambourg	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Gesellschaft Für Informations Dienstleistungen Friedensallee 254, Hambourg	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Hermes E-Business Friedensallee 254, Hambourg	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Rating Friedensallee 254, Hambourg	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Pylon A.G ^[4] Reimerstwierte 11, Hambourg	Allemagne	MEE	-	-	-	-	35,00	35,00
Hermes Risk Management Hamb Friedensallee 254, Hambourg	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Versicherungsbeteiligungen Friedensallee 254, Hambourg	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Wisser Forderungsmanagement ^[4] Bajuwarenring 82041 Oberhaching, Munich	Allemagne	Proportionnelle	-	-	-	-	49,09	49,09
Allianz HKV-Funds ^[9] DE0006231848 - Frankfurt	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-
Dresdner Bank Investment-HK1-827-Funds ^[9] DE0009758276 60329 - Frankfurt	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-
Hermes Allianz Investment-1-Funds ^[9] DE0009787150 - dit - Deutscher Investment Trust	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-
Hermes Allianz Investment-2-Funds ^[9] DE0006231798 - Mainzer Landstrasse 11-13	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-
Prisma Kreditversicherungs A.G Heiligenstadter Strasse 201, Vienne	Autriche	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00	46,00	46,00
Euler Hermes Crédit Insurance Belgium 15 rue Montoyer, 1000 Bruxelles <i>RC Bruxelles 31 955</i>	Belgique	Globale	100,00	100,00	70,00	70,00	70,00	70,00
Euler Hermes Services Belgium 15 rue Montoyer, 1000 Bruxelles <i>RC Bruxelles 45 8033</i>	Belgique	Globale	100,00	99,99	100,00	69,99	100,00	69,99
Eurofactor N.V ^[4] 140 avenue Louise, 1050 Bruxelles	Belgique	Proportionnelle	-	-	-	-	49,09	49,09
Mundialis S.A ^[8] 39 rue du Commerce, 1000 Bruxelles	Belgique	Proportionnelle	-	-	50,00	35,00	50,00	35,00
Graydon Belgium N.V Uibreidingstraat 84 Bus 1, 2500 Berchem	Belgique	MEE	27,50	27,50	27,50	27,50	27,40	27,40
Euler Hermes Serviços Ltda Alameda Santos 2335 Conj 51 Cerqueira César 01419-002, Sao Paulo	Brésil	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Seguros de Crédito Alameda Santos 2335 Conj 51 Cerqueira César 01419-002, Sao Paulo	Brésil	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Do Brasil Seguros Exportação ^[5] Alameda Santos 2335 Conj 51 Cerqueira César 01419-002, Sao Paulo	Brésil	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-
Euler Hermes Crédit Insurance Nordic AB Nyropsgade 45, 5 SAL - 1504 Copenhague	Danemark	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Inter-Factor Europa ^[4] Serrano 21, 28001 Madrid	Espagne	Proportionnelle	-	-	-	-	49,04	49,04

	Méthode de consolidation	30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003		
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	
Graydon UK Ltd Hyde House, Edgware road - Colindale Londres NW9 6LW	Royaume-Uni	MEE	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50
Selective Invoice Discounting Ltd [4] 03 Muirfield Crescent, Docklands, London E149SZ	Royaume-Uni	Proportionnelle	–	–	–	–	49,09	49,09
Euler Hermes UK Singapore Branch 03 Temasek avenue, 08-01 Centennial Tower	Singapour	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Credit Insurance Nordic A.B Klara Norra Kyrkogata 29, SE 101 34 Stockholm	Suède	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Kreditversicherungs Service General Wille strasse 10, 8002 Zurich	Suisse	Globale	100,00	99,50	100,00	99,50	100,00	99,50

[1] Mise en équivalence en 2003 puis intégration globale en 2004.

[2] Cerip France sort du périmètre au 30 septembre 2004.

[3] Codinf sort du périmètre au 30 novembre 2004.

[4] Sorties de périmètre au 31 décembre 2004.

[5] Entrées dans le périmètre au 31 décembre 2004.

[6] Entrée dans le périmètre au 1er janvier 2004.

[7] Entrées dans le périmètre au 1er janvier 2005.

[8] Sortie de périmètre au 30 juin 2005.

[9] Modification du périmètre due au passage aux normes IFRS (effet rétroactif).

39.6 PÉRIMÈTRE DU GROUPE ENTENIAL

	Méthode de consolidation	31.12.2003		
		% contrôle	% intérêts	
Entenial 73 rue d'Anjou, 75381 Paris cedex 08 N° Siren 562064352	France	Globale	100,00	100,00
Comptoir Financier de Garantie (CFG) 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 330316316	France	Globale	100,00	100,00
Investimur nouvelle 18 rue Volney, 75002 Paris cedex 02 N° Siren 412690307	France	Globale	100,00	100,00
Sipari Volney 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 330013707	France	Globale	100,00	100,00
Gramat Balard 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 389699471	France	Globale	100,00	100,00
Sipari 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 305097446	France	Globale	100,00	100,00
Gaillon Britannia 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 392030359	France	Globale	100,00	100,00
Groupe Vendôme Investissements 16 rue Volney, 75008 Paris N° Siren 349019414	France	Globale	100,00	100,00
Vauban Mobilisations Garanties 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris N° Siren 399343300	France	Globale	100,00	100,00
Capri Residences L'Atrium, 6 place Abel Gance, 92652 Boulogne N° Siren 784606576	France	MEE	35,00	35,00
Quatrinvest 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris N° Siren 415226141	France	Globale	100,00	100,00
Serexim 16 rue Volney, 75008 Paris N° Siren 383700119	France	Globale	100,00	100,00
Activim 16 rue Volney, 75008 Paris N° Siren 352882020	France	Globale	99,80	99,80

		Méthode de consolidation	31.12.2003	
			% contrôle	% intérêts
Régie Immobilière de la Ville de Paris 4 place Saint Thomas, 75341 Paris cedex 07 N° Siren 552032708	France	MEE	27,64	27,64
DTZ Eurexi 43 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine N° Siren 332111574	France	MEE	34,00	34,00
Sipari Velizy 16 rue Volney, 75008 Paris N° Siren 411531452	France	Globale	100,00	100,00
Lazaret 16 rue Volney, 75008 Paris N° Siren 429148190	France	Globale	100,00	100,00
Entenial Conseil 16 rue Volney, 75008 Paris N° Siren 449755586	France	Globale	100,00	100,00

39.7 PÉRIMÈTRE DU GROUPE SOPHIA

		Méthode de consolidation	31.12.2003	
			% contrôle	% intérêts
Sophia SA 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 315228163	France	Globale	100,00	100,00
Sophia Bail 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris N° Siren 343183901	France	MEE	49,00	49,00
SCI Champs Élysées Vernet 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 428432348	France	Globale	100,00	100,00
SCI Boulogne Pont de Sèvres 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 306591306	France	Globale	100,00	100,00
SCI Interprovence 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 408956647	France	Globale	100,00	100,00
SCI Interallonne 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 408956191	France	Globale	100,00	100,00
SCI Intergrandstade 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 408956423	France	Globale	100,00	100,00
SCI Inter La Plaine 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 414804468	France	Globale	100,00	100,00
SCI Inter Ivry 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 412558918	France	Globale	100,00	100,00
SCI Interparisud IV 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 408956811	France	Globale	100,00	100,00
SC Le Bas Noyer 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 348830050	France	Globale	93,75	93,75
SCI Marne Brossolette 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 400117438	France	Proportionnelle	50,00	50,00
SCI Rue Lord Byron 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 417618964	France	Globale	100,00	100,00
SCI Lyon Bercy 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 417902582	France	Globale	100,00	100,00
SAS Financière Wilson 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 414974287	France	Globale	100,00	100,00

		Méthode de consolidation	31.12.2003	
			% contrôle	% intérêts
SAS Wilson 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 348402728	France	Globale	100,00	100,00
SARL CB 16 Développement 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 423610922	France	Globale	100,00	100,00
Sophia Conseil SA 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 340038413	France	Globale	99,76	99,76
Patriges Villiers SAS 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 393337506	France	Globale	100,00	100,00
Paris Espace Hôtel SAS 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 393338157	France	Globale	100,00	100,00
SA S.I.F.P 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 722070018	France	Globale	100,00	100,00
SA Patriges Cap d'Ail 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 394310387	France	Globale	100,00	100,00
SCI Tour 21/24 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 423554427	France	Globale	60,00	60,00
Génécommerce SAS 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 328296892	France	Globale	100,00	100,00
SCI Hôtel 37 Place René Clair 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 393774187	France	Globale	100,00	100,00
SAS Sobater 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 377593306	France	Globale	100,00	100,00
Gesnov 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 380769588	France	Globale	99,97	99,97
Sogéprom Tour "les miroirs" Bat D La défense III 18 avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie N° Siren 722065257	France	MEE	30,00	30,00
SCI Austerlitz 2000 14 rue Garnier, 92200 Neuilly sur Seine N° Siren 308270420	France	Globale	100,00	100,00
SCI Cogestimmo 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 332174226	France	Globale	100,00	100,00
SA Arlon Développement Avenue Marcel Thiry 204, Woluwe-Saint-Lambert, 1200 Bruxelles N° Siren 444527937	Belgique	Globale	100,00	100,00
SA Science Développement Avenue Marcel Thiry 204, Woluwe-Saint-Lambert, 1200 Bruxelles N° Siren 444528036	Belgique	Globale	100,00	100,00
Dennington Champs Élysées BV Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam N° Siren 33256460	Pays-Bas	Globale	100,00	100,00
Dennington Holdings BV Hoekenrode 6-8, 1102 BR Amsterdam Zuidoost	Pays-Bas	Globale	100,00	100,00

	Méthode de consolidation	30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003		
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	
Mondial Assistance Japan (AS 24) n°2 Daini Toranomom Denki, building 5 F, 3-1-10 Toranomom Minato Ku, J Tokyo 105 N° Siren 003881	Japon	Globale	100,00	99,88	100,00	90,00	100,00	90,00
Sacnas Ré [6] 5 place de la Gare, 1616 Luxembourg N° Siren B49516	Luxembourg	Globale	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00
ISAAF [7] Lotissement de la Civim, Lot n°131, route de l'Aéroport, M-Q.I. Sidi Maârouf, Casablanca N° Siren 40225	Maroc	MEE	-	-	41,26	41,26	41,26	41,26
Mascareignes Service Assistance Ltd (MSA) [1] C&R Court, 5 th Floor, 49 Labourdonnais street, Port Louis	Île Maurice	Globale	-	-	-	-	100,00	60,00
Elvia Assistance BV Poeldijkstraat 4, NL-1059 VM Amsterdam	Pays-Bas	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance Poeldijkstraat 4, NL-1059 VM Amsterdam	Pays-Bas	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance International Poeldijkstraat 4, NL-1059 VM Amsterdam	Pays-Bas	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia SP. ZO.O. Ulica Solec 22, PL - 00-410 Warszawa	Pologne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance Poland [3] Ulica Solec 22, PL - 00-410 Warszawa	Pologne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-
Elviassist Serviços de Assistência LDA Campo Grande 28-10°E, 1700 - 093 Lisbonne	Portugal	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Assistance Ceska Republika (SRO) Na Maninach 7, CZ 170 00 - Praha 7	République Tchèque	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Mondial Assistance United Kingdom (MAUK) Mondial House, 102 George street, CR 96 HD Croydon Surrey N° Siren 1710361	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance UK Mondial House - 102 George street CR96 HD Croydon Surrey	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
World Access (Asia) Pte Ltd 143 Cecil street, 13-01 GB Building Singapour 069 542	Singapour	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance Headquarters Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen	Suisse	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen	Suisse	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Mondial Assistance (ex-Elmonda) Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen	Suisse	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AutoAssist Co Ltd 29 th Floor, Grand Amarin Tower, 1550 New Petchaburi Road, Makasan, Rajathevi, Bangkok 10310	Thaïlande	Globale	100,00	95,10	100,00	95,10	100,00	95,10
SAT Büyükdere Cad. Enka Han 108 - Kat 10, Eesentepe, TRK, 80300 Istanbul N° Siren 367361314943	Turquie	Globale	100,00	96,00	100,00	96,00	100,00	96,00

[1] Vendues au 30 juin 2004.

[2] Fusionnées dans Mondial Assistance Deutschland GmbH au 1er semestre 2003.

[3] Entrée dans le périmètre au 1er semestre 2004.

[4] Fusionnée dans Sacnas International au 30 septembre 2004.

[5] Entrées dans le périmètre au 30 septembre 2004.

[6] Dissoute au 2e trimestre 2005.

[7] Déconsolidation au 1er semestre 2005.

39.9 PÉRIMÈTRE DU GROUPE GECINA

		Méthode de consolidation	31.12.2004		31.12.2003	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Gecina 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 592014476	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL Foncigef 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 411405590	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Duplex-Suffren ^[1] 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 397600875	France	Globale	–	–	100,00	100,00
SA Union Immobilière et de Gestion 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 414372367	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SPL 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 397840158	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Beaugrenelle 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 307961490	France	Proportionnelle	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI Tour H15 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 309362044	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI SB Nord Pont ^[1] 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 412234197	France	Globale	–	–	100,00	100,00
SCI SB Londres ^[1] 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 412235061	France	Globale	–	–	100,00	100,00
Investibail Transactions 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 332525054	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogecil 29 quai Saint Antoine, 69002 Lyon N° Siren 969502756	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
S.G.I.L 49 rue de la République, 69002 Lyon N° Siren 964505218	France	Proportionnelle	36,55	36,55	36,55	36,55
A.I.C 29 quai Saint Antoine, 69002 Lyon N° Siren 351054432	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI 16 VE Investissement 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 352396899	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI du 77-81 boulevard Saint Germain 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 431570530	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS Geciter 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 399311331	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SA 23-29 rue de Chateaudun 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 387558034	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SA 26-28 rue Saint Georges 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 334874260	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI 24 rue Erlanger ^[1] 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 430143810	France	Globale	–	–	100,00	100,00
SAS Feydeau Bourse 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 403136666	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Franco-Russe-Université ^[1] 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 410339691	France	Globale	–	–	100,00	100,00
GIE Gessi 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 409790276	France	Globale	100,00	100,00	100,00	99,98
SCI 38, rue des Jeuneurs 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 429811516	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00

		Méthode de consolidation	31.12.2004		31.12.2003	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
SA Locare 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 328921432	France	Globale	99,96	99,96	99,76	99,76
SNC Michelet 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 419355854	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS Parisienne Immobilière d'Investissement 1 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 434021200	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS Parisienne Immobilière d'Investissement 2 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 434021309	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Paris Saint-Michel 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 344296710	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI 6, rue de Penthièvre [1] 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 429956493	France	Globale	–	–	100,00	100,00
SCI du 150, route de la reine à Boulogne 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 399945153	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI 5, rue Royale [1] 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 429956550	France	Globale	–	–	100,00	100,00
SCI Sèvres Bellevue [1] 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 432858389	France	Globale	–	–	100,00	100,00
SCI Termes Opéra [1] 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 389626821	France	Globale	–	–	100,00	100,00
SCI Vouillé-Nanteuil [1] 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 412066011	France	Globale	–	–	100,00	100,00
SA Parigest 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 642030571	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS Fedim 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 440363513	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SA Société des Immeubles de France 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 572231223	France	Globale	99,28	99,28	99,13	99,13
SCI du 55 rue d'Amsterdam 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 382482065	France	Globale	100,00	99,28	100,00	99,13
SCI Capucines 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 332867001	France	Globale	100,00	99,28	100,00	99,13
SCI Delcassé [1] 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 348931650	France	Globale	–	–	100,00	99,13
SCI du 5, rue Montmartre 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 380045773	France	Globale	100,00	99,28	100,00	99,13
SPIPM 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 572098465	France	Globale	100,00	99,28	100,00	99,13
La Rente Immobilière 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 306865270	France	Globale	70,26	69,83	60,23	59,70
SNC du 24, rue Royale [1] 34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 382358653	France	Globale	–	–	100,00	99,13
Sadia 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 572085736	France	Globale	100,00	99,28	100,00	99,13
SCI Saint Augustin Marsolier 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 382515211	France	Globale	100,00	99,28	100,00	99,13
Société Hôtel d'Albe 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 542091806	France	Globale	100,00	99,28	100,00	99,13
SCI Montessuy 16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 423852185	France	Globale	100,00	99,28	100,00	99,13

39.11 PÉRIMÈTRE DU GROUPE PHRV

	Méthode de consolidation	30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003		
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	
PHRV 184 rue de la Pompe, 75116 Paris N° Siren 394386635	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SIIC de Paris 8e 184 rue de la Pompe, 75116 Paris N° Siren 338100076	France	Globale	82,01	33,92	82,04	33,94	81,96	33,83
SIIC de Paris 184 rue de la Pompe, 75116 Paris N° Siren 303323778	France	Globale	41,36	41,36	41,37	41,37	41,28	41,28
GEI 92 rue de Vaugirard, 75006 Paris N° Siren 328680087	France	MEE	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
ARH 92 rue de Vaugirard, 75006 Paris N° Siren 381505411	France	MEE	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
SEHPB ^[1] 10/12 rue Yvan Tourguenieff, 78380 Bougival N° Siren 310728563	France	MEE	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
SAS II 92 rue de Vaugirard, 75006 Paris N° Siren 389857707	France	Globale	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
SCI Vendôme-Casanova ^[2] 184 rue de la Pompe, 75116 Paris N° Siren 389486093	France	Globale	99,99	99,99	99,99	99,99	-	-
SCI du 36 rue de Naples ^[3] 184 rue de la Pompe, 75116 Paris N° Siren 479871659	France	Globale	99,99	99,99	99,99	99,99	-	-

[1] Intégration globale en 2003 puis mise en équivalence au 30 juin 2004.

[2] Entrée dans le périmètre en 2004.

[3] Entrée dans le périmètre au 31 décembre 2004.

39.12 PÉRIMÈTRE DU GROUPE AGF AFRIQUE

	Méthode de consolidation	30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003		
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	
AGF Afrique 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 382231801	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Bénin Assurances Avenue Delorme, Carré n° 5, 01 BP 5455 Cotonou RP	Bénin	Globale	75,95	75,94	75,91	75,91	75,92	75,92
AGF Burkina Assurances 99 avenue de l'UEMOA, BP 398, Ouagadougou	Burkina-Faso	Globale	52,42	52,42	52,42	52,42	52,48	52,48
AGF Burkina Assurances Vie 99 avenue de l'UEMOA, BP 398, Ouagadougou	Burkina-Faso	Globale	69,92	69,92	69,92	69,92	69,91	69,91
AGF Cameroun Assurances 1124 rue Manga Bell, BP105, Douala	Cameroun	Globale	72,53	72,11	70,80	70,80	70,80	70,80
AGF Cameroun Assurances Vie 1124 rue Manga Bell, BP105, Douala	Cameroun	Globale	75,82	75,82	75,82	75,82	75,82	75,82
AGF Centrafrique Assurances Boulevard du Général de Gaulle, BP 343, Bangui	Centrafrique	Globale	83,02	59,96	83,02	58,87	83,02	58,87
AGF Côte d'Ivoire Assurances Vie 2 boulevard Roume 01, BP 1741, Abidjan	Côte d'Ivoire	Globale	71,67	71,23	71,67	71,23	70,01	70,01

	Méthode de consolidation	30.06.2005		31.12.2004		31.12.2003	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
AGF Côte d'Ivoire Assurances 2 boulevard Roume 01, BP 1741, Abidjan 01	Côte d'Ivoire Globale	73,74	73,60	73,56	73,47	73,23	73,23
AGF Mali Assurances Avenue de la Nation, BP E 4447, Bamako	Mali Globale	69,98	69,98	69,98	69,98	69,99	69,99
AGF Sénégal Assurances Vie Avenue Abdoulaye Fadiga, x rue de Thann, BP2610 Dakar	Sénégal Globale	95,53	95,53	95,53	95,53	95,54	95,54
AGF Sénégal Assurances Avenue Abdoulaye Fadiga, x rue de Thann, BP2610 Dakar	Sénégal Globale	83,15	83,15	83,15	83,15	83,14	83,14
AGF Togo Assurances Avenue du 24 janvier, Immeuble Ramco, B.PP 4201 Lomé	Togo Globale	94,57	94,57	94,57	94,57	94,07	94,07

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2005

(Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967) – Période du 1er janvier au 30 juin 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société AGF SA, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS qui devraient être applicables dans l'Union européenne et appliquées par la société pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, tels que décrits dans la note 2 de l'annexe et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS qui devraient être applicables dans l'Union européenne et appliquées par la société pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, tels que décrits dans la note 2 de l'annexe et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 2.1 et 3.15 de l'annexe qui exposent les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, conformément aux articles 221-3 et 221-5 du règlement général de l'AMF, qui n'incluent pas le tableau de flux de trésorerie et toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;
- la note 2.1 de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
- la note 2.1 de l'annexe qui décrit l'amendement à la norme de l'IASB, "IAS 39 Instruments financiers – Comptabilisation et Évaluation – L'option juste valeur", non encore adopté dans l'Union européenne et non compatible avec le référentiel en vigueur à la date de clôture du semestre, appliqué par anticipation au 30 juin 2005 dans une optique de cohérence avec le référentiel comptable qu'il est prévu d'utiliser pour l'exercice.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris la Défense, le 6 octobre 2005
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Francine Morelli
Associée

Dominique Duret-Ferrari
Associé

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Faits marquants au 1er semestre 2005

Voir annexe 1.

Événements entre la date de clôture et la date du Conseil d'administration

Voir annexe 38.

Événements postérieurs à la date du Conseil d'administration

Néant.

Perspective 2005

Compte-tenu de la marche des affaires depuis le début de l'année, AGF regarde avec confiance l'exercice 2005, et afin de défendre son statut de valeur de rendement, le Groupe envisage pour 2005 une augmentation significative de son dividende d'environ 25 %, soit un niveau de l'ordre de 3,25 euros par action.

TABLEAU DE CONCORDANCE

(en application du règlement n° 98-01 de l'Autorité des Marchés Financiers)

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	2
1.2	Attestation des responsables	2
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	2
1.4	Politique d'information	2
2.1	Comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2005	7
3.1	Évolution récente	174
	3.1.1 Événements récents	174
	3.1.2 Perspectives d'avenir	174



Le présent document a été déposé auprès de l'AMF le 14 octobre 2005, conformément aux articles 212-13 4^e du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mai 2005 sous le numéro D.05-624. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



Assurances Générales de France
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris